

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

26 MARS 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025 (APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	6
2	Cour constitutionnelle	6
3	Questions écrites (Article 81 du règlement)	6
4	Dépôts	6
5	Hommage	7
6	Approbation de l'ordre du jour	8
7	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	9
7.1	Question de Mme Isabella Greco à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Situation de harcèlement moral au sein du secteur culturel».....	9
7.2	Question de Mme Caroline Desalle à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Harcèlement moral dans le secteur culturel»	9
7.3	Question de M. Guillaume Soupart à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Situation des travailleurs du cirque UP - Circus & Performing Arts»	9
7.4	Question de M. Laurent Devin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Arnaques aux tickets»	12
7.5	Question de Mme Christie Morreale à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Impact de la limitation de la durée des allocations de chômage sur le statut d'artiste»	13

7.6	Question de Mme Veronica Cremasco à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Sauvegarde du statut d'artiste»	13
7.7	Question de Mme Alice Bernard à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Statut d'artiste menacé»	14
7.8	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Annonce du possible départ de l'Organisation internationale de la Francophonie de plusieurs pays du Sahel»	16
7.9	Question de Mme Loubna Azghoud à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Mesures de contrôle face aux cas de maltraitance dans les crèches»	18
7.10	Question de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Partage d'informations concernant les jeunes radicalisés»	19
7.11	Question de M. Christophe Bastin à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Initiative "Trait rouge" - lutte contre la violence dans le sport»	21
7.12	Question de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Tournée des Diables rouges dans les stades de Pro League»	22
8	Prises en considération	23
9	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, fait à Hanoï le 30 juin 2019 (doc. 81 (2024-2025) n° 1)	23
9.1	Discussion générale	24
9.2	Examen et vote des articles	28

10	Projet de décret portant changement du nom de l'Enseignement de promotion sociale en «Enseignement pour adultes» (doc. 69 (2024-2025) n°s 1 et 2)	29
10.1	Discussion générale	29
10.2	Examen et vote des articles	35
11	Proposition de décret visant à garantir la cohérence du parcours des élèves au sein de l'enseignement qualifiant et professionnel (doc. 64 (2024-2025) n°s 1 et 2)	36
12	Proposition de décret modifiant le décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture (doc. 65 (2024-2025) n°s 1 et 2)	36
13	Proposition de résolution visant à restaurer l'attractivité de l'enseignement qualifiant et du métier d'enseignant (doc. 66 (2024-2025) n°s 1 et 2)	36
13.1	Discussion générale conjointe	36
14	Proposition de résolution visant à une juste rémunération des artistes plasticiens au sein des institutions subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 13 (2024-2025) n°s 1 et 2)	58
14.1	Discussion.....	58
15	Proposition de résolution relative à la reconnaissance formelle par la Belgique et par l'Union européenne de l'État de Palestine (doc. 25 (2024-2025) n°s 1 à 3)	68
16	Proposition de résolution rejetant toute forme d'antisémitisme et de terrorisme, soulignant l'importance d'une paix durable et d'efforts soutenus dans le processus de paix au Proche-Orient et soutenant l'accord du gouvernement fédéral visant au soutien à l'Union européenne pour parvenir par la voie diplomatique à une solution à deux États (doc. 79 (2024-2025) n°s 1 à 3)	68
16.1	Discussion conjointe.....	68
17	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, fait à Hanoï le 30 juin 2019 (doc. 81 (2024-2025) n° 1)	83
17.1	Vote nominatif sur l'ensemble	83

18	Projet de décret portant changement du nom de l'Enseignement de Promotion sociale en «Enseignement pour Adultes» (doc. 69 (2024-2025) n°s 1 et 2)	84
18.1	Vote nominatif sur l'ensemble	84
19	Proposition de décret visant à garantir la cohérence du parcours des élèves au sein de l'enseignement qualifiant et professionnel (doc. 64 (2024-2025) n°s 1 et 2)	85
19.1	Vote nominatif.....	85
20	Proposition de décret modifiant le décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture (doc. 65 (2024-2025) n°s 1 et 2)	86
20.1	Vote nominatif.....	86
21	Proposition de résolution visant à restaurer l'attractivité de l'enseignement qualifiant et du métier d'enseignant (doc. 66 (2024-2025) n°s 1 et 2)	87
21.1	Vote nominatif.....	87
22	Proposition de résolution visant à une juste rémunération des artistes plasticiens au sein des institutions subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 13 (2024-2025) n°s 1 et 2)	88
22.1	Votes nominatifs	88
23	Proposition de résolution relative à la reconnaissance formelle par la Belgique et par l'Union européenne de l'État de Palestine (doc. 25 (2024-2025) n°s 1 à 3)	92
23.1	Vote nominatif sur l'ensemble	92
24	Proposition de résolution rejetant toute forme d'antisémitisme et de terrorisme, soulignant l'importance d'une paix durable et d'efforts soutenus dans le processus de paix au Proche-Orient et soutenant l'accord du gouvernement fédéral visant au soutien à l'Union européenne pour parvenir par la voie diplomatique à une solution à deux États (doc. 79 (2024-2025) n°s 1 à 3)	93
24.1	Votes nominatifs	93
	Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	97
	Annexe II: Cour constitutionnelle	98

Présidence de M. Benoît Dispa, président.

La séance est ouverte à 14h05.

Les procès-verbaux des dernières séances sont déposés sur le bureau.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: MM. Dewez, Segers et Dodrimont, ainsi que Mmes Pavet, Tellier et Dejardin, pour raisons de santé; Mme Hanus et De Re, en congé de maternité; M. Jean-Paul Bastin, retenu par d’autres devoirs.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

4 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 4 avril 2024 entre la Communauté flamande, la Région flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et l'État fédéral sur la mise en œuvre intergouvernementale du règlement (UE) 2018/1724 du Parlement européen et du Conseil du 2 octobre 2018, établissant un portail numérique unique pour donner accès à des informations, à des procédures et à des services d'assistance et de résolution de problèmes, et modifiant le règlement (UE) n° 1024/2012 (doc. 83 (2024-2025) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

Nous avons également reçu le rapport d'évaluation 2023-2024 de la commission de l'enseignement de promotion sociale inclusif (doc. 84 (2024-2025) n° 1). Il a

été envoyé à la commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique.

Nous avons par ailleurs reçu le rapport final 2020-2024 du plan d'action pour les droits de l'enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 85 (2024-2025) n° 1) et le rapport d'évaluation finale 2020-2024 du plan d'actions relatif aux droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 86 (2024-2025) n° 1). Ces rapports ont été envoyés à la commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances.

Enfin, nous avons enfin reçu le projet de décret relatif aux exigences en matière d'accessibilité des livres numériques (doc. 87 (2024-2025) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement.

5 Hommage

M. le président. – «Je veux une vie normale», ces mots sont ceux de Rosetta, cette combattante qui déboulait sur nos écrans de cinéma il y a un peu plus de 25 ans. «Je veux une vie normale», ces mots auraient aussi pu être ceux de l'actrice qui, durant ces 25 ans, a interprété, à la suite de Rosetta, tant de rôles magnifiques, sans jamais se départir de la simplicité qui la caractérisait et qui en faisait une femme accessible et authentique. «Je veux une vie normale», ces mots auraient aussi pu être ceux de la combattante qu'elle était redevenue face à la maladie qui allait l'emporter. La vie normale à laquelle aspirait Émilie Dequenne n'en était pas vraiment une, tant sa carrière sous les projecteurs fut éblouissante et marquée par de nombreuses récompenses qui l'ont propulsée au firmament du cinéma. La vie, normale ou pas, que menait cette actrice hors normes et cette femme à la fois ordinaire et extraordinaire s'est achevée brutalement et nous en sommes tous profondément peïnés.

Émilie Dequenne nous a quittés beaucoup trop tôt, à l'âge de 43 ans, laissant derrière elle un grand vide, mais laissant aussi une empreinte profonde dans le paysage culturel de notre Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cinéma belge, auquel elle est toujours restée fidèle, et, plus largement, dans le monde du septième art, bien au-delà de nos frontières.

Au moment même où se déroulent ses funérailles au cimetière du Père-Lachaise, ce lieu tellement symbolique pour une actrice entrée à sa manière dans le patrimoine commun, il nous a semblé juste, en séance plénière, de suspendre nos travaux parlementaires et de saluer cette grande dame, qui a porté haut les couleurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Révélee en 1999, à seulement 17 ans, Émilie Dequenne bouleverse la Croisette avec son interprétation magistrale dans «*Rosetta*» des frères Dardenne: une performance brute et saisissante qui lui vaut le prix d'interprétation féminine à Cannes, alors que le film décroche la Palme d'or. Ce personnage d'une jeune femme en lutte pour sa survie reste incontestablement l'un des plus marquants dans notre mémoire cinématographique. Tout au long de sa carrière, Émilie Dequenne choisira l'exigence, elle a tourné avec les plus grands noms du cinéma belge: Joachim Lafosse, Lucas Belvaux, Lukas Dhont. Et toujours, elle s'est engagée dans des rôles forts, sans jamais céder à la facilité. Dans «*À perdre la raison*», elle incarne une mère au bord de l'effondrement, un rôle couronné une nouvelle fois à Cannes. Dans «*Chez nous*», elle prête ses traits à une infirmière happée par l'idéologie d'extrême droite. Son jeu était nuancé, habité, humain. Elle incarnait un cinéma belge exigeant, social, vibrant, un cinéma qui, à travers elle notamment, rayonne bien au-delà de nos frontières. Ici comme à l'étranger, son immense talent a été reconnu.

Ici, comme à l'étranger, son immense talent a été reconnu, elle s'est vu décerner un César, plusieurs Magritte et de nombreuses distinctions. De partout, les hommages qui lui sont rendus saluent une comédienne de talent, autant qu'une femme de cœur et de courage. Ce qui est frappant dans ces hommages, ce n'est pas qu'ils saluent tant le palmarès de l'actrice que la personne elle-même, sa générosité, sa sincérité, sa fidélité à ses origines. Émilie était une personnalité attachée à ses valeurs, à sa langue, à sa culture. Elle adorait retourner dans son hameau de Vaudignies, à Chièvres, où elle avait passé ses jeunes années.

Puis, bien entendu, il y a eu son combat. Au mois d'octobre dernier, elle annonçait être atteinte d'une tumeur rare. Elle disait alors que ce n'était pas une maladie honteuse, qu'elle ressentait le besoin de faire savoir aux personnes malades qu'elles ne sont pas seules. Cette phrase, à elle seule, dit tout. Même dans l'épreuve, Émilie pensait aux autres. Aujourd'hui, nous pensons à elle et à sa famille, à laquelle j'adresse, au nom du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nos condoléances émues et sincères.

Émilie Dequenne a donné un rayonnement exceptionnel à notre cinéma, à notre culture, à notre Fédération. Elle était notre ambassadrice, talentueuse et généreuse, humble et courageuse. Elle ne s'est jamais comportée comme une star, mais elle était et restera une étoile du cinéma belge. Adressons-lui, chers collègues, une salve d'applaudissements. (*Vifs applaudissements sur tous les bancs*)

6 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 20 mars 2025, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 26 mars 2025.

Entre-temps, M. Casier, Mmes Roberty, Dejardin, Lambelin et Greco, M. Lefebvre, Mme Laanan et M. Crampont ont déposé la proposition de résolution visant à réaffirmer l'importance et le soutien de la Communauté française à la recherche scientifique comme pilier de nos démocraties et à se déclarer comme «terre d'accueil» pour la recherche et les scientifiques menacés par Trump (doc. 88 (2024-2025) n° 1). Mmes Lambelin, Laanan et Greco et MM. Lefebvre et Casier ont déposé la proposition de résolution relative au soutien aux secteurs culturels et au renforcement de l'accès à la culture (doc. 89 (2024-2025) n° 1). Mme Linard, M. Hazée, Mme Tellier, M. El Hajjaji et Mme Cremasco ont déposé la proposition de résolution visant à protéger la liberté académique et à soutenir la communauté scientifique face aux attaques contre la science aux États-Unis (doc. 90 (2024-2025) n° 1). Je vous propose d'ajouter la prise en considération de ces propositions de résolution à l'ordre du jour de notre séance.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté. (*Assentiment*)

7 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

7.1 Question de Mme Isabella Greco à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Situation de harcèlement moral au sein du secteur culturel»

7.2 Question de Mme Caroline Desalle à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Harcèlement moral dans le secteur culturel»

7.3 Question de M. Guillaume Soupart à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Situation des travailleurs du cirque UP - Circus & Performing Arts»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Isabella Greco (PS). – Le cirque est souvent synonyme de joie, de créativité, d'audace et de spectacle. Malheureusement, loin des projecteurs de la scène et des applaudissements, c'est souvent une triste réalité qui s'impose: l'intimidation, les humiliations publiques, les violences psychologiques et le harcèlement moral subis, en l'occurrence, par une vingtaine d'anciens et actuels employés de l'ASBL UP Circus & Performing Arts, largement financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces agissements, qui perdurent depuis une vingtaine d'années, ont été signalés au gouvernement il y a un an. Ce dernier a alors pris des mesures, mais, malheureusement, celles-ci n'ont rien changé.

Madame la Ministre-Présidente, comment entendez-vous rappeler fermement à cette ASBL que pareils agissements sont contraires aux valeurs fondamentales de la Fédération Wallonie-Bruxelles et que la perception de subventions de la part de celle-ci est conditionnée au respect de ces valeurs? Est-il possible de lancer des démarches rapides et concrètes afin d'entendre et de soutenir les victimes des agissements susmentionnés? Est-il aussi possible de renforcer le contrôle de la bonne gouvernance de l'ASBL incriminée? Par ailleurs, plusieurs autres acteurs culturels sont confrontés à des difficultés similaires. Ne serait-il donc pas opportun d'envisager un plan de prévention transversal afin de lutter contre le harcèlement moral, bien trop présent dans de nombreux secteurs?

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Récemment, le journal télévisé de la RTBF a mis en lumière des allégations de harcèlement moral au sein de l'ASBL UP Circus & Performing Arts, qui est un acteur majeur du cirque contemporain en Belgique et dont une vingtaine d'employés dénoncent des comportements déplacés. Ce cas illustre une problématique plus large, comme le souligne une étude réalisée par le groupe IDEWE. En effet, d'après cette étude, plus de 14 % des travailleurs belges ont été victimes de harcèlement moral au cours du second semestre 2023.

Madame la Ministre-Présidente, votre rôle n'est pas d'intervenir dans des cas individuels, mais les dispositifs légaux existent pour prévenir et lutter contre le harcèlement au travail. Quels sont les outils prévus par la législation? Il s'agit notamment de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, qui s'applique à tout travailleur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, la formation des cadres du secteur socioculturel est essentielle à la prévention. Comment adapter la formation en gestion, tant initiale que continue, pour garantir un encadrement sain et respectueux? Les formations telles que le brevet d'aptitude à la gestion des institutions culturelles (BAGIC) sont-elles suffisamment suivies? Existe-t-il d'autres dispositifs adaptés aux réalités du secteur culturel et artistique?

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre-Présidente, vous avez trouvé sur votre bureau un dossier de plus de 100 pages rassemblant des témoignages de 19 personnes qui travaillent ou ont travaillé au sein de l'ASBL UP Circus & Performing Arts, basée à Bruxelles. Ces personnes dénoncent des comportements problématiques sur le plan social et psychologique au sein de l'ASBL; de son côté, la direction affirme être victime de calomnies.

L'année dernière, le même dossier avait été transmis à votre prédécesseure, qui avait pris différentes mesures: renouvellement et élargissement du conseil d'administration, instauration d'un nouveau règlement d'ordre intérieur (ROI) et établissement de règles de protection au travail. Malheureusement, la situation reste difficile.

Dès lors, quelles actions concrètes demanderez-vous à l'Administration générale de la culture (AGC) pour résoudre cette situation très dommageable pour le secteur des arts du spectacle et du cirque en particulier? Quelle suite donnerez-vous à la demande des travailleurs concernés?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Mesdames et Monsieur les Députés, vos questions sont très importantes. Mon cabinet et l'AGC ont été informés de la situation de UP Circus & Performing Arts que vous avez tous les trois citée.

Vous avez raison, Madame Desalle: en tant que pouvoir régulateur et subsidiant, il ne m'appartient pas d'intervenir directement dans une situation particulière. L'AGC a communiqué, non seulement aux responsables de cette structure, mais aussi à toutes les personnes qui se sont manifestées auprès du cabinet ou de l'AGC, le rappel et l'explication des différents dispositifs existants. Ils peuvent être internes, par exemple en nommant une personne de confiance, ou externes, comme les services externes de prévention et de protection au travail (SEPPT), mais aussi le contrôle de l'inspection du travail. Le cas échéant, une plainte peut aussi être déposée au niveau pénal ou civil.

Le Service général de l'inspection chargé de vérifier l'application des principes de bonne gouvernance et de bonne gestion rédige actuellement un rapport dont je n'ai pas encore connaissance. Il faut insister sur les dispositifs de formation. Vous avez évoqué le BAGIC, mais l'Institut des hautes études des communications sociales (IHECS) a aussi développé, cette année, un master en gestion des institutions culturelles. La Fédération des centres culturels instaure une formation destinée aux directeurs de centres culturels. Il est nécessaire de conscientiser, former, accompagner les directeurs d'institutions culturelles dans la gestion du personnel, particulièrement dans un mode de vie et des horaires parfois compliqués. C'est un véritable point d'attention pour nous, comme je l'ai rappelé plusieurs fois. Nous y resterons évidemment vigilants.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, si c'est bien d'encadrer et de manager les directeurs, c'est insuffisant. Vous devez, surtout, rappeler nos valeurs fondamentales. Même si encourager à suivre une formation est bien, vous avez le pouvoir de rappeler que vous condamnez ces agissements contraires à nos valeurs, sans faire de l'ingérence pour autant. Car, si vous vous contentes de cela, les victimes ne seront ni entendues ni soutenues. Pourtant, c'est votre travail. Vous avez le devoir d'être à leurs côtés: ceci retentit dans nos cœurs, car ce sont des valeurs que nous défendons.

Lorsque vous défendez ces personnes en souffrance, vous faites de la vraie politique. Mais, lorsque vous optez pour la politique du singe qui ferme ses yeux et ses oreilles, vous n'êtes pas au bon endroit. Le monde du travail ne peut pas être un lieu où la souffrance est tolérée. Il est important de rappeler qu'un projet

artistique, aussi beau soit-il, ne peut jamais se construire sur la souffrance humaine. J'aurais voulu plus d'ambition, car le harcèlement moral, du plus petit au plus grand, est un fléau de la société actuelle et vous devez vous donner les moyens de l'éradiquer.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Je vous remercie de votre réponse, Madame la Ministre-Présidente: vous rappelez qu'il est essentiel de garantir à tous les professionnels de la culture un environnement de travail sain et respectueux. Vous avez aussi rappelé les dispositifs légaux existants et les efforts déjà engagés pour assurer l'accompagnement des structures culturelles. Vous avez fait référence à la formation de l'IHECS. Le secteur culturel présente des particularités qui justifient une attention spécifique, notamment dans la gestion des équipes et dans la prévention de risques psychosociaux. Vous y êtes attentive et nous vous en remercions.

M. Guillaume Soupert (MR). – En effet, nous sommes dans un État de droit et des dispositifs légaux existent. Les cours et tribunaux doivent aussi intervenir face à ce genre d'agissements. Madame la Ministre-Présidente, vos compétences vous permettent d'agir, par exemple, pour renforcer la formation des dirigeants du secteur, mais vous n'avez pas toutes les cartes en main pour résoudre cette affaire. Je vous remercie pour le travail réalisé avec l'AGC afin de tenter de dénouer cette situation, même s'il est impossible de faire en sorte que ce genre de problème ne survienne plus, dans un secteur où la charge de travail est importante et les horaires particuliers.

7.4 Question de M. Laurent Devin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Arnaques aux tickets»

M. Laurent Devin (PS). – Chaque jour, la Fédération Wallonie-Bruxelles est la scène de concerts dont certains remportent un tel succès qu'ils affichent rapidement complet. Les fans veulent en effet absolument assister au concert et sont prêts à beaucoup de sacrifices. Ils sont parfois présents sur place trois heures avant le spectacle au cas où un ticket serait revendu sous le manteau. Et ils sont malheureusement parfois les victimes d'arnaqueurs.

Sur Marketplace, la plateforme d'achat et de vente de Facebook, ils se voient notamment proposer des virements bancaires pour acquérir ces billets. Le vendeur leur promet soit que ceux-ci leur seront envoyés de manière électronique soit qu'ils leur seront remis sur place. Les fans s'exécutent et paient. Ils sont heureux et se disent qu'ils pourront enfin assister au concert de leur idole et qu'ils passeront un bon moment entre amis ou en famille. Catastrophe! Ils se sont fait gruger par un arnaqueur: non seulement ils ne pourront pas assister au spectacle, mais en plus ils ne récupéreront jamais leur argent qui s'est volatilisé.

Madame la Ministre-Présidente, pareilles expériences sont-elles rapportées à votre cabinet et aux opérateurs culturels? Quelles actions mettez-vous en œuvre pour sensibiliser et informer les victimes potentielles et traquer ceux qui arnaquent des personnes dont le seul tort est de vouloir assister à un concert? Quelles initiatives, vous et les opérateurs culturels, pouvez-vous prendre pour veiller à ce que ce type de situations ne se reproduise plus?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, même si ce type d'arnaques ne fait pas l'objet de plaintes régulières adressées à mon cabinet, la problématique est connue et les arnaques sont d'ailleurs en constante augmentation.

En vertu de la loi du 30 juillet 2013 relative à la revente de titres d'accès à des événements, la revente habituelle ou exceptionnelle de titres d'accès est interdite à un prix différent du prix officiel. Les opérateurs et responsables de salles de concert ont la possibilité de désactiver et de refuser des tickets qui auraient été revendus en dehors des canaux légaux, notamment en mettant une série de revendeurs sur liste noire.

Le SPF Économie et les organisateurs de concerts mènent régulièrement des campagnes de sensibilisation à ce sujet. Le meilleur conseil à donner est de systématiquement acheter ses tickets sur des plateformes reconnues et, en cas d'arnaque, de contester immédiatement la transaction si une carte de crédit a été utilisée et, en cas de fraude, de porter plainte.

Mme Laanan m'a déjà interrogée au sujet du prix dynamique des tickets d'accès à des événements. Sa question et la vôtre font partie de la liste de questions qui seront abordées dans le cadre d'une conférence interministérielle (CIM) avec nos collègues du gouvernement fédéral. En effet, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas seule compétente dans cette matière.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vous invite à vous intéresser à cette matière pour que les jeunes principalement, à l'aube des festivals de l'été, ne soient pas les dindons de la farce et ne dilapident pas leur argent. Je vous invite également à renforcer les actions de sensibilisation et d'information concernant les dépôts de plainte.

7.5 Question de Mme Christie Morreale à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Impact de la limitation de la durée des allocations de chômage sur le statut d'artiste»

7.6 Question de Mme Veronica Cremasco à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations in-

ternationales et intra-francophones, intitulée «Sauvegarde du statut d'artiste»

7.7 Question de Mme Alice Bernard à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Statut d'artiste menacé»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Christie Morreale (PS). – Rosetta, le personnage joué par Émilie Dequenne récemment mise à l'honneur, aurait pu être une intermittente du spectacle. Faute de statut, elle aurait oscillé pendant des années entre des périodes d'activité et d'inactivité, inhérentes à la vie des hommes et des femmes de culture qui ont cherché des voies juridiques afin d'être protégés et de rentrer dans des cases dans lesquelles ils ne rentraient pas.

Le précédent gouvernement fédéral a permis d'enregistrer de réelles avancées pour le statut d'artiste. Si les choses pouvaient encore être améliorées, c'était le chemin à prendre. Or j'ai appris dans la presse que le ministre Clarinval souhaitait faire marche arrière sur ce statut dans le cadre de la réforme des pensions. Cela reviendrait à appauvrir et précariser considérablement les artistes, qui sont pourtant essentiels.

Madame la Ministre-Présidente, vous avez souligné l'importance de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous avez assuré que vous n'y toucheriez pas et je vous ai suivie avec beaucoup d'intérêt. Prendrez-vous contact avec le ministre Clarinval pour défendre le maintien du statut d'artiste, qui est primordial dans notre société? En effet, un homme sans culture est comme un arbre sans fruit. Je compte sur vous pour porter ce combat et défendre le secteur comme il le mérite.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, vous n'allez pas laisser faire cela! Vous qui êtes ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous n'allez pas laisser la coalition Arizona dégrader encore les conditions de subsistance de nos artistes en Fédération Wallonie-Bruxelles!

Chez moi aussi, l'article de «*L'Echo*» a fait l'effet d'une bombe. Dans sa marche bornée visant à restreindre l'accès aux allocations de chômage, M. Clarinval et la coalition Arizona ne voient plus les effets collatéraux que cela risque de produire sur nos artistes. Or la situation n'est déjà pas optimale pour eux, car nous avons fait des artistes une exception, c'est-à-dire qu'ils ont des conditions d'accès aux allocations de remplacement qui sont dues simplement au fait qu'on ne fait pas de la culture du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00. Il faut du temps pour écrire un livre, pour monter une pièce ou une exposition.

L'exception culturelle existe depuis bon nombre de législatures. Beaucoup d'efforts ont d'ailleurs été réalisés lors de la législature précédente pour essayer d'améliorer le statut d'artiste. Et vous, vous vous engagez, dans votre programme des Engagés et dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) – et cela fait d'ailleurs aussi partie du programme des libéraux! – à soutenir le statut d'artiste. Or, si l'article de *«L'Echo»* fait tant l'effet d'une bombe, c'est parce que M. Clarinval ne répond pas. Il ne rassure pas les deux journalistes de *«L'Echo»* en leur disant que l'exception pour les artistes sera maintenue.

Dès lors, rassurez-nous; vous n'allez pas laisser faire cela? Les conditions des artistes sont déjà complexes aujourd'hui; il ne faudrait pas les dégrader encore davantage.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, le gouvernement Arizona souhaite mettre fin au statut d'artiste.

La rumeur a été confirmée par la presse ce matin: le gouvernement fédéral, dont votre parti est membre, a pour projet de casser la culture en menaçant le revenu de 8 000 personnes et de leurs familles. Il s'agit d'artistes, mais aussi de techniciens, de régisseurs, de maquilleurs, de costumiers et de monteurs qui sont menacés de ne plus être capables de vivre de leur métier. Ces 8 000 familles sont inquiètes: il est quasi impossible de survivre et de vivre dignement dans le monde de la culture sans ce statut. Ce statut représente un droit au chômage qui répond au problème de l'intermittence. Il reconnaît que les travailleurs de la culture effectuent leur travail souvent sans rémunération, précisément pendant les périodes de création et de répétition, ou encore entre les saisons.

Le PTB vous avait déjà interrogée à ce sujet en janvier; vous aviez répondu qu'il convenait d'attendre l'installation d'un gouvernement fédéral. C'est le cas aujourd'hui. Avez-vous eu des échanges avec le ministre Clarinval? Vous a-t-il confirmé que la fin du statut d'artiste était à l'ordre du jour?

Vous aviez également souligné, en janvier, que le statut d'artiste était prioritaire à vos yeux. Dans votre DPC, il est cependant écrit que vous souhaitez «sortir les artistes de l'administration de l'Office national de l'emploi (ONEM)». Pour aller dans quel sens? Serez-vous la ministre qui mettra fin au statut d'artiste? Dans l'affirmative, par quoi le remplacerez-vous? Que répondez-vous aux inquiétudes légitimes des travailleurs du secteur de la culture?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Un texte déposé en intercabinets ce lundi contenait des mesures qui mettent en péril le statut d'artiste dont le MR, à l'époque, a soutenu la création. J'en ai immédiatement informé mes relais au niveau fédéral. C'est, pour mon parti, une des conditions pour entrer au gouvernement fédéral. C'est une ligne rouge! Pour l'heure, nous nous en tenons à l'accord de gouvernement fédé-

ral proposé par la coalition Arizona et qui ne prévoit pas le démantèlement du statut. Vous pouvez compter sur moi pour défendre ce dernier et rester attentive à l'évolution de la situation.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre-Présidente, votre réponse sans détour me satisfait. Vous ne pouvez pas applaudir les artistes sans joindre la parole aux actes. Néanmoins, il y a quelques jours, vous avez annoncé la fin de la convention «jeunes artistes» à de nombreux opérateurs. Les travailleurs ont appris qu'ils seraient donc renvoyés dans trois jours. Dans le cadre des travaux budgétaires, faire le choix de ne pas licencier ces travailleurs apparaîtrait comme une marque de soutien importante pour la culture.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, merci pour vos paroles rassurantes. Nous vous soutiendrons dans votre mission de préservation du statut d'artiste. Vous avez mentionné plusieurs points. J'aurais voulu que vous vous engagiez à saisir le Comité de concertation (Codeco). Je reviendrai vers vous en commission à ce sujet.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour votre engagement. Vous confirmez que cette remise en question du statut d'artiste n'est pas au programme de l'accord de gouvernement fédéral. Mais pourquoi le ministre Clarinval ne le dit pas lui-même aux journalistes qui lui posent la question? Le flou reste total: nous ne savons toujours pas ce qu'il adviendra du statut d'artiste.

Puisque vous vous engagez à maintenir ce statut et à continuer de protéger les artistes, votre parti ira-t-il jusqu'à sortir de la coalition Arizona si le statut venait à être mis à mal par le MR qui s'en prend depuis des mois au secteur de la culture? Les représentants de ce secteur sont inquiets et se mobiliseront, dès lundi, dans le cadre de la grève générale contre les réformes du gouvernement. Tous ensemble, soyons aux côtés des travailleurs de la culture contre la coalition Arizona!

7.8 *Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Annonce du possible départ de l'Organisation internationale de la Francophonie de plusieurs pays du Sahel»*

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – La semaine dernière, j'ai pris connaissance de l'intention de trois pays africains de se retirer de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF): le Niger, le Mali et le Burkina Faso. Le Niger est pourtant l'un des pays fondateurs de l'OIF, ce qui doit nous amener à ne pas considérer cet événement comme anodin, Madame la Ministre-Présidente.

Depuis les coups d'État qui ont éclaté dans ces pays il y a quelques années, la participation de ces pays aux travaux de l'OIF a été suspendue. C'est un fait important dans l'histoire récente de l'OIF. Dans un contexte géopolitique où les ingérences étrangères, qu'elles soient russes, anglo-saxonnes ou chinoises, sont de plus en plus fortes, les alliances qui prévalaient jusqu'alors sont bouleversées, ce qui a un impact sur la Francophonie, de façon générale, mais aussi sur l'influence française, en particulier.

Je m'inquiète des répercussions que ces demandes de retrait ont sur la dynamique de l'OIF. Il faut trouver un moyen de renouer le dialogue avec ces trois États qui connaissent de grandes difficultés et qui font l'objet de nombreuses ingérences préoccupantes.

Dès lors, Madame la Ministre-Présidente, quelle est la position du gouvernement concernant ces possibles retraits? Quelles mesures concrètes sont-elles prises pour dialoguer avec les trois États qui ont exprimé le souhait de se retirer de l'OITF ou qui questionnent leur présence au sein de l'OIF? Enfin, au travers de l'histoire récente de l'OIF – institution d'ouverture et de dialogue s'il en est –, comment renforcer l'action de l'OIF afin d'éviter que le malaise, qui est actuellement palpable en son sein, ne vienne pas le fragiliser davantage? Force est de constater que les liens entre la France et plusieurs de pays africains se sont fragilisés.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le Niger, le Mali et le Burkina Faso ont récemment fait part de leur souhait de quitter l'OIF. La Charte de la Francophonie prévoit que «Tout membre peut se retirer de l'OIF en avisant le gouvernement du pays qui exerce la présidence du Sommet ou le gouvernement du pays où est fixé le siège de l'OIF, au moins six mois avant la plus proche réunion du Sommet. Le retrait prend effet à l'expiration du délai de six mois suivant cette notification.» Cela laisse le temps d'analyser les raisons pour lesquelles ils souhaitent quitter l'OIF.

Plus particulièrement, l'OIF réfléchit à la manière dont les projets entamés pourraient continuer après la durée des six mois dans ces trois pays malgré leurs retraits. La volonté de l'OIF est de rester en contact avec les populations francophones et de poursuivre les projets même si ces trois pays ont choisi de quitter l'OIF. Deux autres pays du Sahel, le Togo et le Gabon, sont bien impliqués dans l'OIF et assurent la présidence de commission et de groupes de travail. La question ne se pose pas pour eux.

Le gouvernement prend acte de la décision de ces trois pays. Nous attendons l'analyse en cours au sein de l'OIF. Wallonie-Bruxelles International (WBI) et le Délégué général Wallonie-Bruxelles à Paris suivent de près la situation et ne manqueront pas de nous tenir informés du résultat de l'analyse qu'aura faite l'OIF.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Madame la Ministre-Présidente, la situation doit nous alerter. Nous ne pouvons pas rester au balcon dans un contexte géopolitique extrêmement tendu. Nous devons bien sûr défendre nos valeurs, mais nous devons aussi être lucides. Un certain nombre d'autres puissances ont des vues particulièrement préoccupantes sur cette région d'Afrique.

Il faut donc essayer de rétablir les liens entre l'OIF et ces pays, à la fois pour soutenir les populations de ces pays qui font les frais des tensions géopolitiques et pour éviter que ces retraits servent d'exemple et entraînent le démantèlement de la Francophonie en Afrique.

Vous avez cité le Togo et le Gabon. Il est vrai que ces deux pays sont encore bien actifs au sein de l'OIF, mais j'y vois toutefois une influence croissante du *Commonwealth*.

Bref, le terrain est glissant. Même si nous ne sommes pas une grande puissance, nous avons notre mot à dire et une réelle influence au sein de la Francophonie. Notre voix singulière doit se faire entendre pour éviter que la lente dégradation de la Francophonie en Afrique se poursuive.

7.9 Question de Mme Loubna Azghoud à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Mesures de contrôle face aux cas de maltraitance dans les crèches»

Mme Loubna Azghoud (MR). – La presse fait état d'un cas de maltraitance dans une crèche bruxelloise. La directrice de la crèche serait accusée de violences envers les enfants. Plusieurs parents ont déposé une plainte et trois puéricultrices ont démissionné après avoir lancé l'alerte. J'ai moi-même été directrice d'un organisme qui accueillait 70 enfants, constituant ainsi la plus grande crèche de Bruxelles. Je n'ai donc aucune intention de jeter l'opprobre sur les milieux d'accueil, mais bien de tout mettre en œuvre pour protéger les enfants.

Dans le cas présent, une plainte avait déjà été déposée et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) avait effectué des contrôles. Pourtant, malgré les nombreuses inspections effectuées par l'ONE, dont 4 300 en 2023, certaines situations de maltraitance peuvent perdurer sans être détectées. La Ligue des familles dénonce un manque de transparence sur la proportion de contrôles inopinés et s'interroge sur la capacité de l'ONE à identifier des situations problématiques.

Madame la Ministre, dans ce contexte, envisagez-vous de renforcer les contrôles dans les crèches? Pour ce cas spécifique, comptez-vous prendre des mesures particulières pour la durée de l'enquête? Par exemple, la directrice pourrait être écartée du contact direct avec les enfants et concentrer son travail sur les tâches administratives. L'ONE pourrait alors choisir une puéricultrice parmi son pool

ou au sein du milieu d'accueil lui-même pour reprendre les tâches de soins aux enfants. Cela rassurerait les parents quant à la sécurité et au bien-être de leurs enfants.

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Une crèche de la Région bruxelloise, autorisée par l'ONE, a effectivement fait l'objet de plaintes que plusieurs parents ont déposées auprès de la police. L'enquête étant en cours, il convient de faire preuve de prudence. Bien entendu, les familles concernées ont toute notre empathie. Néanmoins, je ne souhaite pas que cette situation crée un amalgame quant à la qualité des milieux d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ceux-ci, qu'ils soient subventionnés ou non, doivent obtenir l'autorisation de l'ONE, laquelle est conditionnée au respect de normes strictes. L'ONE joue également un rôle d'accompagnement et de contrôle.

Toutefois, le secteur de la petite enfance, en particulier les milieux d'accueil, est aussi lié à l'évolution de la société. Il nous importe donc de maintenir une vigilance constante quant à la manière dont les processus encadrent le contrôle de ces organismes. Dans cette optique, j'ai demandé à l'ONE de transmettre une évaluation des protocoles en place afin de les améliorer, que ce soit pour prévenir les crises en amont, notamment à travers la formation du personnel, ou pour mieux identifier, à l'avenir, les signes d'une situation problématique.

Quant à la continuité d'un service d'accueil pour les familles concernées, la situation qui nous occupe est particulière dans la mesure où le pouvoir organisateur de l'établissement est organisé en personne physique. Nous devons tenir compte d'un maximum d'éléments pour apporter les meilleures réponses dans le futur, mais en l'occurrence, nous sommes devant un cas singulier.

Mme Loubna Azghoud (MR). – Madame la Ministre, je serai attentive à l'évaluation que vous avez demandée. Il ne faut effectivement pas stigmatiser l'ensemble des milieux d'accueil, qui fonctionnent généralement très bien. Par contre, les parents informés de cette situation ne souhaiteront sans doute plus déposer leurs enfants dans la crèche concernée. Face à de tels cas, il conviendra d'ouvrir des solutions innovantes durant la présente législature.

7.10 Question de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Partage d'informations concernant les jeunes radicalisés»

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, en février dernier, vous avez indiqué en commission de l'Aide à la jeunesse que 17 mineurs étaient pris en charge en Fédération Wallonie-Bruxelles pour des faits de radicalisation. En

comparaison, en Flandre, 7 mineurs sont placés en institution pour des raisons de radicalisation ou d'implication dans un dossier de terrorisme.

Opgroeien, l'agence flamande chargée de l'enfance et de la jeunesse, a conclu un accord de coopération avec l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM). Cet accord vise à renforcer l'échange d'informations et à obtenir une vision plus complète des risques liés aux jeunes impliqués dans des dossiers de radicalisation et de terrorisme.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit une meilleure coordination et, notamment, le partage d'informations concernant les jeunes radicalisés. L'objectif est d'alimenter une banque de données commune, conformément à la loi du 29 mars 2024 portant création de la banque de données commune «Terrorisme, Extrémisme, processus de Radicalisation» et modifiant la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, la loi du 30 juillet 2018 portant création de cellules de sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme et la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2024.

En février dernier, vous avez dit que vous meniez des concertations et que vous attendiez que la Flandre vous transmette son protocole afin d'avancer. Où en est ce processus?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – La Flandre a établi un protocole d'accord dans ce domaine. La Fédération Wallonie-Bruxelles, si elle partage la volonté d'échanger les données, a quant à elle opté pour un processus légistique plus fort, à savoir un accord de coopération. Son contenu a été soumis pour validation au ministère fédéral de l'Intérieur, au ministère fédéral de la Justice, à l'OCAM et à l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ). Les retours sont positifs et l'accord poursuivra maintenant son cheminement légistique. Les textes seront à présent soumis pour avis au Conseil communautaire de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (CCPAJPJ). Une fois que nous aurons reçu l'avis du CCPAJPJ, nous pourrons lancer les procédures pour mettre l'outil en œuvre. J'espère qu'il sera opérationnel à la fin de l'année 2025.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, je connais votre volonté d'avancer dans ce domaine et d'aboutir à un accord de coopération permettant l'échange d'informations relatives aux mineurs concernés par des faits de radicalisme ou de terrorisme. Il y va de la sécurité des jeunes, souvent instrumentalisés, et de la sécurité de tous les citoyens. La Flandre a déjà son protocole. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit, elle aussi, avoir son dispositif afin que la sécurité soit garantie de manière identique des deux côtés de la frontière linguistique.

7.11 Question de M. Christophe Bastin à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Initiative “Trait rouge” - lutte contre la violence dans le sport»

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, votre administration a récemment lancé l’opération "Trait rouge", campagne visant à sensibiliser le grand public, les clubs et les fédérations sportives à la problématique de la violence dans le sport. Cette violence, qu’elle soit physique, psychologique, ou verbale, ne peut recevoir qu’une seule réponse: la tolérance zéro.

Pouvez-vous nous donner plus de détails sur cette campagne de sensibilisation? Quels sont ses objectifs et avez-vous prévu des indicateurs pour l’évaluer? Quel est le nombre exact de clubs ou de fédérations sportives, déjà sensibilisés, qui participeront à cette campagne très importante contre la violence dans le sport? Envisagez-vous l’adoption d’un plan stratégique à l’issue de l’évaluation?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Je tiens à apporter une rectification: cette opération est bien menée depuis 2024, mais pas par l’ADEPS, puisque c’est l’Association des clubs francophones de football (ACFF) qui l’a lancée. La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient évidemment cette opération, par l’intermédiaire de l’ADEPS.

Les 5 et 6 avril 2025 se déroulera donc la plus grande opération éthique et fair-play organisée dans notre Fédération. Elle ambitionne de toucher 4 272 clubs et 570 000 sportifs; 31 fédérations sportives de toutes les disciplines y participeront. Son objectif est de sensibiliser et prévenir contre la violence: celle-ci n’a pas sa place sur et autour des terrains de sport.

Il est important d’aller plus loin que cette opération. Je prendrai donc contact avec l’ensemble des fédérations sportives pour insister sur la nécessité d’infliger des sanctions. La prévention, c’est bien; toutefois, au vu de l’escalade de la violence dans le sport, il faut passer aux sanctions. Je ferai donc le tour des fédérations et des associations sportives pour les encourager à aller dans ce sens. Nous assistons malheureusement trop souvent à des manifestations de violence lors des rencontres sportives, y compris dans des disciplines où il n’y a généralement pas de problèmes. Récemment, un match de rugby a ainsi complètement dégénéré, ce qui est inacceptable! Nous ne devons plus nous limiter à la prévention, mais devons aller beaucoup plus loin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour toutes ces précisions. Comme vous l’avez dit, l’ACFF a lancé cette campagne de sensibilisation en 2024. Je me réjouis que votre administration, par le biais de l’ADEPS, s’y joigne. En tant que député du groupe Les Engagés, je salue cette initiative qui est plus que nécessaire. Je prends bonne note que vous ferez le tour des fédérations sportives. Cependant, ne tapez pas trop fort sur la

table et ne soyez pas trop violente avec elles. (*Sourires*) Plus sérieusement, je vous remercie pour votre engagement en faveur d'un sport plus sûr, plus respectueux et plus inclusif.

7.12 Question de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Tournée des Diables rouges dans les stades de Pro League»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Dimanche dernier, j'ai eu la chance et le plaisir d'assister à la remontada des Diables rouges. Après avoir perdu au match-aller 1-3, les Diables rouges se sont imposés 3-0, notamment avec un doublé de Romelu Lukaku. Lors de son interview, celui-ci a insisté sur le plaisir d'évoluer dans des stades de *Pro League*. Le match de dimanche s'est déroulé au stade de Genk, qui est assez différent du stade Roi Baudouin, notamment du fait de la proximité entre les joueurs et les spectateurs. Au stade Roi Baudouin, une piste d'athlétisme sépare davantage les joueurs des spectateurs et la qualité de la pelouse laisse à désirer, d'après les dires de nombreux joueurs. La tournée des stades permet aussi aux joueurs de retourner dans des clubs où ils ont évolué. À Genk, c'était le cas pour Thibaut Courtois et Kevin De Bruyne.

Madame la Ministre, avez-vous pris des contacts à la suite du commentaire de Romelu Lukaku pour permettre aux Diables rouges d'évoluer dans des stades de *Pro League*? Les Diables rouges ne pourraient-ils pas évoluer au Lotto Park, à Anderlecht, et au stade de Sclessin? D'après mes informations, le 18 novembre prochain, pour leur match de clôture en vue de la Coupe du monde de 2026, les Diables rouges évolueront au stade de Sclessin. Confirmez-vous cette affirmation?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Samedi soir, j'ai assisté à un match de l'équipe du Standard de Liège féminine au stade de Sclessin. Une belle rencontre et un beau moment de sport! À cette occasion, les responsables du club m'ont indiqué qu'ils souhaitaient que le stade puisse accueillir un match de qualification de la Coupe de monde 2026, entre septembre et novembre 2025. Le bourgmestre de Liège, Willy Demeyer, s'oppose à l'organisation de cette rencontre, dans le stade de Sclessin, pour des problèmes de sécurité et de coûts liés à la sécurité, au vu de la situation budgétaire difficile à laquelle est confrontée la ville de Liège.

Tout comme vous, Monsieur le Député, je suis convaincue que la tenue d'un match à Liège pourrait faire vivre l'économie locale et recréer une vie et une proximité entre les supporters et notre équipe nationale. Dimanche, nous avons senti la ferveur populaire derrière les Diables rouges. Je suis convaincue que les Liégeois seraient ravis de voir une rencontre de notre équipe nationale se dérouler dans leur stade. J'ai donc décidé d'écrire au bourgmestre de Liège, dans le

respect de toutes les dispositions légales, pour l'amener à revoir sa position: l'organisation de cette rencontre dans le stade de Sclessin serait une plus-value pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, je me réjouis d'apprendre que vous avez décidé d'envoyer un courrier au bourgmestre de Liège. Nous connaissons les difficultés financières des grandes villes, surtout en Wallonie, mais il faut également réfléchir aux retombées économiques qu'un tel événement représenterait pour elles. Si chaque Région de notre pays disposait d'au moins un stade dans lequel les Diables rouges pourraient évoluer, ce serait une excellente nouvelle. Ce n'est pas seulement important pour les joueurs, ça l'est aussi pour les spectateurs. J'ai vécu l'expérience à Genk, la proximité avec les joueurs et la ferveur du public ont clairement aidé l'équipe à obtenir son résultat. Je vous remercie en tout cas pour votre démarche et j'espère vraiment que les instances politiques liégeoises entendront votre demande.

8 Prises en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à réaffirmer l'importance et le soutien de la Communauté française à la recherche scientifique comme pilier de nos démocraties et à se déclarer comme «terre d'accueil» pour la recherche et les scientifiques menacés par Trump (doc. 88 (2024-2025) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution à la commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution relative au soutien aux secteurs culturels et au renforcement de l'accès à la culture (doc. 89 (2024-2025) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution à la commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à protéger la liberté académique et à soutenir la communauté scientifique face aux attaques contre la science aux États-Unis (doc. 90 (2024-2025) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution à la commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique. (*Assentiment*)

9 Projet de décret portant assentiment à l'Accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du

Viêt Nam, d'autre part, fait à Hanoï le 30 juin 2019 (doc. 81 (2024-2025) n° 1)

9.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme Lazon, rapporteuse, pour la présentation orale de son rapport.

Mme Geneviève Lazon, rapporteuse. – Votre commission des Relations internationales s'est réunie ce mardi 25 mars 2025 pour examiner le projet de décret portant assentiment à l'Accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, fait à Hanoï le 30 juin 2019.

Conformément à l'article 26, § 8, de notre règlement, la commission m'a désignée en qualité de rapporteuse de ses travaux et m'a chargée de vous faire la présentation de ce rapport.

Après avoir souligné la richesse de la coopération bilatérale entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Viêt Nam, la ministre-présidente a précisé que l'accord, pour lequel l'assentiment du Parlement est sollicité à travers le présent projet de décret, vise à créer un cadre plus stable pour les acteurs qui investissent au Viêt Nam, notamment les opérateurs culturels et académiques.

Pour Mme Desalle, ce texte permet notamment d'affirmer le rôle de notre Fédération dans la dynamique internationale et d'assurer un cadre plus prévisible aux investissements. Dès lors que le texte s'inscrit dans une logique de coopération équilibrée, du point de vue tant de la sécurité que de la santé et de l'environnement, ainsi que dans une logique de développement durable des relations avec le Viêt Nam, la députée a annoncé le soutien du groupe Les Engagés au projet de décret.

M. Dupont a pointé une difficulté majeure qui empêche le groupe PTB d'adhérer au texte soumis. Selon le député, le système juridictionnel des investissements a pour objectif de protéger les profits des entreprises en donnant la possibilité aux investisseurs étrangers et aux multinationales d'attaquer un État qui adopterait des lois susceptibles d'avoir un impact négatif sur les bénéfices de ces entreprises.

Mme Greco a rappelé que le mécanisme de protection des investissements prévu par le présent accord offre plus de garanties quant à son indépendance et au respect de l'État de droit que celui en vigueur actuellement. Il préserve le droit

de l'Union européenne et du Viêt Nam de réglementer et de poursuivre des objectifs légitimes de politique publique. Le PS est donc favorable à l'accord.

Au nom du groupe MR, M. Van Goidsenhoven, qui s'est d'emblée prononcé en faveur du texte, a rappelé que cet accord illustre l'engagement de l'Union européenne dans le renforcement de ses relations économiques avec le Sud-Est asiatique, mais également la volonté de garantir un cadre moderne, transparent et équitable pour les investissements internationaux. Pour lui, l'accord propose un système juridictionnel d'investissements garantissant une résolution des différends basée sur des principes d'indépendance, de transparence et d'intégrité. Ce texte promeut un système plus équilibré, qui inclut des clauses claires sur le respect des droits fondamentaux, des normes environnementales et des standards du travail.

Au nom du groupe Ecolo, M. El Hajjaji a tout d'abord retracé le parcours sinueux ayant mené au présent accord. Il a ensuite pointé deux plaintes dénonçant les restrictions imposées aux syndicats et le non-respect par le Viêt Nam de ses engagements. Soulignant notamment la situation préoccupante quant au travail forcé, aux arrestations abusives, aux faux procès et à l'absence de ratification de certains traités fondamentaux, il a estimé nécessaire, avant de pouvoir se prononcer, que le gouvernement fédéral interroge le Viêt Nam et l'Union européenne. Il a d'ailleurs suggéré de tenir des auditions à ce titre. S'il estime enfin que le système juridictionnel d'investissement prévu constitue une avancée, M. El Hajjaji déplore que le texte ne prévoie pas de mécanisme de sanction en cas de non-respect de normes sociales et environnementales.

L'ensemble du projet de décret a été adopté par 11 voix contre 2.

M. le président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame Lazon, je vous remercie pour ce rapport que je qualifierais d'efficace. J'ajoute simplement à vos propos que cet accord protège également le droit de l'Union européenne et du Viêt Nam de réglementer et de poursuivre des objectifs très importants dans leurs politiques publiques, comme la protection de la santé, la sécurité et l'environnement.

Il existe ainsi des collaborations efficaces entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et ce pays pour la culture, l'enseignement, la recherche et la santé. C'est pourquoi nous soutenons favorablement cet accord, qu'il faut envisager comme une impulsion positive vers davantage d'indépendance, d'autonomie, de protection des citoyens, de transparence, de sécurité et de règles éthiques.

M. le président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Pour Les Engagés, ce projet de décret est une occasion pour la Fédération Wallonie-Bruxelles de renforcer son enga-

gement dans les domaines de l'enseignement, de la culture et de la recherche scientifique avec le Viêt Nam grâce à Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Comme souligné en commission, près de 200 chercheurs vietnamiens ont bénéficié depuis 2022 de bourses de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Plusieurs collaborations sont en cours, notamment en aquaculture durable et en médecine, illustrant l'importance de nos liens académiques. Cet accord de protection des investissements vient sécuriser et structurer ces échanges en garantissant un cadre stable aux investissements, y compris dans des secteurs stratégiques pour la transition écologique et la santé publique.

Ces principes rejoignent les priorités de notre mouvement qui défend une écologie des solutions et exige le respect des normes environnementales et sociales strictes dans nos relations économiques. Le groupe Les Engagés votera donc positivement.

M. le président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Je serai bref, car Mme Lazaron a résumé nos positions de manière très claire. Nous les avons également défendues en commission.

Certes, l'accord qui nous est soumis pour ratification n'est plus totalement du même ordre que ce qui existait dans le passé avec les tribunaux d'arbitrage; rappelons l'exemple de Marlboro qui avait poursuivi un État, car celui-ci avait instauré une réglementation contre les cigarettes. Pour nous, les garanties en faveur de l'environnement et de la santé publique sont largement insuffisantes et bien moins bétonnées que les garanties données aux multinationales. Dans ces conditions, nous maintiendrons notre vote: nous nous opposons à cet assentiment.

M. le président. – La parole est à M. El Hajjaji.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Deux plaintes officielles ont été déposées en mars 2024 et en février 2025 au Guichet unique européen, pour dénoncer les restrictions imposées aux syndicats et le non-respect des engagements de ce pays. Ces deux plaintes interviennent comme une alerte. Nous avons laissé du temps au Viêt Nam pour mettre en œuvre ses engagements, mais nous n'y sommes pas.

Deux ans et demi plus tard, la Commission européenne n'a pas tenu ses engagements quant à la *Trade and Sustainable Development (TSD) review*. Pire: elle a ostensiblement changé d'optique, comme l'a montré la conclusion récente du traité entre l'Union européenne et le Mexique en janvier dernier, avec le retour d'un règlement des différends entre investisseurs et États – *Investor State Dispute Settlements* (ISDS). La conclusion du traité avec le Marché commun de l'Amérique du Sud – *Mercado Común del Sur* (Mercosur) illustre également son

évolution sur la considération, ou plutôt le manque de considération des enjeux climatiques et environnementaux.

Nous regrettons ce refus des auditions, ainsi que l'absence de réponses aux plaintes et à la mise en œuvre de ses engagements par le Viêt Nam, ainsi que le revirement de la Commission européenne quant à son approche des traités. Nous avons remis les éléments à la ministre-présidente à la suite de la réunion d'hier.

M. le président. – la parole est à Mme Degryse, ministre-présidente.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Nous présentons ce 26 mars 2025 ce projet de décret à votre approbation pour porter assentiment à un accord de protection des investissements entre l'Union européenne et la République du Viêt Nam. Il ne s'agit pas uniquement d'un cadre juridique, mais d'un instrument au service d'un partenariat ancien, concret et structurant pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Depuis plus de trente ans, nous développons avec le Viêt Nam une coopération dense, vivante et ancrée dans les réalités du terrain. Grâce à l'engagement de WBI, beaucoup d'universités, d'institutions culturelles, de centres de recherche et d'opérateurs de terrain ont pu nouer des liens durables avec leurs homologues vietnamiens. Cette coopération ne relève pas de l'affichage diplomatique; en effet, elle s'est traduite par plus de 780 projets bilatéraux, des mobilités étudiantes, des coproductions artistiques, des programmes de recherche conjoints et l'appui à des initiatives locales. Elle illustre la capacité de la Fédération à exister au niveau international dans ses compétences propres par une diplomatie de projet, de contenu et de confiance.

Cette année marque le 50^e anniversaire des relations diplomatiques entre la Belgique et le Viêt Nam. La visite d'État prévue dans quelques jours sera une étape symbolique forte qui nous permettra de valoriser la qualité et la richesse de notre coopération, mais aussi d'ouvrir de nouvelles perspectives dans des domaines clés pour notre avenir. Dans ce contexte, le présent accord vise à offrir un cadre plus stable pour les acteurs de la coopération et remplace pas moins de 21 traités bilatéraux obsolètes, dont ceux qui liaient l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) au Viêt Nam depuis 1991. Il garantit aux opérateurs européens ou vietnamiens, qu'ils soient économiques, académiques ou culturels, des conditions claires et équilibrées en cas d'investissement au Viêt Nam ou en Europe. En donnant votre assentiment à cet accord, vous affirmez la capacité de la Fédération à prendre toute sa place dans la construction de relations internationales fondées sur la réciprocité, la confiance et la stabilité.

En ce qui concerne le contexte de transition économique au Viêt Nam, il semble que l'application des droits sociaux et économiques au regard des standards européens prenne un certain temps d'adaptation. J'ai pris bonne note des deux

plaintes dont il a été fait état en commission et en séance plénière: l'une concernant l'absence de ratification de la convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de l'Organisation internationale du travail (OIT); l'autre déposée par Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) et d'autres associations auprès du Guichet unique européen pour violation du traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Viêt Nam en raison de la répression contre des personnes et des organisations œuvrant au développement durable. Ces plaintes ont été déposées dans le cadre de l'accord de libre-échange conclu entre l'Union européenne et le Viêt Nam, entré en vigueur en août 2020. Il conviendra que ces plaintes soient traitées et que l'Union européenne se prononce sur les violations alléguées. En outre, en tant qu'autorité belge, nous devons rappeler l'importance de l'attachement aux valeurs de l'État de droit en matière de travail, et nous devons y être attentifs durant la visite d'État.

Sur le mécanisme ICS (*Investment Court System*) de règlement des différends entre les investisseurs et les États, il faut tenir compte du fait que l'évolution des mécanismes de protection des investissements va de pair avec une adaptation aux contraintes du développement économique et commercial. Il ne s'agit plus d'arbitrages privés, mais de l'implémentation d'organes de règlement des différends, institués par les parties et incluant des représentants de l'Union européenne et du Viêt Nam.

Le Conseil d'État ne s'est pas opposé à l'instauration de mécanismes analogues de règlement des différends dans le cadre d'autres accords commerciaux, comme l'Accord économique et commercial global (AECG) avec le Canada et l'accord de libre-échange avec Singapour.

En outre, la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a jugé que ces mécanismes étaient compatibles avec le droit de l'Union européenne. Si un différend devait avoir lieu, nous devons veiller, à notre échelle et au vu de la répartition de nos compétences, à ce que notre voix puisse être entendue si les matières impliquées nous concernent. J'y serai bien évidemment attentive.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

9.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

10 Projet de décret portant changement du nom de l'Enseignement de promotion sociale en «Enseignement pour adultes» (doc. 69 (2024-2025) n^{os} 1 et 2)

10.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Cortisse, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Le groupe MR se réjouit de ce changement de nom qui traduit un nouveau souffle pour l'enseignement pour adultes (EA). Le projet de décret répond ainsi à une demande des acteurs du terrain qui considèrent parfois l'appellation désuète «enseignement de promotion sociale» (EPS) comme un frein à son image.

Ce changement de nom constitue une première étape importante pour améliorer ce type d'enseignement. Pour autant, conformément au décret du 16 avril 1991 organisant l'[EPS], ce changement ne modifie en aucun cas sa dimension sociale, ses objectifs ou ses publics cibles, comme cela a été suggéré par l'opposition lors des discussions en commission. L'EA s'adressera toujours à l'ensemble des étudiants qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire à temps plein et continuera ses missions sociales, contribuant par exemple à l'épanouissement individuel de chacun par la promotion d'une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

Beaucoup d'établissements ont déjà adopté cette modification d'appellation qui s'inscrit pleinement dans la Vision 2035 de l'[EA]. Il s'agit ainsi de permettre à chaque adulte d'accéder à des études diplômantes en adaptant l'offre de formations aux évolutions sociétales et professionnelles et en renforçant l'attractivité, la soutenabilité et l'accessibilité de cet enseignement. Par ailleurs, j'aimerais saluer la stratégie de communication de la ministre: adoptée en concertation avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et les instances syndicales, elle sera lancée au mois de septembre prochain. Le budget d'environ 120 000 euros alloué à cette campagne permettra d'en améliorer la visibilité.

En définitive, le groupe MR se réjouit de cette avancée et nous voterons en faveur de ce projet de décret.

M. le président. – La parole est à M. Kaynak.

M. Ersel Kaynak (PS). – Ce projet de décret nous donne l'occasion de rappeler l'importance de l'EPS, tant pour ses missions de formation initiale et continue

que pour ses missions d'émancipation. C'est aussi une façon de mettre en évidence le travail unanimement salué des enseignants et des directions.

Nous regrettons cependant que, depuis l'entame de cette législature, Madame la Ministre-Présidente, vous instrumentalisez cet enseignement qui ne sert que de «sparadrap» pour votre politique. De votre discours valorisant l'EA, nous ne retiendrons que la mesure qui prévoit l'absorption, sans concertation avec le secteur, d'au moins 1 400 élèves. En contrepartie, vous proposez des périodes d'aide temporaire dont nous ne connaissons ni le budget, ni la durée, ni les modalités de répartition, et ce, à moins de trois mois de la fin de l'année scolaire.

Il ne fait aucun doute que ces mesures auront un impact négatif sur le budget dédié à cet enseignement. Comme je l'ai rappelé en commission, vous avez aussi évoqué le rôle de l'EPS dans le cadre, d'une part, de certaines formations autrefois organisées par les structures collectives d'enseignement supérieur et que votre gouvernement a malheureusement décidé de supprimer; d'autre part, de l'organisation de micro-certifications. Toutes ses déclarations inquiètent le secteur.

Pour en revenir au projet de décret, l'état des lieux de l'EPS réalisé en 2023 a montré que la dénomination «EPS» est connotée négativement et perçue comme désuète, puisque plusieurs établissements recourent déjà à l'appellation «EA». Il ne nous semble donc pas pertinent de revenir sur ce point.

Pour le PS, l'essentiel réside dans vos futures réformes de l'enseignement. Il est primordial d'apporter certains changements pour pallier les faiblesses relevées dans l'état des lieux de l'EPS de 2023, et remédier notamment au manque de notoriété de cet enseignement. Mon groupe veillera en particulier à ce que cet EA conserve la première de ses missions, sociale et historique, fixée par le décret du 16 avril 1991: continuer à œuvrer pour l'épanouissement individuel, en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle. Cette mission conserve aujourd'hui toute sa pertinence.

Nous attendrons de connaître le montant du budget que votre gouvernement lui consacrera, en particulier pour le valoriser et garantir aux apprenants l'encadrement nécessaire. À ce stade, nous ne pouvons que constater les inquiétudes du secteur qui se sent parfois méprisé. Une carte blanche parue dans «*Le Soir*» du 18 mars 2025 en témoigne: beaucoup d'enseignants de l'EPS y expriment leur crainte de voir votre gouvernement remettre en question le projet d'émancipation qui fonde leur travail au profit d'un enseignement favorisant la marchandisation des formations.

Dès lors, avez-vous pris connaissance de cette carte blanche? Comment apaisez-vous les craintes des signataires de voir votre gouvernement défaire cette première mission que j'ai mentionnée plus haut?

M. le président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, mon groupe considère que l’EPS joue un rôle fondamental dans notre paysage éducatif. C’est un véritable levier pour la reprise d’études, l’acquisition de compétences et la reconversion professionnelle. L’EPS permet à des milliers de jeunes adultes et d’adultes de se former tout au long de leur vie. Le présent projet de décret est le premier jalon d’une réforme globale de cet enseignement. Cette réforme a fait l’objet d’une note d’orientation publiée par le gouvernement en décembre dernier. Ses objectifs sont détaillés dans un document fondateur intitulé «*Contrat 2035*» de l’enseignement pour adultes. Ce document a été publié en janvier 2025 et j’invite tout le monde à le lire.

En adoptant l’appellation d’EA, nous répondons aux demandes des acteurs de terrain, qui ont souligné à plusieurs reprises que la qualification d’EPS était devenue désuète et était parfois mal perçue. Une fédération de pouvoirs organisateurs affirme que ce projet de décret a été largement concerté avec le secteur et qu’il a fait l’objet de deux avis du Conseil général de l’enseignement de promotion sociale (CGEPS), de concertations internes au réseau, de *focus groups* avec des membres du personnel, des étudiants et des directions. Cette fédération signale également que tout converge pour aboutir à cette décision et que c’est un exemple de réussite de concertation. Cette déclaration n’est pas la mienne. Ce n’est ni celle du groupe Les Engagés ni de notre partenaire de majorité. Cette déclaration émane d’une fédération de pouvoirs organisateurs.

Ce changement d’appellation répond donc à la volonté des acteurs de terrain de valoriser et de moderniser leur enseignement, tout en maintenant les missions essentielles inscrites dans le décret du 16 avril 1991. Certains syndicats et certains membres de l’opposition craignaient que les missions inscrites dans ce décret soient modifiées, mais elles ne changent pas.

J’aimerais saluer l’implication et la réactivité des opérateurs de l’EA, notamment dans le cadre de la réforme de l’enseignement qualifiant, où ils font preuve d’une grande souplesse et d’adaptabilité. Leur engagement est précieux.

Enfin, ce changement de nom est une première étape importante. Nous devons poursuivre la réflexion, avec les opérateurs, sur l’avenir et l’évolution de cet enseignement afin qu’il continue à répondre aux défis de demain. Faisons la place à son nouveau nom, mais aussi à une campagne de communication qui doit être à la hauteur de nos ambitions. Mon groupe soutiendra donc le changement de nom de l’EPS en EA.

M. le président. – La parole est à M. Bauwens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Le débat ne se résume pas à l’appellation d’EA ou d’EPS. Par contre, nous partageons l’inquiétude d’une partie du secteur et des syndicats sur le fait que ce changement de nom est aussi le symptôme d’une nouvelle vision de l’EPS, qui consiste à enlever précisément cet aspect de pro-

motion sociale: les gens qui le fréquentent sont plus âgés, ont déjà une carrière, cherchent un nouveau souffle, une deuxième occupation, voire un plan pour la pension.

Madame la Ministre, votre gouvernement MR-Les Engagés préfère se concentrer davantage sur la marchandisation et la valeur de cet enseignement sur le marché, que sur l'occupationnel. Et c'est ce que craignent le PTB, les syndicats et une partie du secteur. Le manque de moyens est aussi fort critiqué. Cet enseignement est financé par une enveloppe budgétaire fermée. Pourtant, il concerne plus de 100 000 élèves. À présent, votre gouvernement vient y rajouter 2 000 élèves, sans augmenter structurellement ses moyens. Vous dites valoriser cet enseignement, mais nous assistons en fait à l'inverse.

Enfin, alors que la majorité affirme qu'il s'agit à partir de maintenant d'un EA, la première mesure que prend le gouvernement MR-Les Engagés, c'est d'y envoyer 2 000 jeunes, dont vous dites qu'ils sont des adultes alors que tous les principaux concernés – les parents, les élèves, les professeurs – disent qu'il s'agit de jeunes qui veulent continuer dans l'enseignement obligatoire!

Ce changement de nom cache votre vision de l'enseignement: dévaloriser l'enseignement qualifiant et marchandiser l'EPS. Pour ces raisons, le groupe PTB s'abstiendra lors du vote de ce projet de décret.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, lors de votre présentation en commission, vous avez rappelé combien l'EPS jouait un rôle clé dans la formation continue pour adultes et que cet enseignement s'adresse à un public varié composé – je vous cite – «des personnes en reconversion professionnelle en quête d'un diplôme ou d'une certification, les travailleurs et citoyens désireux d'acquérir de nouvelles compétences».

Je suis entièrement d'accord avec vous. Cet enseignement est bien dédié aux adultes qui souhaitent se lancer dans un processus de formation continue. Ces adultes sont présents sur le marché de l'emploi: soit ils sont en reconversion, soit ils sont à la recherche d'un emploi, soit ils souhaitent ajouter une corde à leur arc. C'est bien là que se situe la plus-value de l'EPS. Il vise à offrir des possibilités de formation continue à tous ces publics, conformément aux missions qui lui sont conférées par le décret de 1991. En ce sens, il répond aux besoins et aux demandes de formation qui émanent de nos entreprises et de nos employeurs privés ou publics.

L'EPS doit évidemment rester en phase avec la réalité du marché et avec les évolutions et les besoins sociétaux et économiques. De plus, il doit poursuivre sa finalité sociale qui fait partie intégrante de sa spécificité d'enseignement pour les adultes qui souhaitent, après un certain parcours de vie, reprendre une formation.

Il est donc évident que cet enseignement n'est pas prévu pour remplacer la formation initiale des élèves de l'enseignement secondaire, même pour ceux qui suivent une septième année. Ni ses missions ni ses finalités ne sont adaptées à ce public d'élèves, et c'est très bien ainsi! Le fait de lui faire accueillir des élèves de l'enseignement secondaire pour remplacer une septième année faisant partie de la formation initiale des jeunes va à l'encontre de ses missions et de sa finalité. Cela écarte l'EPS de son rôle de formation continue, puisque ce dernier fonctionne avec une enveloppe fermée.

Vous l'avez dit vous-mêmes en commission: «Les sections de l'EPS doivent permettre aux élèves infra-scolarisés d'obtenir une première diplomation, mais aussi aux personnes déjà diplômées d'envisager une reconversion ou une montée de compétences pour maintenir la pertinence de leurs compétences tout au long de la vie». Vous avez également indiqué que «ces sections doivent dispenser la formation continue qui permet que les initiales conservent alors tout leur sens dans la durée». Sur ce point, je suis bien d'accord avec vous. Cela exclut donc des élèves de sixième année secondaire qui doivent rester dans leur école pour suivre une septième année qui finalisera leur formation initiale.

Le changement de nom n'altère en rien les missions et la finalité de cet enseignement – vous l'avez garanti – et renforce la visibilité et l'attractivité de celui-ci. Dès lors, mon groupe soutiendra ce projet de décret.

M. le président. – La parole est à Mme Glatigny, ministre.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Mesdames et Messieurs les Députés, nous examinons aujourd'hui un projet de décret qui, bien que simple en apparence, revêt une importance stratégique pour l'avenir de l'EPS. Si ce texte est adopté, ce pan de notre système d'enseignement portera désormais l'appellation «enseignement pour adultes».

Ce changement est le fruit d'une réflexion approfondie menée avec les acteurs de terrain et validée par le CGEPS. Dans ses avis d'avril et de décembre 2023 déjà, celui-ci a souligné que l'appellation actuelle, bien que porteuse d'une mission sociale forte que personne ne cherche d'ailleurs à diminuer, est perçue comme désuète ou réductrice. Si certains y restent attachés, une large majorité estime qu'elle ne reflète plus ni la diversité des publics auxquels s'adresse ce dispositif ni son envergure.

En effet, l'EPS compte plus de 135 000 apprenants, ce qui en fait le premier vecteur d'enseignement et de formation continue des adultes en Belgique francophone. Il est donc essentiel aujourd'hui et le sera encore davantage demain grâce au «*Contrat 2035*» de l'EA, qui vise le renforcement et l'optimisation de ce dispositif. L'ambition de ce contrat repose d'abord sur l'idée d'offrir à chaque adulte un accès à des études diplômantes et, partant, de permettre aux publics

infrascolarisés d'obtenir une première certification. Il s'agit également de permettre aux adultes diplômés d'envisager une reconversion ou une montée en compétence. J'insiste d'ailleurs sur l'importance de ce dernier point.

L'objectif est d'enseigner des compétences durables en dotant les étudiants des aptitudes nécessaires pour maintenir la pertinence de leurs savoirs tout au long de la vie, que ce soit par des apprentissages autonomes ou par des formations continues. La spécialisation est donc bien incluse dans les missions de l'enseignement pour adultes. Le CGEPS a d'ailleurs remis un avis relatif aux septièmes années avec un titre de spécialisation. Le nouveau dispositif visera aussi à assurer la cohérence entre la formation initiale et la formation continue afin de garantir que les acquis conservent toute leur valeur au fil du temps. Il s'agira également de dispenser des prérequis essentiels pour accéder aux études diplômantes, notamment en français langue étrangère (FLE) et en compétences de base.

En dernier lieu, l'EA aura pour objectif de rendre la reprise d'études plus accessible et plus soutenable en développant des micro-certifications capitalisables pour l'obtention d'un diplôme, en valorisant les acquis de l'expérience et les compétences et en renforçant l'hybridation des apprentissages, l'alternance et les stages. L'EA offrira ainsi à chacun, qu'il soit actif ou en recherche d'emploi, jeune ou moins jeune, la possibilité de développer de nouvelles compétences et de construire son avenir.

Le choix de l'appellation «enseignement pour adultes» vise à clarifier sa mission, à renforcer son attractivité et à mieux refléter la richesse de son action. Il s'agit d'une évolution en adéquation avec des choix opérés ailleurs. En effet, la Flandre a procédé à un changement similaire dès 2007. À l'étranger, les structures d'enseignement similaires portent également le même nom.

Par ailleurs, certaines réactions à ce changement contiennent des erreurs factuelles. Je rappellerai donc que ce nouveau nom n'altère en rien les fondements, les missions ou le public de ce type d'enseignement. Les missions figurant dans le décret du 16 avril 1991, en particulier, sont toujours bien d'actualité, Monsieur Kaynak. L'EA continuera donc de contribuer à l'épanouissement individuel à travers l'insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

La disparition du mot «sociale» ne signifie pas que nous avons modifié le décret fondateur. L'insertion sociale fait toujours bien partie des objectifs fondamentaux. Bon nombre d'établissements ont d'ailleurs déjà spontanément changé d'appellation; il n'y a donc aucun risque de marchandisation. Le présent projet de décret vise à donner à l'EA la possibilité de devenir plus lisible et de renforcer son attractivité auprès d'un public plus large, ce qui répond à une demande du secteur. D'ailleurs, Monsieur Jacob, vous avez salué l'exercice de concertation mené dans ce cadre.

Ma prise de parole vise aussi à reconnaître l'engagement de ceux qui ont contribué à dresser un état des lieux durant la législature précédente, à définir une vision et à élaborer un plan d'action ambitieux pour l'avenir de ce type d'enseignement. Ce changement de nom s'inscrit pleinement dans un projet plus vaste d'optimisation et de renforcement de l'EPS, structuré dans le cadre précis du «*Contrat 2035*» de l'EA. Il en constitue une première étape, qui vise à accroître sa visibilité et à insuffler une dynamique positive à son développement. D'autres étapes suivront, y compris le lancement d'une campagne de visibilité. Il s'agit véritablement de s'inscrire dans la vision d'un enseignement qui permette à tout adulte, où qu'il se trouve sur le chemin de l'acquisition de compétences, d'en acquérir de nouvelles. C'est un projet au service de tous, bien loin des caricatures qui en sont faites.

M. le président. – La parole est à M. Kaynak.

M. Ersel Kaynak (PS). – Je ne peux que rappeler l'importance de la concertation avec les secteurs dans le cadre des réformes à venir. M. Jacob s'est réjoui de la concertation pour le changement d'appellation; nous serions très heureux que cette même approche soit adoptée pour l'ensemble des réformes qui concerneront l'enseignement. Nous ne pouvons pas reproduire une situation comme celle de l'enseignement qualifiant, dont les réformes ont été imposées après une concertation insuffisante.

Aujourd'hui, les opérateurs sont inquiets et le dialogue avec eux doit être renoué. Ils ont participé de bonne foi à l'ensemble des enquêtes au travers des différents groupes de travail. Malheureusement, les résultats ne correspondent pas aux grandes orientations annoncées dans le cadre du «*Contrat 2035*».

Pour le PS, au-delà du changement de nom, il est indispensable que cet enseignement conserve sa mission sociale. À cet égard, Madame la Ministre, je prends bonne note de vos déclarations rassurantes. Néanmoins, nous continuerons à être attentifs et suivrons le dossier avec l'ensemble des opérateurs de terrain pour faire en sorte que les missions essentielles de l'enseignement pour adultes soient garanties.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

10.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

Je suspends la séance durant quelques minutes.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 15h50 et reprise à 16h50.*

M. le président. – La séance est reprise.

11 Proposition de décret visant à garantir la cohérence du parcours des élèves au sein de l'enseignement qualifiant et professionnel (doc. 64 (2024-2025) n^{os} 1 et 2)

12 Proposition de décret modifiant le décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture (doc. 65 (2024-2025) n^{os} 1 et 2)

13 Proposition de résolution visant à restaurer l'attractivité de l'enseignement qualifiant et du métier d'enseignant (doc. 66 (2024-2025) n^{os} 1 et 2)

13.1 Discussion générale conjointe

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des propositions de décret et de résolution.

Je vous rappelle les temps de parole fixés par la Conférence des présidents: 20 minutes pour chacun des groupes PS, PTB et Ecolo, en ce compris la présentation des propositions par leurs auteurs; 15 minutes pour les groupes MR et Les Engagés; 5 minutes pour Défi; 5 minutes de réplique pour chaque groupe.

La discussion conjointe est ouverte.

M. Janssen, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Mesdames et Messieurs les Députés, je voudrais m'adresser tout particulièrement à celles et ceux d'entre vous qui ne siègent pas au sein de la commission de l'Éducation. À la suite du vote du décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires, à la recherche et à la culture, il faut que vous sachiez ce qu'il adviendra des élèves de sixième année de technique de qualification (6TQ) qui obtiendront leur certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). Aujourd'hui, une partie de ces élèves, comme ceux qui n'obtiendront pas le CESS à la fin de cette année scolaire, ou comme les élèves de sixième année professionnelle (6P), ont le droit de se spécialiser en effectuant une septième année, que ce soit dans l'enseignement technique de qualification ou dans l'enseignement professionnel. Ces spécialisations comprennent, par exemple, la sommellerie dans le cadre des études en hôtellerie-restauration, la

chocolaterie dans le cadre des études en boulangerie-pâtisserie ainsi que les formations d'élagueur-grimpeur, d'horticulteur ou de technicien en images de synthèse. Dans l'enseignement qualifiant, 66 spécialisations sont concernées, dont 50 % correspondent à des métiers réputés en pénurie par le Forem. Or, ces études améliorent le bagage professionnel des jeunes et renforcent leur entrée sur le marché de l'emploi, bagage qui est d'ailleurs reconnu comme extrêmement qualitatif par bon nombre d'employeurs, qui attendent avec impatience ces jeunes qui ont suivi une septième année. Parfois, ce sont les secteurs eux-mêmes qui demandent que ces filières soient organisées, car ils ont un réel besoin de travailleurs qualifiés. C'est là une reconnaissance indiscutable de la qualité des formations de notre enseignement qualifiant.

Les élèves ont bien conscience de la valeur de ces filières puisqu'une partie d'entre eux, qu'ils soient en 6TQ ou en 6P, ont prévu, parfois dès le début de leur parcours qualifiant, de s'inscrire dans un parcours de formation qui inclut la septième année.

Les directions d'école et les chefs d'atelier nous disent qu'à la sortie de ce parcours, bon nombre de ces élèves trouvent un emploi. C'est évidemment très valorisant pour des jeunes qui n'ont pas eu un parcours scolaire ou un parcours de vie très facile ou qui ne se sont pas sentis à l'aise dans un enseignement plus général, même si, rappelons-le, la voie qualifiante leur permet aussi d'obtenir le CESS.

Mais cette situation était celle d'avant, avant que cinquante d'entre vous au sein de ce Parlement votent le décret-programme, en décembre dernier. En raison d'un court passage de ce texte, tous les élèves qui ont obtenu leur CESS à la fin de la 6TQ devront mettre un terme à leur projet et ne pourront pas faire une septième année, comme ils l'avaient prévu. Cette année, plus ou moins 1 400 élèves sont concernés, leur nombre devrait être équivalent pour les années à venir. Ces jeunes, âgés de 18 à 20 ans, qui réussissent et ont prévu de poursuivre leur spécialisation afin d'être mieux outillés pour entrer sur le marché du travail, ne pourront plus continuer.

Lors du vote du décret-programme, la solution avancée par la majorité – sans avoir réfléchi à sa faisabilité – a été de renvoyer les jeunes concernés vers l'enseignement pour adultes (EA). À l'époque, j'ai cru qu'il s'agissait d'une idée du MR et des Engagés pour faire des économies. En réalité, il n'en est rien. Après des semaines d'investigation sur le terrain et des contacts avec les écoles, dans l'enseignement tant obligatoire que pour adultes, il s'avère qu'aucune économie ne sera réalisée, ni à court terme ni à long terme, sauf si tous ces jeunes arrêtent leur formation après l'obtention de leur CESS et ne se dirigent plus vers une spécialisation qui les rend si attractifs sur le marché de l'emploi.

Malheureusement, chers collègues, si vous ne l'avez pas vu en votant le décret-programme, c'est exactement ce qui va se passer! Cela me met terriblement en colère! Je vous explique pourquoi.

Après le vote du décret-programme, il est vite apparu que l'EA tel qu'organisé aujourd'hui n'est pas du tout en mesure d'accueillir les jeunes dans la poursuite de leur formation, comme annoncé, dès la rentrée 2025.

Pour la quasi-totalité des formations de septième année de technique de qualification (7TQ) et de septième année professionnelle (7P), si parfois des intitulés y ressemblent, elles ne se donnent pas en cours du jour, elles se déroulent sur deux ou trois ans, et dans des lieux parfois peu accessibles en transports en commun. La réalité territoriale de la Wallonie est très différente de celle de Bruxelles: à titre d'exemple, en dehors des heures scolaires, aucun bus ne relie certaines entités wallonnes.

Par ailleurs, une partie de ces élèves perdraient leur statut d'étudiant qui permet de bénéficier des allocations familiales. En effet, la plupart des formations dans l'EA ne proposent pas le minimum de 17 périodes par semaine requises pour l'obtention du statut d'étudiant.

Ensuite, les élèves perdront leur droit à la gratuité scolaire pour leur dernière année de formation, car l'EA requiert de s'acquitter d'un droit d'inscription de base de 32 euros et, obligatoirement, d'un droit d'inscription complémentaire (DIC), calculé en centimes par période. Les élèves doivent dès lors payer un minimum d'environ 250 euros. C'est compter sans les frais de matériel supplémentaires!

Pour toutes ces raisons, l'EA tel qu'il est organisé actuellement n'est pas en mesure d'accueillir les jeunes en poursuite de leur formation, comme annoncé. Quoi de plus normal, puisque l'EA n'est pas pensé à cette fin! La mission de l'EA n'est pas d'offrir une dernière année à des élèves de l'enseignement secondaire qui finalisent leur formation initiale, mais d'offrir à des adultes sur le marché de l'emploi – dans un emploi, en reconversion ou en recherche – la possibilité de renforcer leur expérience professionnelle par la formation continue. Il s'agit donc d'un public d'adultes de 25, 30, 40, voire 50 ans, qui suit ces formations. Cela ne correspond en rien aux besoins des élèves de 6TQ, qui ne demandent qu'à finaliser leur apprentissage de l'enseignement secondaire, avec une spécialisation leur permettant d'atteindre l'excellence dans leur domaine de formation.

Cette idée est bien intégrée par l'opposition, mais pas seulement: les Engagés de la commission de l'Éducation l'ont bien intégrée également. En effet, ils ont plaidé, avec l'opposition, pour que la ministre Glatigny établisse un état des lieux de la situation, à savoir un cadastre qui recense toutes les formations de 7P et 7TQ suivies actuellement par des élèves de 6P et 6TQ qui ont leur CESS.

Nous avons demandé à la ministre comment l'EA pouvait offrir une formation alternative similaire en tout point pour ces élèves, et ce, sans perte de droits pour les élèves, sans perte de qualité de formation, sans empêchements liés à des trajets impossibles, et sans perte de droits pour les enseignants.

Nous avons ce cadastre; il contient deux tableaux Excel: l'un pour la 7P et l'autre pour la 7TQ. D'un côté, nous avons la liste de toutes les options de septième année avec des élèves qui obtiendront leur CESS cette année et, de l'autre, des établissements de l'EA qui accepteraient, selon leur pouvoir organisateur, d'organiser de nouvelles formations afin de les accueillir. Pour arriver à cette situation, qui n'existe que sur papier à l'heure actuelle, la ministre Glatigny a dû inventer des formules alternatives. Je le répète: rien n'existe dans la pratique, sauf à tout changer dans l'enseignement pour adultes.

Afin de ne plus accepter dans l'enseignement secondaire quelque 1 400 élèves, la ministre demande aux écoles de l'enseignement obligatoire d'aider les établissements de l'EA, et aux pouvoirs organisateurs et aux fédérations de pouvoirs organisateurs, de recréer les conditions d'apprentissage de l'enseignement obligatoire, dans l'EA. Pour ce faire, il faut créer de nouvelles options dans l'EA et changer moult textes réglementaires. Par exemple, certaines formations s'étalent actuellement sur plusieurs années. Pour qu'elles soient données en un an, il faut créer un nouveau programme.

Un autre exemple: pour que les élèves ne soient pas obligés de payer 250 euros pour leur année, il faut réglementairement des dérogations pour les droits d'inscription. La ministre nous répond que les élèves actuellement inscrits en seront exemptés. Néanmoins, à ce stade, nous n'avons aucune garantie ni sur le principe même – car la mesure n'a pas encore été présentée au gouvernement – ni sur sa longévité. Qu'en sera-t-il pour les étudiants dans quelques années?

Encore un autre exemple. Pour ne pas perdre le statut d'étudiant qui donne accès aux allocations familiales, il faut être sûr que toutes les nouvelles formations se feront avec un minimum de 17 périodes par semaine. Ce n'est pas le cas, vu les contacts que j'ai eus avec certaines directions dans EA. Ou alors, il faut avoir négocié avec les Régions bruxelloise et wallonne pour modifier la règle et prévoir une dérogation, ce qui n'est pas fait non plus.

Pour toute une série de formations – par exemple dans certaines écoles du réseau du Conseil des pouvoirs organisateurs et de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS) –, la solution imaginée est de recréer, dans les mêmes locaux de l'école secondaire, la même formation que celle que les élèves auraient reçue s'ils étaient restés en 7P. Et, si possible, avec les mêmes professeurs. Mêmes locaux, mêmes professeurs, même programme en un an. En quelques mois, les établissements de l'EA doivent créer des formations d'un an qui n'existent donc pas. Quand on dit qu'il y a une alternative, c'est faux! Pas tel quel!

Pour accueillir 1 400 élèves qui auraient dû continuer dans leur école, la ministre est en train de créer un mastodonte de complexification administrative sur le terrain parce que, selon le MR – c’est la seule raison avancée pour justifier cet imbroglio: si tu as ton CESS, tu dois aller dans l’EA. C’est purement dogmatique.

Le surréalisme atteint son paroxysme sachant qu’une bonne partie de ces formations continueront pour la plupart d’être organisées en parallèle dans les écoles de l’enseignement obligatoire. Particulièrement pour les 7P, puisqu’il reste un grand nombre d’élèves de 6P sans CESS dans les écoles. Ce sont des élèves qui poursuivent leur 7P dans leurs établissements. Dans certaines écoles, deux formations identiques seront donc organisées. Parfois, elles auront lieu au même endroit – si les locaux sont libres, car ils sont déjà occupés pour les 7P qui viennent de 6P. Et parfois avec les mêmes professeurs s’ils sont disponibles et volontaires, simplement car il y a eu une séparation entre les élèves avec ou sans CESS. Cela n’a aucun sens.

Je vous passe aussi l’imbroglio administratif pour les professeurs et pour les écoles. En effet, derrière cette petite phrase du décret-programme qui empêche les élèves de 6TQ de poursuivre en 7TQ, alors que ce n’était ni dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) ni dans le Pacte pour un enseignement d’excellence, il y a évidemment de potentielles pertes d’emploi, mais aussi des statuts complètement différents entre l’enseignement obligatoire et l’EA.

La ministre a dès lors imaginé un dispositif où les professeurs de l’enseignement qualifiant pourraient, sans perte de droits, refaire la même chose dans l’enseignement pour adultes. Mais tout cela demande des modifications décrétales importantes pour la rentrée scolaire de septembre 2025, alors que ce n’est même pas encore déposé sur la table du gouvernement. Cela n’a absolument aucun sens! Pour la simplification administrative promise dans la DPC, vous permettez, mais on repassera...

Ce n’est pas tout: pendant deux ans, il n’y aura pas d’économies pour la Fédération, mais des coûts supplémentaires. En effet, la ministre dit qu’elle compensera les droits des élèves déjà inscrits aujourd’hui en TQ, qui devraient sinon payer minimum 250 euros pour leur dernière année. Elle devra aussi compenser les pertes dues aux nouvelles formations que l’enseignement pour adultes va devoir organiser en plus des autres, sauf si l’enseignement pour adultes doit arrêter ses autres formations, puisqu’il fonctionne en enveloppe fermée... Enfin, il faudra compenser les coûts des formations organisées en double pour déroger aux normes de maintien pour des options de 7TQ – et j’en passe... Bref, cette mesure engendrera des coûts supplémentaires. Même à plus long terme, les économies seront extrêmement réduites étant donné qu’elles ne concernent qu’environ 1 400 élèves par an.

Sauf à penser – et c’est là que cela fait le plus mal – que cette mesure est non seulement basée sur un dogme stupide, mais que ce dogme est construit sur une vision élitiste de l’école. Une vision qui est cachée derrière un paravent, le cadastre, et qui reflète la volonté de ne pas supporter le coût d’élèves qui, selon certains – ou devrais-je dire «certaine» –, ne méritent pas d’investissement dans leur parcours. Car c’est ce qui va se passer: les élèves aujourd’hui en 6TQ ne poursuivront pas leur formation dans un autre établissement, dans une autre formule d’enseignement, avec des adultes. En scindant la cohorte d’élèves entre ceux qui ont le CESS et ceux qui ne l’ont pas, la ministre sait très bien que ces options ne seront plus organisées à terme. Il n’y aura en effet plus de dérogations aux normes de maintien après trois ans dans l’enseignement qualifiant. Or rien dans la loi n’oblige les établissements d’EA à organiser une option s’ils estiment qu’il n’y a pas assez d’apprenants.

Dans trois ans, quand les petites compensations dont bénéficient ceux qui sont actuellement dans le parcours auront disparu, ces 1 400 élèves potentiels qui se seraient inscrits dans un parcours de réussite, qui avaient choisi de viser l’excellence dans leur formation en se spécialisant, ne se spécialiseront plus. C’est un dommage extrêmement grave pour ces jeunes inscrits dans un projet de vie professionnelle, ainsi que pour les employeurs qui peinent actuellement à trouver des employés qualifiés en ces temps de pénurie.

Tous les acteurs concernés, les élèves, les chefs d’ateliers, les professeurs, les directions, les pouvoirs organisateurs et les fédérations de pouvoirs organisateurs nous disent que cette réforme est incohérente et que la ministre a créé un problème de toutes pièces; elle doit mobiliser un temps et des énergies incroyables auprès des écoles, de son cabinet, de l’administration, des associations de parents, des représentants des familles, des fédérations de pouvoirs organisateurs et des organisations syndicales pour réaliser une mesure qui ne tient pas la route en pratique.

En votant le décret-programme comprenant le passage relatif aux 7P et 7TQ, vous n’aviez pas conscience du mastodonte ubuesque que cela représentait.

À présent, opposition et majorité, vous avez pris connaissance des faits. Les personnes de terrain nous affirment que cette réforme n’apporte aucun bénéfice, que ce soit pour les élèves, pour les écoles, pour l’EA ou pour les professeurs. Vous allez donc devoir faire un choix et je vous invite à ne pas commettre la même erreur que celle commise il y a trois mois. Notre proposition de décret est celle qui permet de ne pas foncer tête baissée dans une réforme insensée.

Nous devons évidemment repenser l’articulation des filières, les périmètres entre l’enseignement obligatoire et l’EA, l’après-tronc commun et l’enseignement qualifiant, mais pas dans la précipitation ou dans le bricolage de dernière minute, dont les premières victimes seront les élèves et leur avenir. Nous en appelons à votre soutien, particulièrement à celui des cinquante parmi vous qui ont

voté le décret-programme et cette petite phrase qui s’y trouvait: notre proposition est d’annuler cette unique disposition pour les élèves diplômés à l’issue de leur 6TQ, pour nous donner un temps de concertation, de dialogue et d’anticipation.

M. le président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Je regrette que Mme Glatigny soit partie et n’assiste donc pas aux échanges.

Notre proposition de décret a pour but de modifier le décret-programme du 11 décembre 2024, quant à la triple réforme budgétaire qui aura une incidence sur l’enseignement qualifiant dès la prochaine rentrée scolaire. Le groupe PS propose en premier lieu de supprimer la réduction linéaire de 3 % du nombre total de périodes professeurs (NTPP) octroyées aux écoles. Contrairement à ce que martèle la majorité MR-Les Engagés, le Pacte pour un enseignement d’excellence ne prévoit pas cette réduction. En diminuant aveuglément les moyens alloués à l’enseignement qualifiant, le gouvernement actuel participe à sa dévalorisation et provoque inévitablement des pertes d’emploi.

Nous proposons ensuite de supprimer l’exclusion de l’enseignement obligatoire des élèves détenteurs d’un CESS. Ce lundi 24 mars, en commission, nous avons écouté avec attention toutes les précisions apportées par la ministre Glatigny à propos du cadastre des 7P et 7TQ et des alternatives offertes par l’EA. Pour autant, nous ne voyons pas la moindre plus-value à cette mesure. Sur le plan organisationnel, cette mesure s’apparente à une usine à gaz: on va supposément faire la même chose, avec les mêmes personnes, dans les mêmes endroits, mais avec moins de moyens et en créant par la même occasion un capharnaüm administratif sans précédent! Toute la responsabilité des transferts d’options vers l’EA retombera sur les épaules des pouvoirs organisateurs et des directions. D’ailleurs, en commission de l’Éducation, la ministre a confirmé qu’aucune garantie formelle ne serait apportée quant à l’ouverture effective des options transférées vers l’EA.

En outre, le cadastre qu’elle a présenté demeure incomplet, comme l’atteste la méthodologie employée pour le constituer. Il présente des solutions qui dissimulent l’ensemble des nombreuses options pour lesquelles aucune alternative n’est proposée. Ce tableau ne comprend en effet que les options représentant au moins six étudiants. Sur le plan budgétaire également, la réforme ne tient pas la route. À défaut d’avoir obtenu des informations claires et précises quant au montant et à la durée des périodes d’impulsion, nous comprenons difficilement comment, dans un contexte d’enveloppe fermée, les établissements qui dispensent l’EA pourront absorber la redirection d’au moins 1 410 élèves éjectés de l’enseignement obligatoire.

Ensuite – et c’est sûrement la plus grande absurdité –, le gouvernement MR-Les Engagés créera des doublons qui n’existaient pas jusqu’alors. Ainsi, pour les 7P, les écoles continueront à organiser une filière qualifiante destinée aux élèves non porteurs d’un CESS, tandis que des options similaires – et non pas identiques – seront organisées dans l’EA pour les élèves porteurs d’un CESS.

Enfin, sur le plan social, la situation est alarmante et j’ai l’impression que c’est le cadet de vos soucis.

Alarmante d’abord pour les membres du personnel, qui seront ballottés d’un pouvoir organisateur à l’autre, dans le cadre d’opérations statutaires encore tout à fait nébuleuses et inconnues à ce jour, et ce, alors même que les procédures de recrutement pour l’année scolaire 2025-2026 sont déjà entamées. Les travailleurs temporaires seront bien entendu davantage concernés que les autres. Nous redoutons les conséquences en termes de précarité de l’emploi, d’attractivité de la profession et de pénurie d’enseignants.

Alarmante ensuite pour les élèves, car si les exemptions de droits d’inscription restent temporaires. Nous resterons donc vigilants quant aux DIC, aux frais de matériel et aux allocations d’études. Ces montants n’ont pas été estimés dans le cadre du cadastre et la facture risque d’être salée pour les élèves et leurs familles. Par ailleurs, notre texte reporte de deux ans l’interdiction pour les élèves majeurs décrocheurs de s’inscrire en troisième année ou en quatrième année secondaire. La mise en œuvre de cette interdiction doit absolument être accompagnée de mesures de prévention et d’accompagnement. Dans l’intervalle, le groupe PS invite le gouvernement à mener une réflexion avec les acteurs de l’enseignement sur l’âge à partir duquel un élève doit sortir de l’enseignement obligatoire.

Chers collègues, il n’est pas trop tard pour mettre un terme à cette mauvaise comédie en adoptant notre proposition de décret. Nous ne disons pas qu’une réforme de l’enseignement qualifiant et de la formation en alternance n’est pas nécessaire. Au contraire! Mais elle doit être menée sur la base d’une évaluation préalable, en concertation avec les acteurs concernés, sans mettre la charrue avant les bœufs et sans couper à l’aveugle dans un certain type de formations, comme le gouvernement est en train de le faire. La majorité MR-Les Engagés a décidé de faire des économies de plus de 40 millions d’euros en coupant dans le budget consacré au personnel de l’enseignement qualifiant. Une telle diminution des dépenses entraînera forcément des pertes d’emplois. En l’occurrence, 500 équivalents temps plein (ETP) environ seront supprimés pour réaliser une pure opération de rationalisation budgétaire et pour répondre à une envie idéologique du MR de casser l’enseignement qualifiant, filière sans doute trop populaire à son goût.

La fermeture des options peu fréquentées aura obligatoirement un impact sur l’orientation des élèves, car plutôt que de les voir s’inscrire dans l’option choisie

dans une école située plus loin de leur école d'origine ou de leur domicile, nous pressentons que les élèves choisiront une autre orientation afin de rester dans leur école. Vous allez donc briser des parcours de formation.

Il y a quelques mois, le gouvernement a préparé cette réforme sur un coin de table, sans consulter un seul acteur de terrain. Cependant, il a été rattrapé par la réalité. Le monde de l'école, très déçu, a vivement critiqué la réforme, de même que les représentants des employeurs, car des formations nécessaires pour le marché de l'emploi seraient supprimées. Enfin, les élèves ont fait part de leur inquiétude sur leur avenir et leurs conditions d'études. En bref, l'intégralité du monde enseignant rejette cette réforme. Le gouvernement le sait-il?

Les solutions ont été bricolées pour limiter la casse, mais ce sont les acteurs de terrain qui doivent trimer pour assumer votre erreur magistrale, Madame la Ministre, qui affectera particulièrement les enseignants et les élèves. Depuis des mois, les fédérations de pouvoirs organisateurs, les directions et les équipes éducatives, stressées, improvisent des réorganisations en profondeur pour remplacer des formations existantes. Elles le font sans un cap clair, dans un vide législatif total, avec des injonctions surréalistes et, surtout, sans aucune concertation, bien que vous nous marteliez le contraire. En effet, votre communication aux pouvoirs organisateurs est défaillante, voire inexistante. Beaucoup d'éléments paraissent d'abord dans les médias, ce qui soulève beaucoup de questionnements et d'incertitudes sur le terrain. C'est seulement *a posteriori* que des rencontres sont organisées avec des représentants du secteur pour discuter de pistes concrètes à mettre en œuvre. Toutefois, en dehors de nombreux effets d'annonce, aucune information concrète et fiable sur les modalités de la réforme ne ressort des réunions avec les différentes instances. Des notes de travail non finalisées comprenant des erreurs sont communiquées, ce qui entraîne des interprétations et des réactions forcément erronées. À titre d'exemple, je citerai le cas des tableaux concernant les 7TQ et les 7P où le travail imprécis augmente le malaise déjà présent face aux différents éléments de la nouvelle gouvernance de l'enseignement qualifiant. Les mesures liées au décret-programme, à l'instar des fermetures des 7TQ et de l'interdiction d'inscription des élèves ayant un CESS en septième année, n'avaient pas été annoncées et leurs effets sont entrés en vigueur en cours d'année scolaire. Comment voulez-vous que ça fonctionne!

Ce qui arrive aux 7P est, à cet égard, la plus belle illustration de l'absurdité totale dans laquelle le gouvernement plongera tout un système. Je prendrai l'exemple d'un groupe fictif de dix élèves qui suit aujourd'hui une formation commune et qui sera demain coupé en deux. D'un côté, quatre d'entre eux qui sont âgés de 18 à 20 ans et qui n'ont pas encore leur CESS resteront dans l'enseignement obligatoire; de l'autre, les six autres, âgés de 18 à 20 ans eux aussi, mais titulaires d'un CESS, devront s'inscrire à une nouvelle formation créée spécialement pour eux dans l'EA, avec peut-être le même enseignant, mais soi-disant une autre pédagogie, et souvent pour obtenir un diplôme qui ne sera

pas tout à fait le même. Je tiens à réitérer ici tout notre respect pour l'EA. Mais ce chaos risque vraiment de le déformer.

Nous pourrions presque rire de tout cela, tellement c'est gros. Malheureusement, les acteurs de terrain sont en train de perdre un temps précieux et, surtout, leur motivation. Ils sont forcés et contraints de mettre en œuvre ce chaos total. Les écoles perdront des moyens; les membres du personnel perdront une partie de leur charge horaire, quand ce n'est pas simplement leur emploi; les élèves se retrouveront face à une offre de formation moins lisible, moins cohérente et répondant moins à leurs aspirations. Au-delà de cette usine à gaz, il reste en effet des trous à combler dans le cadastre. Où sont donc la cohérence et l'efficacité dans tout ça? En tout cas, pas dans votre projet.

Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, d'être restée pour écouter cet exposé. Je compte vraiment sur vous afin d'insuffler un vent nouveau sur ce dispositif. Vous êtes notre dernier espoir. Notre proposition de décret est mesurée, pondérée. J'en appelle vraiment à un sursaut de tous les membres de ce Parlement pour la voter et ainsi donner à l'école une véritable chance.

M. le président. – La parole est à Mme Vidal.

Mme Manon Vidal (PTB). – Je trouve dommage que la ministre ne soit plus présente dans l'hémicycle, mais je suis certaine qu'elle nous écoute malgré tout.

La réforme du MR-Les Engagés est injuste et inutile! À trois mois de la fin des cours, les députés de la majorité laissent dans le flou les jeunes et les professeurs de l'enseignement qualifiant. Nous, membres du PTB, tenons à tirer la sonnette d'alarme: la réforme de l'enseignement qualifiant de Mme Glatigny ne tient pas debout. Nous appelons d'urgence tous les députés ici présents à voter le retrait de cette réforme qui met en péril l'avenir des jeunes et des enseignants des filières techniques et professionnelles. C'est ce que nous demandons à travers notre proposition de résolution que je détaillerai en fin de présentation.

Pour rappel, vous, Mesdames et Messieurs de la majorité MR-Les Engagés, menacez 500 emplois, excluez des jeunes en décrochage scolaire et brisez le parcours de jeunes en cours de route, et ce, pour réaliser 0,1 % d'économies sur le budget. Vous clamez des slogans tels que «Le MR est le vrai parti du travail» ou «Le MR veut revaloriser l'enseignement qualifiant»; or, la première mesure que prend le gouvernement MR-Les Engagés est de s'attaquer aux jeunes de l'enseignement qualifiant: les futurs mécaniciens, aides-soignants, charpentiers, coiffeurs... tous ces futurs travailleurs qui feront tourner la société de demain. Vous leur dites que leur parcours ne compte pas et vous leur coupez leur avenir en fermant des options, en coupant dans le budget, en les excluant de l'école, en leur donnant moins de matériel pour apprendre un métier et en créant des classes toujours plus bondées. Et vous faites cela, pour réaliser 0,1% d'économies sur le budget!

Vous ne prenez pas ces mesures pour améliorer l'enseignement. Or, normalement, le rôle de la ministre de l'Éducation est de défendre l'enseignement. Vous ne prenez pas ces mesures pour faire des économies puisqu'il faudra débloquer du budget pour créer, dans l'EA, des alternatives aux fermetures d'options dans l'enseignement qualifiant.

Pourquoi avez-vous décidé d'attaquer l'enseignement qualifiant? C'est la question à 1 million d'euros... ou plutôt à 15 millions d'euros. Je pense que la ministre Glatigny n'aime pas l'enseignement qualifiant, sinon elle ne déciderait pas d'enlever 500 ETP et de fermer 210 options. La ministre attaque l'enseignement qualifiant parce qu'elle estime qu'il est inutile d'y consacrer des moyens. Son but est d'envoyer les jeunes issus de la classe ouvrière où bon lui semble: elle les considère comme des pions. Dans sa vision, les jeunes se répartissent en deux catégories: ceux qui auront le droit de tenter de décrocher un vrai diplôme après de belles études et ceux qui auront les bras pour faire tourner la société. (*Rumeurs sur les bancs du MR*) Je constate que cela dérange le MR d'entendre enfin ce que plus de 30 000 jeunes et professeurs leur répètent depuis des semaines dans la rue. La ministre ne veut pas investir un seul euro de plus. La ministre n'est pas la ministre de ces jeunes-là. Elle n'est pas la ministre des futurs boulangers, des futurs menuisiers, des futurs travailleurs qui feront tourner le pays. La ministre est en train de briser leur rêve et leur avenir.

En raison de la réduction du budget de 3% pour l'enseignement qualifiant, les professeurs verront la taille de leurs classes augmenter, ils ne sauront pas prendre en charge les élèves supplémentaires malgré la bonne volonté. Nous connaissons tous des jeunes qui n'ont pas eu de professeur de mathématiques, de sciences, de langues, parfois durant des mois. Nous connaissons aussi tous des jeunes qui étudient dans des classes bondées de 30 élèves. Les réformes de la ministre aggraveront encore ces situations.

Tous les jours, les professeurs vivront de plein fouet les conséquences de ces réformes. Ces enseignants savent depuis longtemps que la réforme ne fonctionnera pas et qu'elle sera injuste. Combien de professeurs m'ont dit qu'ils manifestaient pour les jeunes qui méritent mieux que le plan de la ministre MR! Ces enseignants voient aujourd'hui leur emploi, leur statut, leur pension très durement attaqués. Ce qu'ils redoutent le plus est de ne même plus pouvoir exercer correctement leur métier. Ils s'inquiètent aussi de l'impact que toutes ces mesures auront sur eux-mêmes et leurs élèves. Ces enseignants l'ont dit dans la rue. Ils étaient plus de 30 000 et l'on a assisté aux plus grandes manifestations dans l'enseignement depuis 30 ans! – et sur les réseaux sociaux. D'ailleurs, auparavant, les manifestants ont réussi à vous faire reculer sur votre plan qui consistait à restreindre leur possibilité de faire des études supérieures de leur choix.

Les enseignants se battent pour l'avenir des enfants des travailleurs du pays, car leurs conditions de travail font écho aux conditions d'apprentissage des jeunes: quand on attaque l'un, on attaque l'autre!

Il est amusant d'observer l'évolution des réponses de la ministre de semaine en semaine: elle a d'abord essayé de rassurer les syndicats sur son plan, puis de propager des *fake news*, avant d'affirmer que plus personne ne comprenait ses propos. À présent, la ministre nous dit: «Ne vous inquiétez pas, cette réforme ne changera rien pour personne». Ah bon!

La ministre essaie maintenant, à coup de verres d'eau, d'éteindre le feu qu'elle a allumé. Elle nous a transmis un cadastre, sous forme de tableau, en réponse aux questions que nous lui posons depuis des semaines: combien d'options va-t-elle fermer dans l'enseignement qualifiant? Qu'a-t-elle prévu pour les jeunes dont l'option fermera? Il aurait été utile d'effectuer ce recensement avant de lancer la réforme – à chacun sa méthode de travail.

Nous avons analysé chacune des lignes représentant les 210 options de l'enseignement qualifiant qui fermeront. Nous avons relevé plusieurs problèmes et non des moindres. Il reste aujourd'hui encore des options pour lesquelles il n'existe aucune solution. Ce sont autant de jeunes et de professeurs angoissés pour leur avenir. Par ailleurs, 400 jeunes restent sur le carreau: ils ne sont même pas repris dans le tableau. La toute dernière ligne, presque cachée, concerne des cours à distance pour 300 jeunes. Cette solution de remplacement est assez osée! Enfin, il manque une ligne dans ce tableau: celle des professeurs. Que compte en faire la ministre? Elle promet d'employer ces professeurs de l'enseignement secondaire dans l'EA. Aujourd'hui, cependant, aucun professeur n'a l'assurance d'avoir l'emploi promis.

Le plus gros problème, c'est que vous estimez que la 7TQ est équivalente à l'enseignement de promotion sociale (EPS). Les compétences enseignées dans l'EPS ne sont pourtant pas les mêmes qu'en 7TQ, où l'élève devient expert dans son domaine, dans la continuité de son parcours. Dans l'EPS, l'élève apprend les bases d'un métier pour se reconvertir, pour développer de nouvelles compétences.

Lors de la visite d'une école à Namur, nous avons vu une armoire contenant le matériel des cours de photographie de l'EPS. Ces cours avaient lieu dans la même classe que les cours de photographie de la 7TQ. Ensuite, nous avons découvert deux grandes salles contenant du matériel dernier cri à la disposition des élèves de la 7TQ. Je cite cet exemple pour démontrer que ces deux niveaux d'enseignement ne disposent pas du même budget et ne poursuivent pas la même mission. Les 7TQ et 7P permettent de former des talents et valorise le savoir-faire de nos écoles. Ainsi, une élève inscrite en horlogerie a gagné le Prix Cartier des talents horlogers de demain; une autre, en chocolaterie, a décroché le deuxième prix dans un concours international.

Quand j'interroge tous ces jeunes, c'est bien simple: aucun ne souhaite poursuivre ses études dans l'EPS. Ils affirment qu'ils arrêteront leurs études à la suite de la réforme. La ministre brise donc l'avenir de ces jeunes. Sa solution relève du bricolage, les jeunes et les professeurs qui se sont mobilisés dès l'entame de sa réforme ont raison: c'est une catastrophe. Les écrans de fumée n'y changeront rien. Nous continuerons de nous mobiliser. C'est l'avenir des jeunes et de tous ceux qui demain feront tourner notre pays qui est en jeu. Ces jeunes se mobiliseront le 31 mars et au mois d'avril.

C'est la raison pour laquelle le PTB dépose cette proposition de résolution. Nous demandons au gouvernement de revenir sur sa décision de réduire le budget de l'enseignement qualifiant de 3 % et de travailler dès à présent à la recherche active de solutions structurelles pour financer l'enseignement à la hauteur de ses besoins. Nous lui demandons également de maintenir les 7P et 7TQ accessibles à tous les élèves, y compris ceux qui ont obtenu leur CESS, et d'organiser une vraie concertation avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, les fédérations d'associations de parents, les représentants des enseignants et des élèves, sous la tutelle de représentants des options de l'enseignement qualifiant. Nous demandons au gouvernement de conserver le système actuel, qui donne la possibilité aux élèves majeurs en décrochage de s'inscrire en troisième et en quatrième années et nous lui demandons de travailler main dans la main avec les directions, les fédérations d'associations de parents et les représentants des enseignants et des élèves sur la question. Enfin, nous lui demandons de garantir le maintien de la nomination des travailleurs de l'enseignement tout en envisageant des pistes concrètes de stabilisation plus rapide des nouveaux enseignants.

En conclusion, nous soutiendrons également les propositions de décret respectives des groupes PS et d'Ecolo qui, bien que non exhaustives, nous semblent aller dans la bonne direction.

M. le président. – La parole est à Mme Cortisse.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Les trois textes débattus aujourd'hui visent, une nouvelle fois, à remettre en cause, annuler ou reporter les mesures du décret-programme du 11 décembre 2024, lequel concerne notamment l'accès des élèves à une septième année dans l'enseignement qualifiant, la réduction de 3 % du NTPP des établissements de l'enseignement qualifiant, ainsi que l'interdiction faite aux élèves majeurs en décrochage depuis plus d'un an de se réinscrire dans une troisième ou quatrième année secondaire au profit de leur orientation vers des opérateurs d'enseignement ou de formation pour adultes.

C'est au moins la neuvième fois que l'opposition, composée des groupes PS, Ecolo et PTB, revient sur ce sujet. Il faut croire que l'opposition des gauches n'a plus d'autre moyen d'exister qu'à travers cette réforme, qui plus est en essayant d'attiser les craintes des enseignants et des jeunes à coups de désinformation. Cependant, la répétition ne transforme pas un mensonge en vérité.

Lors de la réunion du 10 mars 2025 de la commission de l'Éducation, j'ai à nouveau pris la peine de lire *in extenso* les passages utiles de l'avis n° 3 du Groupe central. Je rappelle que cet avis a été négocié et adopté en 2017 par tous les opérateurs institutionnels de l'enseignement, ce qui inclut les fédérations de pouvoirs organisateurs, les fédérations d'associations de parents et les organisations syndicales, et ce, sous un gouvernement formé par le PS et le cdH.

La diminution de 3 % du NTPP est explicitée aux pages 212 et 213 de l'avis n° 3: en résumé, il est fait état d'une offre d'options inadéquate et d'une volonté de la faire reposer sur des critères liés aux évolutions du monde socioéconomique. Il est précisé que «pour être efficace, le système doit sortir l'école du fonctionnement actuel qui favorise le développement des sections les plus “rentables” en termes de NTPP, de dotation et d'image» et qu'il faut «revoir le répertoire des [options de base groupées (OBG)] pour supprimer les OBG qui ne qualifient pas ou plus pour un emploi».

La citation continue comme suit: «Le [Groupe central (GC)] considère que certaines options doivent être supprimées, notamment celles qui n'offrent aucune qualification précise permettant d'accéder à un emploi, même si elles sont fréquentées par un nombre important d'élèves». Je rappelle que le Groupe central n'était pas uniquement composé de représentants du MR et des Engagés, mais bien d'acteurs institutionnels de l'enseignement, y compris les syndicats.

À la page 217, dans la section relative à l'opérationnalisation, figure une initiative intitulée «Revoir l'offre d'options du qualifiant». Les modalités retenues pour la priorisation de cette initiative incluent le passage suivant: «Cette optimisation est réalisée parallèlement à une adaptation des règles d'attribution du NTPP, permettant ainsi de traduire les gains d'efficacité pour la [Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)].» C'est ce qu'ont écrit les syndicats et le PS en 2017! Quant aux modalités de budgétisation, la même page indique une «rationalisation des options du qualifiant avec adaptation concomitante de l'allocation NTPP». Cette rationalisation «résulte dans un budget en rythme de croisière égal à -37 [millions d'euros (mEUR)]». Or, en adoptant cette mesure, la majorité actuelle ne réduit le budget que de 8 millions d'euros, ou 15 millions d'euros en tenant compte de l'intégralité des mesures, alors que l'avis n° 3 du Groupe central, approuvé par le PS, les syndicats et les acteurs institutionnels de l'enseignement, prévoit une réduction de 37 millions d'euros! Alors la désinformation, ça commence à bien faire!

En juin 2023, la précédente ministre de l'Éducation, Mme Désir, membre du PS, a soumis au Parlement, avec le soutien des groupes MR et Ecolo, un décret qui rationalise l'offre d'options de l'enseignement qualifiant, comme l'exige le Pacte pour un enseignement d'excellence. Le décret-programme défendu par la ministre Glatigny ne rationalise donc pas cette offre, puisque la ministre Désir l'a déjà fait. Reste que le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoyait une

adaptation concomitante de l'allocation NTPP, ce que la ministre Désir n'a pas voulu faire à l'époque, car elle redoutait des mouvements de grève. Cela étant, de telles protestations n'auraient pas été justifiées, puisque les syndicats ont explicitement accepté cette réduction concomitante du NTPP. Quoi qu'il en soit, Mme Désir a préféré refiler la patate chaude au gouvernement suivant. En tout état de cause, le décret-programme actuel ne touche pas aux options de l'enseignement qualifiant. Il acte simplement la ligne budgétaire conforme au décret porté par Mme Désir en 2023, sans toutefois atteindre la réduction de 37 millions d'euros initialement prévue.

La fin de l'accès à une 7TQ pour les élèves ayant obtenu leur CESS est également fondée sur l'avis n° 3 du Groupe central. Je reconnais que le Pacte d'excellence ne va pas si loin, mais il prévoit bien que l'enseignement qualifiant s'adresse uniquement aux élèves en âge d'obligation scolaire. Le Groupe central s'est d'ailleurs exprimé en faveur du principe consistant à répartir les élèves entre l'enseignement et la formation en fonction de l'âge de l'obligation scolaire. Il a donc invité le gouvernement à examiner l'articulation entre le secteur de l'enseignement et celui de la formation en vue de délimiter clairement les périmètres respectifs de ces secteurs.

Dans sa proposition de décret, le groupe Ecolo compare les missions de l'enseignement obligatoire à celles de l'EA et conclut comme suit: «Il paraît difficile d'assimiler en l'état les missions et les finalités de ces deux filières d'enseignement et de formation, dès lors que le périmètre de l'enseignement obligatoire comporte notamment une dimension essentielle de formation à la citoyenneté, alors que l'enseignement pour adultes répond davantage à des critères utilitaires au regard des besoins du marché de l'emploi.» Comment peut-on ainsi faire croire que la limitation d'accès à une septième année affaiblirait la formation générale des élèves, notamment sous l'angle de l'éducation à la citoyenneté? La réforme concerne des élèves majeurs qui ont déjà poursuivi l'entièreté d'un parcours d'enseignement obligatoire et qui ont obtenu leur CESS.

L'avis du PTB est similaire. Par exemple, Mme Pavet a prétendu, dans le cadre de la commission, que les élèves de cet âge n'étaient pas capables de suivre l'EA. Comment peut-on à ce point infantiliser des élèves, qui ne doivent d'ailleurs plus être considérés comme tels, puisqu'ils ont plus de 18 ans? Cela signifie-t-il que, sous prétexte qu'ils sortent de l'enseignement qualifiant, ils ne sont pas non plus capables d'intégrer une université ou une haute école? Comment peut-on suggérer que ces élèves ne sont pas capables de faire quelques kilomètres pour aller dans une autre école? C'est vous qui les rabaissez!

La réforme ne cherche pas à supprimer des filières de formation qualifiante; au contraire, elle vise à permettre à ces formations de se concentrer sur les élèves qui relèvent du périmètre de leurs missions et qui doivent encore obtenir un CESS et un certificat de qualification (CQ), conformément au Pacte pour un en-

seignement d'excellence. L'enseignement obligatoire a rempli sa mission dès lors qu'il a permis à un élève d'obtenir le CESS. Le but n'est ni de créer un enseignement élitiste ni d'abandonner des élèves, comme certains le prétendent. Au contraire! Il s'agit de donner à ceux qui le veulent la possibilité de poursuivre leur parcours dans la forme d'enseignement la plus adaptée à leurs besoins. Dans une telle configuration, l'enseignement obligatoire a déjà rempli sa mission, qui est de fournir un CESS.

Dès les premiers débats relatifs aux mesures du décret-programme qui visent l'accès des élèves à la 7TQ, la ministre Glatigny s'est clairement engagée à ce qu'aucun n'élève ne soit laissé sans solution. Elle a également affirmé que la transition respecterait les aspirations personnelles et professionnelles des élèves concernés. Pour le MR, ce n'est pas un simple slogan creux sur les réseaux sociaux; c'est un credo de responsabilité et de bonne gestion.

Comme elle l'avait promis, la ministre a présenté le cadastre il y a deux semaines et l'a encore actualisé lors de la réunion de commission de ce lundi. Il serait inutile de refaire à nouveau un débat auquel, en commission, nous avons déjà consacré des heures pour aborder toutes les questions de l'opposition, dont les membres ont d'ailleurs reconnu que la ministre a été très attentive et qu'elle a répondu à toutes les interrogations.

Par ailleurs, l'échange qui nous occupe ne relève pas d'un projet de décret, mais bien d'un débat parlementaire; il est donc normal que nous discussions entre parlementaires et non avec la ministre. J'ajouterais qu'elle a présenté le cadastre de sa propre initiative et qu'elle a participé à un débat durant de longues heures ce lundi alors qu'elle n'était pas obligée de le faire. Il ne faut donc pas lui reprocher le contraire aujourd'hui. Du reste, son engagement est ferme et le résultat est clair: 100 % des élèves qui suivent un parcours choisi, qu'il s'agisse d'une réorientation ou d'une spécialisation, bénéficieront d'une solution. Je ne reviens pas sur les cas particuliers. Tous ont une solution à travers ce cadastre.

La fin des inscriptions en troisième et quatrième années secondaires pour les élèves majeurs qui n'ont pas été inscrits pendant plus d'un an, quant à elle, est une mesure de bon sens et vise à permettre à chaque élève, quels que soient son âge et sa situation, de trouver la formation la plus adaptée à sa réalité, ses besoins et ses aspirations. J'insiste sur la durée de la non-inscription: il ne s'agit pas d'élèves qui auraient décroché pendant trois semaines, mais bien pendant au moins un an. En outre, ces élèves sont bien souvent déjà de grands adultes.

Enfin, à propos de la nomination des enseignants, qui est abordée dans la proposition du PTB – même si le sujet n'a rien à voir avec l'enseignement qualifiant –, je répéterai que rien n'est écrit, que tout est à construire et que ce travail se fait en concertation avec tous les acteurs de l'enseignement au sein de groupes de travail créés par la ministre. Ceux-ci viennent d'entamer leurs travaux.

M. le président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Nous avons déjà eu de nombreux échanges sur les mesures adoptées dans le cadre du dernier décret-programme. L'opposition propose de revenir sur plusieurs décisions du gouvernement. Si nous ne soutiendrons pas ces propositions, ce n'est certainement pas parce que nous considérons que tout est réglé, ni par aveuglement et encore moins par dogmatisme. J'entends les inquiétudes du terrain, mais j'entends aussi l'engagement de la ministre qui affirme qu'aucun élève ne sera laissé sur le bord du chemin et que les enseignants comme les écoles seront accompagnés dans cette transition. Nous avons une responsabilité collective et elle ne consiste pas à souffler sur les braises de l'incertitude, mais bien à garantir que chaque réforme soit menée avec rigueur et cohérence.

Cela étant dit, nous voilà à la fin du mois de mars et, si l'agenda politique suit son cours, celui des écoles est tout autre. Les directions doivent déjà prévoir la prochaine rentrée. Les élèves et leurs familles doivent pouvoir faire des choix éclairés. Les enseignants doivent savoir où ils en sont. Or, de nombreuses incertitudes subsistent.

La question des élèves majeurs qui ont interrompu leur parcours scolaire est délicate. Il faut garantir que chaque élève concerné soit correctement orienté vers un parcours qui lui correspond et éviter que des jeunes se retrouvent en rupture avec le monde de l'enseignement et de la formation. Nous devons leur garantir une trajectoire claire, lisible et accompagnée.

En ce qui concerne la 7TQ, le travail accompli pour structurer le cadastre des alternatives mérite d'être salué. Nous y voyons une dynamique constructive entre le cabinet et les fédérations de pouvoirs organisateurs. Nous saluons également l'exonération des frais d'inscription pour les élèves issus de l'enseignement qualifiant et s'inscrivant dans l'EA. Cette mesure est essentielle pour garantir un accès équitable aux formations et éviter que les barrières financières freinent la poursuite d'études d'élèves engagés dans un parcours qui répondait à d'autres réalités.

Plusieurs points nécessitent encore des clarifications. Nous avons besoin de garanties solides pour assurer la réussite de la mise en œuvre de cette réforme. Nous avons besoin de certitudes pour les élèves, afin qu'ils puissent s'inscrire en toute connaissance de cause, pour les enseignants, afin qu'ils puissent organiser leur carrière sans être pris au dépourvu, et pour les écoles, afin qu'elles puissent structurer la rentrée sereinement. Les intentions sont bonnes; il faut maintenant les rendre opérationnelles.

Certains lieux d'organisation ne sont toujours pas confirmés, alors même que, pour certains élèves, la distance n'est pas un simple désagrément, mais un véri-

table frein. Il est impératif d'obtenir des validations définitives et des garanties sur la faisabilité concrète des trajets.

De plus, certaines alternatives recensées comptent peu d'élèves. Il faut s'assurer que les établissements d'enseignement pour adultes soient bien informés de ces chiffres et qu'ils organiseront effectivement ces formations. Il est crucial d'éviter que des options annoncées restent lettre morte.

La méthode de sélection des alternatives aux 7P, notamment la règle dite des quatre élèves disposant d'un CESS, soulève des préoccupations. Si l'objectif d'éviter le maintien de filières à très faibles effectifs est compréhensible, il est essentiel de garantir que cette règle ne laisse pas d'élève motivé sans solution. Il est crucial d'apporter des garanties claires pour que chacun de ces élèves trouve une alternative viable et adaptée à son projet.

Il faut aussi assurer un suivi rigoureux des inscriptions et des solutions alternatives proposées, afin d'éviter que les élèves s'inscrivent dans des formations qui ne pourraient finalement pas ouvrir, faute d'effectifs ou de moyens. À ce titre, il faut là aussi des engagements de la part des établissements pour garantir la pérennité des formations annoncées.

Concernant les enseignants, les mesures décrétales pour faciliter la réaffectation des enseignants en perte de charge et une communication structurée vers ces derniers ont été annoncées, ce qui est positif. Cependant, il est urgent d'instaurer un calendrier précis et il ne faut pas tarder à le déployer. Les enseignants concernés par des pertes de charge doivent savoir à quelles options de reconversion ils peuvent prétendre. Si certains souhaitent rejoindre l'EA, il faut là aussi qu'ils aient des garanties sur leurs conditions de travail et leur statut, et surtout une compréhension des implications de leur choix.

Les écoles, en première ligne, doivent organiser la rentrée 2025 dès maintenant, ce qui implique une communication claire et des engagements sur l'ouverture effective des formations. Concernant les écoles secondaires, qui accueilleront des formations alternatives aux 7P et 7TQ, il est crucial de s'assurer que toutes les parties prenantes – établissements, élèves, enseignants et adultes en formation – soient bien informées et en phase avec les décisions. Cela nécessite de clarifier les modalités d'utilisation des locaux, la gestion de la surveillance des élèves en dehors des heures de cours, le partage du matériel et la mise en œuvre de conventions de partage. Ces aspects pratiques prennent du temps et il est essentiel de respecter les délais pour concrétiser tout cela de manière efficace et harmonieuse.

Bien que les fédérations de pouvoirs organisateurs soient les interlocuteurs privilégiés, il est impératif de garantir la bonne mise en œuvre de cette réforme sur le terrain, pour que les écoles et les élèves ne soient pas laissés dans l'incertitude.

Enfin, nous ne pouvons plus éluder un point essentiel: les mesures prévues nécessitent encore plusieurs décisions décrétales; pourtant, nous sommes à la fin du mois de mars et ces textes ne sont pas encore finalisés. Le décret-programme qui accompagnera l'ajustement budgétaire ne sera voté, au mieux, qu'en mai. Or, l'organisation des écoles ne peut attendre et nous devons garantir que toutes les adaptations nécessaires soient prêtes bien avant l'été et non en dernière minute.

Je tiens à être parfaitement claire: je ne mets pas en cause la nécessité d'adapter l'offre des 7P et 7TQ, mais nous avons besoin de certitudes. L'objectif est fixé, nous devons maintenant nous assurer que le chemin est bien tracé, mais aussi praticable.

Autre point important, certains établissements sont touchés de multiple manière. Entre la réorganisation des septièmes années, la réduction des 3 % du NTPP et l'évolution des règles d'admission en troisième et quatrième années, certaines écoles devront s'adapter à des changements significatifs. Il est donc impératif de prendre pleinement en compte cette réalité. En effet, lors de cette phase de transition, ces établissements ne peuvent être livrés à eux-mêmes. Assurer une phase de transition sereine pour ces écoles, leurs équipes et leurs élèves, c'est aussi garantir la réussite de cette réforme sur le terrain.

Je tiens également à revenir sur le contrat à durée indéterminée spécifique à la fonction d'enseignant (CDIE), sujet abordé dans les textes soumis au vote. Ce projet en est encore à ses balbutiements et c'est un chantier de longue haleine. Il ne s'agit pas d'une réforme ponctuelle, mais d'un travail de fond sur la pénurie d'enseignants, qui relève d'une réflexion plus vaste et structurée.

L'objectif est clair: renforcer l'attractivité du métier, pérenniser notre système éducatif et améliorer les conditions de travail des futurs enseignants, et ce, sans fragiliser ceux qui sont déjà en poste. Il est essentiel de souligner qu'il n'y a pas encore de position définitive sur cette question, il serait d'ailleurs absurde de tirer des conclusions hâtives sans avoir d'abord laissé les groupes de travail poursuivre leur office.

En effet, nous devons écouter ceux qui connaissent la réalité du terrain, comme les enseignants, les directions, les syndicats et les experts, afin d'évaluer les avantages et les points d'attention. Ce à quoi ressemblera l'enseignement permettant le recours à des CDIE doit être construit avec et pour les enseignants, en tenant compte des réalités du terrain et de la viabilité du système. Il est donc essentiel de poursuivre la concertation avant de prendre une décision définitive.

Pour conclure, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser filer le temps. Certes, nous sommes face à un défi colossal, mais il faut s'y attaquer avec lucidité et rigueur, car derrière chaque décision et chaque délai, c'est l'avenir de nos élèves et de nos écoles qui se joue.

Dans le contexte budgétaire actuel tendu, qui menace gravement notre système éducatif, chaque délai supplémentaire et chaque imprécision risquent ainsi de mettre en péril notre enseignement. Cependant, les écoles ne peuvent pas avancer les yeux bandés, les enseignants ne peuvent pas être laissés dans l'incertitude et les élèves ne peuvent pas être sacrifiés sur l'autel de l'improvisation.

Soyons honnêtes, si c'est pour foncer droit dans le mur en septembre, cette réforme ne servira à personne. Nous avons compris l'urgence d'agir, mais nous demandons des garanties solides, et pas seulement des promesses, pour être en mesure de bâtir l'avenir de notre enseignement.

M. le président. – La parole est à Mme Cortisse.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Je ne vois pas pourquoi le gouvernement devrait prendre la parole. Nous discutons en effet de textes émanant de l'opposition. Les groupes se contentent d'exprimer leur position. Je m'étonne que les groupes aient d'ailleurs à formuler des répliques, même si cela avait été convenu.

M. le président. – Personne ne s'offusque du fait que le gouvernement ne s'exprime pas. Il en avait simplement la possibilité s'il le souhaitait.

La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – J'aimerais juste préciser que le gouvernement a la faculté de s'exprimer, mais qu'il n'a pas à répondre, puisque l'usage du Parlement est qu'il réponde sur des questions relatives aux textes qu'il dépose et qu'il s'agit ici des textes d'Ecolo, du PS et du PTB. Ce serait donc plutôt aux auteurs de ces textes de répondre aux questions. Sauf que nous n'avons plus de questions à poser, étant donné que nous avons déjà eu ce débat à neuf reprises!

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je m'adresse plus particulièrement aux députés du groupe Les Engagés. J'ai bien écouté l'intervention de Mme Vandorpe en commission, lundi, et en séance plénière, aujourd'hui. De manière inédite, depuis le début de la législature, j'ai décelé dans le discours de votre cheffe de groupe un certain nombre de questions et de points d'attention, qui montrent que vous n'êtes pas totalement convaincus par la réforme de la ministre Glatigny sur les 7TQ et 7P et par le groupe MR dont le discours du jour témoigne qu'il ne semble pas comprendre grand-chose au monde de l'école. Je comprends que vous ne soyez pas rassurés. Vos questions montrent bien vos inquiétudes, particulièrement quant à la garantie que cette réforme n'exclura pas de l'école à moyen, voire à court terme, toute une série d'élèves. Vous avez raison: cette garantie n'existe pas.

À cette préoccupation majeure sur laquelle nous sommes bien d'accord, j'ajoute que c'est un non-sens de prendre le risque d'empêcher l'accès à une année d'études pour des métiers réputés en pénurie. Que direz-vous aux élèves de 6TQ de l'Institut Émile Gryzon à Bruxelles quand ils n'auront plus accès à la spécialisation chocolatier-confiseur-glacier alors qu'il s'agit d'un métier en pénurie dans ce bassin? Que direz-vous aux employeurs qui les attendent? Que direz-vous aux élèves de l'Institut Saint-Sépulcre à Liège en spécialisation tailleur, métier en pénurie dans le bassin enseignement qualifiant-formation-emploi de Liège. Que leur direz-vous quand ils ne trouveront pas de formation équivalente à l'Institut Saint-Laurent de Liège, qui a déjà annoncé ne pas être capable de créer six nouvelles formations en septembre 2025, tel que demandé par cette réforme insensée? Que direz-vous par ailleurs aux élèves de Gembloux ou d'Ath qui voyaient un futur s'offrir à eux grâce à leur spécialisation d'élagueur ou grimpeur? Ces métiers sont en pénurie presque partout sur notre territoire. Que direz-vous aux élèves de l'Institut Saint-Luc de Tournai qui espèrent entrer dans une spécialisation en création et restauration de meubles? Cette spécialisation apparaît de manière erronée dans votre tableau comme ayant trouvé une formation alternative, alors que la direction de l'établissement d'EA concerné n'est pas au courant et n'a pas prévu cette spécialisation. Comment pouvez-vous prendre le risque de voir disparaître des formations de 7TQ dont la moitié sont des métiers en pénurie?

Mesdames et Messieurs les Députés, en particulier de la majorité, comment pouvez-vous considérer aujourd'hui que vous n'abandonnez pas ces 1 400 élèves, les enseignants qui les accompagnent, les employeurs qui les attendent avec impatience, alors qu'aucune solution alternative n'existe ailleurs que dans un fichier Excel et un PowerPoint?

Je pensais que vous vouliez soutenir l'emploi, mais vous faites tout l'inverse! Au moment de voter le décret-programme, vous n'avez sans doute pas mesuré ce que vous votiez. Maintenant que vous avez les bonnes informations, ne laissez pas l'entêtement ou le dogmatisme gagner! Cette décision concernant les 7P et 7TQ est une honte; elle est insensée et inutile! C'est pourquoi je reviens sur ce sujet une fois encore dans notre Parlement. Je n'abandonne jamais face à l'injustice, Madame Cortisse, et encore moins quand le sujet concerne les jeunes. Aujourd'hui, vous avez la possibilité de faire pencher la balance dans l'autre sens, en votant en faveur de notre proposition de décret. Ne la gâchez pas: après, il sera trop tard!

M. le président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothee De Rodder (PS). – Je voudrais tout d'abord m'adresser au parti Les Engagés et à leur cheffe de groupe, dont je salue le soubresaut. En effet, celle-ci reconnaît que le projet n'est pas abouti et nous n'avons eu de cesse de le répéter depuis le départ. Chers collègues, pourquoi ne pas vous laisser le temps

nécessaire, un temps précieux dont vous ne disposez pas à l'heure actuelle, pour adopter l'ensemble des décrets qui composent cette réforme? Pourquoi ne pas vous laisser le temps de compter sur des bases solides obtenues grâce à la concertation avec les acteurs de terrain? Madame Vandorpe, le grand écart que vous êtes en train de faire ne tient plus qu'à un fil. Chers membres du parti Les Engagés, soyez cohérents; vous venez de faire preuve de bon sens. Ne soyez plus un appui au MR dans ce combat. J'ai pris note de vos doutes sur le volet décré-tal. De grâce, traduisez cela dans les faits en reportant sans plus attendre cette mesure.

Madame la Ministre, quand tout est fichu, il reste le courage: admettre que vous vous êtes trompée. En effet, il est encore temps de montrer que votre volonté n'est pas de briser l'enseignement qualifiant et l'enseignement professionnel, sous peine que l'on retienne de vous cette terrible erreur.

Madame Cortisse, il n'est pire sourd que celui qui ne veut point entendre: une réforme est nécessaire, mais pas si elle est menée à la hussarde. Vous avez le don de refaire l'histoire, mais ce n'est pas parce que vous le faites systématiquement que nous ne reviendrons pas sur ce dossier qui fait descendre des milliers de per-sonnes dans la rue. Nous nous battons pour apprendre les bases de l'éducation. Au vu de vos propos et de votre attitude, je me dis que nous avons encore beau-coup de travail. Je soumets donc cette réflexion à votre intelligence: la vitesse de la lumière est supérieure à celle du son. C'est pourquoi beaucoup de per-sonnes paraissent brillantes avant d'ouvrir la bouche. Il est encore temps d'agir!

M. le président. – La parole est à Mme Vidal.

Mme Manon Vidal (PTB). – Les élèves de l'enseignement qualifiant ne seront pas abandonnés au bord de la route, mais ils se retrouveront pourtant devant la grille de leur école! La réforme que propose la majorité MR-Les Engagés ne tient pas la route; les solutions qu'elle prévoit sont mauvaises. Je vous invite à vous rendre sur le terrain, à contacter les écoles et à rencontrer les jeunes. Ils vous répéteront encore et toujours qu'ils ne veulent pas de votre réforme. Les établissements de l'EA ne sont pas conçus pour accueillir les jeunes que vous allez exclure. Pire encore: ils ne sont pas prêts à les accueillir.

J'en veux pour preuve que vous êtes encore en train de confectionner un ta-bleau bancal des mois après avoir lancé votre réforme. Les enseignants et les jeunes l'ont compris. Ils ont bien compris que proposer à 300 jeunes de pour-suivre leur formation à distance ne tient pas la route; que renvoyer des jeunes vers un enseignement pour adultes qui n'a pas les mêmes missions qu'une 7TQ n'a pas de sens. Ils ont également bien compris que la suppression de 500 ETP dans un contexte où tous les élèves n'ont pas la chance d'avoir face à eux un prof en chair et en os ne tient pas non plus la route.

Ces jeunes continueront de se mobiliser jusqu'au retrait de votre réforme. Contrairement à vous, ce ne sont pas des amateurs. Ils comprennent depuis le début les conséquences de vos actes. Nous serons à leurs côtés le 31 mars et la semaine du 7 avril pour soutenir leur action.

M. le président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Mesdames et Messieurs les Députés, si vous m'avez bien écoutée, vous aurez perçu la nuance. J'ai dit en effet que je ne soutiendrais pas vos propositions, non pas parce que tout est réglé, pas plus que par aveuglement ou dogmatisme. Je le répète: j'entends les inquiétudes des acteurs de terrain, mais j'entends aussi l'engagement de la ministre à faire en sorte qu'aucun élève ne soit laissé sur le bord de la route. Les écoles et les enseignants seront accompagnés dans cette transition. Aujourd'hui, nous attendons des certitudes. Je fais confiance à la ministre et au gouvernement pour mener le projet à bien suivant un agenda correct et concrétiser les dispositions qu'il prévoit d'ici à la prochaine rentrée scolaire.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale conjointe.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur les propositions de décret et la proposition de résolution.

14 Proposition de résolution visant à une juste rémunération des artistes plasticiens au sein des institutions subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 13 (2024-2025) n^{os} 1 et 2)

14.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

Mme Lazon, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan (PS). – Tout d'abord, je veux remercier Mme Lazon pour son rapport vraiment très complet. J'ai ainsi retrouvé tous nos riches échanges en commission de la Culture.

Le secteur des arts plastiques est confronté à un sous-financement chronique qui empêche la juste rémunération des artistes, les plongeant ainsi dans une précarité inacceptable. Malgré les avancées législatives, notamment le décret du 3 avril 2014 relatif aux arts plastiques, que j'ai porté à l'époque et qui impose une rémunération des artistes pour leurs prestations, cette obligation reste lar-

gement incitative et insuffisamment appliquée. L'absence d'un cadre contraignant aggrave leur situation et maintient un déséquilibre entre les artistes et les institutions.

La Fédération Wallonie-Bruxelles doit prendre ses responsabilités en instaurant une politique structurelle de rétribution des artistes plasticiens, le droit de monstration. Ce droit doit être garanti et appliqué par un barème de rémunérations obligatoire mettant fin aux négociations précaires entre les artistes et les opérateurs culturels. Ce barème devra être défini de manière objective et adapté aux réalités du secteur afin de garantir une juste reconnaissance du travail des artistes.

Le projet pilote instauré en 2023 par la ministre Linard a permis d'évaluer les besoins financiers nécessaires pour généraliser le droit de monstration. Ce projet, selon moi et d'autres parlementaires, doit être approfondi et accompagné d'une stratégie de déploiement progressif, en concertation avec tous les opérateurs concernés. Cependant, la hausse des moyens décidée à l'initiative de la ministre Linard, puis maintenue par la ministre-présidente Degryse, n'a permis ni de renforcer les initiatives issues du projet pilote ni de refinancer les opérateurs culturels. Selon le gouvernement, ceci aurait tendance à rejaillir sur la rémunération des artistes plasticiens. Puisque rien n'est contraint, il s'agit sans doute d'un vœu pieux.

Cette proposition de résolution comporte également la création d'un fonds – qui a séduit le MR – financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et complété par le mécénat, qui permettrait de pérenniser ce dispositif, non sans encadrement pour assurer le respect des valeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au-delà de la rémunération des artistes, il faut prendre en considération les autres membres du secteur, comme les curateurs ou les critiques d'art, afin de reconnaître leur rôle dans la chaîne de création et de diffusion artistique. De plus, nous devons encourager l'acquisition d'œuvres d'artistes francophones belges par les pouvoirs publics, ce qui renforcera leur visibilité et leur contribution au patrimoine culturel commun.

Cette proposition de résolution prévoit de nombreuses mesures, dont celles relatives à la systématisation de la rémunération des artistes exposant dans des institutions subventionnées, à l'établissement d'un barème minimal de rémunération – d'ailleurs, il faudrait se baser sur la grille élaborée par la Fédération des arts plastiques (FAP) –, à l'intégration du droit de monstration dans les critères d'attribution des subventions culturelles et à l'étude de son extension aux artistes exposant à l'étranger sous l'égide de Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Il est également proposé d'engager un dialogue avec le niveau fédéral afin de clarifier la reconnaissance fiscale du droit de monstration et de permettre aux

artistes d'avoir une couverture sociale adéquate. J'ai aussi entendu que le gouvernement fédéral comptait revenir sur une série d'avancées prises par le gouvernement Vivaldi à l'égard des artistes, notamment sur leur statut. Je suis donc vraiment très inquiète sur l'avenir de nos auteurs et artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, la sensibilisation des autorités locales, régionales et fédérales à ces enjeux est un levier incontournable pour faire évoluer les mentalités et garantir une rémunération équitable des artistes plasticiens. L'instauration des mécanismes de médiation et la finalisation du cadastre de l'emploi artistique dans ce secteur sont également nécessaires pour améliorer les conditions de travail des artistes et structurer durablement leur profession.

Cette proposition de résolution est une opportunité décisive pour transformer en profondeur la situation des artistes plasticiens en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est temps de lancer une politique ambitieuse et structurée qui garantit à ces créateurs la reconnaissance et la rémunération qu'ils méritent.

Vu le vote qui a eu lieu en commission, j'ai peu d'espoir que cette proposition de résolution soit adoptée, même si j'espère que je vous aurai convaincu et convaincu ceux qui ont voté contre.

M. le président. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Lors de notre débat en commission, j'ai rappelé l'importance que nous accordons à la juste rémunération des artistes plasticiens. Nous avons d'ailleurs déjà attaqué ce vaste sujet à travers les réformes du statut d'artiste. Cependant, la présente proposition de résolutions nous semble prématurée. La ministre-présidente travaille en ce sens. Il me paraît nécessaire d'éclaircir certains points que j'ai déjà évoqués en commission. J'ai également formulé des remarques par rapport aux décisions qui dépendent de l'État fédéral. Dès lors, le groupe MR ne pourra pas soutenir la présente proposition, et ce, malgré l'attention toute particulière que nous comptons porter à la juste rémunération des artistes plasticiens, qui méritent une autre manière d'être traités par les pouvoirs publics.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je remercie le groupe PS de nous donner l'occasion de mener un débat sur la rémunération des artistes plasticiens. Le texte présenté est vraiment intéressant, même si mon groupe a quelques remarques à formuler.

Premièrement, il faut rappeler le cadre général de sous-financement du secteur de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous discutons aujourd'hui d'un texte qui propose une meilleure rémunération des artistes, grâce notamment à une généralisation du droit de monstration. Cependant, sans une augmentation très significative de leurs budgets, le secteur culturel en général et le

secteur des arts plastiques en particulier ne pourront pas financer correctement les artistes qui sont souvent très peu rémunérés, voire qui ne le sont pas du tout.

Ce sous-financement est très concret: beaucoup de lieux culturels, musées, galeries d'art, centres culturels, espaces collectifs, tiers-lieux, etc., sont aujourd'hui dans des situations financières critiques. Les conventions qu'ils signent avec la Fédération Wallonie-Bruxelles leur offrent généralement des moyens très faibles et donc des perspectives très limitées. Ils ont subi la crise de la Covid-19 et la crise énergétique et certains ont dû licencier du personnel, car les frais sont devenus trop conséquents.

Comment faire vivre les artistes et leurs projets si on ne fait pas vivre les structures qui les soutiennent? Le texte présenté accepte le cadre budgétaire imposé par l'actuel gouvernement, sans envisager la perspective d'un refinancement et en disant peu de ces lieux qui soutiennent les artistes et leur offrent des plateformes, des lieux d'exposition et de diffusion de leurs œuvres. Nous avons dès lors déposé un amendement visant à demander au gouvernement de mieux soutenir ces structures.

Notre deuxième remarque concerne le fait que ce texte envisage une meilleure rémunération des artistes quasiment exclusivement par le biais du droit de monstration. Le droit à être rémunéré pour l'exposition publique d'une œuvre est bien évidemment très important et doit être systématisé. En revanche, le texte n'évoque pas la possibilité pour les artistes plasticiens de disposer d'une commission paritaire, que ce soit leur propre commission ou un regroupement dans une commission existante, par exemple la commission paritaire 304. Sur ce point également, le groupe PTB dépose un amendement visant à demander au gouvernement de travailler en collaboration avec le secteur afin de voir si et comment les artistes plasticiens pourraient disposer de leur propre commission paritaire ou intégrer une commission existante.

Notre troisième remarque concerne la proposition faite dans le texte d'associer le mécénat aux pouvoirs publics afin d'alimenter le fonds qui permettrait de financer ce droit de monstration. Cette proposition qui, dans sa justification, accepte une nouvelle fois sans condition le cadre budgétaire du gouvernement nous semble être en contradiction avec l'objectif et la philosophie de ce texte, qui vise précisément à permettre aux artistes de sortir de la dépendance vis-à-vis de la bonne volonté de mécènes ou de donateurs.

En conclusion, ce texte a le mérite de sensibiliser notre Parlement à cette problématique et propose d'aller de l'avant sur le droit de monstration, qui est l'une des revendications de longue date du secteur. Malgré nos remarques et même si le texte nous semble encore trop peu ambitieux pour répondre réellement aux problèmes de la sous-rémunération des artistes, nous voterons en sa faveur, car il représente un premier pas dans la bonne direction.

M. le président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Je réaffirme avant tout l'importance que mon groupe politique accorde à la juste rémunération des artistes plasticiens. Moi et mon groupe partageons pleinement la volonté de renforcer la professionnalisation du secteur et de garantir aux artistes une rémunération digne de leur travail. Cependant, nous ne soutiendrons pas cette proposition de résolution pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, ce texte est à la fois précipité et inabouti. Si les constats sont corrects, les mesures proposées sont imprécises et, à certains égards, en décalage avec les attentes exprimées par les professionnels du secteur. Certaines demandes posent d'ailleurs de réelles difficultés d'application. La généralisation rapide du droit de monstration à toutes les institutions subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles soulève des questions essentielles quant à son périmètre d'application ou encore quant à la perception du calculateur de la FAP, qui reste à affiner. La création d'un fonds en mobilisant le mécénat privé n'est pas suffisamment cadrée et nécessite des ajustements fiscaux qui relèvent d'autres niveaux de pouvoir. Ce flou risque de générer de fausses attentes dans le secteur et d'aboutir à des dispositions qui peuvent difficilement être pérennisées. Plusieurs leviers proposés dépassent clairement les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est cependant pertinent d'aborder ces questions dans le cadre d'une prochaine conférence interministérielle Culture (CIM Culture), afin d'apporter une réponse coordonnée et globale, avec l'État fédéral, les entités régionales et communautaires, tout en tenant compte des contraintes institutionnelles et budgétaires.

Ensuite, concernant les budgets, si une enveloppe de 1,5 million d'euros a bien été dégagée pour les opérateurs en arts plastiques sous la législature précédente, cette hausse est en réalité neutralisée par l'absence d'indexation dans ce secteur. À cause de l'inflation et de l'augmentation des coûts des opérateurs, les moyens disponibles n'ont pas progressé en termes réels. C'est pourquoi nous contestons l'idée d'une évolution budgétaire significative. Cela étant, nous reconnaissons l'intérêt du projet pilote mené en 2023, même si son financement n'a pas été reconduit en 2024, faute de moyens supplémentaires. En revanche, dès le budget initial de 2025, le gouvernement a décidé d'allouer une enveloppe supplémentaire de 248 000 euros au budget pluriannuel pour renforcer directement les opérateurs reconnus et pour mieux intégrer la rémunération des artistes dans les conventions de ces opérateurs. Cela amène le budget total des arts plastiques à 7 844 000 dans le budget initial de 2025. Cette décision démontre que le gouvernement est pleinement conscient des besoins du secteur et s'inscrit dans la lignée des engagements pris dans la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Le gouvernement aurait pu, comme cela a été fait en 2023, consacrer ce montant à de nouveaux projets pilotes. Cependant, il a choisi de renforcer

l'équipement des opérateurs subventionnés dont la convention a été renouvelée. Ce choix est d'autant plus pertinent que, depuis plusieurs années, la commission d'avis veille particulièrement à ce que ses recommandations relatives à la progression et à la reconnaissance garantissent que les montants attribués aux opérateurs soient prioritairement orientés vers la rémunération de leurs artistes.

Pour le groupe Les Engagés, l'une des priorités est désormais d'entamer une réflexion sur l'absence d'indexation des subventions octroyées aux centres d'art afin de garantir la viabilité des institutions et d'augmenter les budgets destinés aux artistes. Ce sujet sera d'ailleurs central dans la réforme récemment annoncée du décret du 3 avril 2014. À cet égard, la concertation avec le secteur et la Chambre de concertation des arts plastiques permettra de bâtir une réforme solide et durable.

Il serait aujourd'hui prématuré d'adopter un texte fragmenté sans avoir pris le temps de mener une évaluation approfondie de ce qui existe et d'opérer une hiérarchisation des priorités.

Enfin, je rappelle que le PS, qui est à l'initiative de cette proposition de résolution, faisait partie du précédent gouvernement. Dès lors, pourquoi n'a-t-il pas pris à l'époque les mesures qu'il appelle aujourd'hui de ses vœux?

Notre vote ne traduira aucunement un désintérêt pour la cause défendue; au contraire, il reflète notre volonté d'agir de manière structurée, responsable et en concertation avec le secteur. Nous sommes, certes, favorables à une rémunération équitable pour les artistes plasticiens et à la mise en œuvre d'un droit de monstration, mais cela doit se faire dans le cadre d'une réforme cohérente et soutenable pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses opérateurs. C'est la voie que nous privilégions et sur laquelle nous poursuivrons notre travail.

M. le président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame Laanan, nous soulignons l'intérêt du texte et nous remercions le groupe PS d'avoir déposé cette proposition de résolution qui traite d'une injustice criante.

Les artistes plasticiens représentent 2 % de l'ensemble du budget de la culture. Pourtant, ils transforment fondamentalement notre environnement visuel, perceptible et sensible. En commission, nous étions tous d'accord sur cela. Les arts plastiques sont constitués d'architecture, d'art numérique, d'art textile, de design, de dessin, de mode, de peinture, de photographie, de vidéo d'art et de sculpture. Les domaines divers de cette approche culturelle importante valent plus que 2 %.

Nous avons souligné tous les acquis de la législature 2019-2024 et nous souhaitons continuer à augmenter le soutien aux arts plastiques. Entre le budget initial de 2020 et celui de 2023, les budgets de rémunération des plasticiens ont

augmenté de 22 %, soit plus que l'index. Les efforts budgétaires en faveur des plasticiens étaient réels et nous souhaitons qu'ils soient poursuivis. Plus de quarante opérateurs du secteur sont reconnus aujourd'hui.

Il faut ouvrir le débat politique. Mon groupe a d'ailleurs voté en faveur de la proposition de résolution du PS. Nous aimerions néanmoins élargir le champ de réflexion à l'ensemble du décret. J'ai eu la chance de voter le décret du 3 avril 2014, le premier décret qui a réellement permis de les faire exister, alors que Mme Laanan était ministre de la Culture. J'ai dit que les arts plastiques ne représentaient que 2 % de la culture; auparavant, pourtant, ils n'existaient simplement pas. Il est étonnant que les arts plastiques aient été à ce point négligés dans notre Fédération.

Je rappelle que ce décret devait faire l'objet d'une évaluation bisannuelle. Nous pourrions commencer par là. Nous sommes favorables à ce que cette évaluation vise à mettre le texte en concordance avec l'évolution des pratiques sectorielles. Ce secteur est très actif, entre autres l'art numérique, aussi bien dans sa production que dans son fonctionnement. Il faudrait donc veiller à un ajustement. Enfin, il s'agit de garantir une gouvernance transparente.

Madame la Ministre, vous vous êtes visiblement engagée à revoir le décret, ce dont Mme Laanan et moi-même nous réjouissons. Mon groupe souhaite voir ce texte révisé selon quatre principes. Premièrement, il faut renforcer le soutien à la création et l'accessibilité au public. Deuxièmement, il convient de structurer un cadre de subvention plus lisible et équitable – après les erreurs de jeunesse, les choses doivent évoluer. Troisièmement, il est nécessaire de garantir des critères transparents d'octroi des aides. Nous avons toujours prôné une telle gouvernance culturelle et essayons de la renforcer de façon cohérente. Enfin, il importe d'assurer une juste rémunération des artistes en tirant parti des enseignements des projets pilotes et des travaux menés avec le secteur.

J'ai eu l'occasion, en commission, de parler de ces projets pilotes. Je reviendrai dessus ultérieurement. Puisque nous discutons de l'évaluation du décret, nous souhaitons commencer par prendre connaissance du travail déjà mené.

Nous voterons en faveur de ce texte qui met en évidence une problématique intéressante. Néanmoins, nous aimerions en discuter à nouveau; si je me fie aux votes en commission, notre vœu sera vraisemblablement exaucé, même si je souhaite à Mme Laanan un vote majoritaire.

J'aimerais revenir sur trois points.

Le premier concerne la relance d'une politique d'acquisition d'œuvres, en suspens depuis 2016 et allant au-delà de la monstration. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit se doter d'un fonds d'acquisition d'œuvres indépendant des institutions existantes, pour garantir la diversité artistique et patrimoniale ainsi que l'accessibilité.

Deuxièmement, il s'agit de dépoussiérer le décret du 10 mai 1984 relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics. La Cellule architecture mène un travail important sur l'intégration des œuvres d'art dans les bâtiments publics, mais j'aimerais que cette intégration s'étende à l'espace public. Nous avons l'occasion de métamorphoser notre champ visuel. Le ring de Charleroi, par exemple, pourrait être modifié grâce à des artistes plasticiens, ce qui générerait des revenus pour ces derniers. Tous les pouvoirs locaux pourraient être ainsi concernés. Notons toutefois que le décret ne s'applique pas aux bâtiments publics des autres pouvoirs décentralisés – provinces et communes – alors qu'ils étaient initialement visés. Il y a là sujet à amélioration.

Troisièmement, nous voudrions que soit présenté le rapport de conclusion du projet pilote mené par la précédente ministre de la Culture. En effet, durant le conclave budgétaire de 2023, Mme Linard avait lancé ce projet pilote de 200 000 euros, qui visait à améliorer la rémunération des artistes plasticiens dans un cadre plus large – salaires, couverture des droits d'auteur et des frais de production. Un groupe de travail avait été constitué avec huit opérateurs du cabinet ministériel, la FAP et les services de l'administration. Nous proposons que la question soit soumise au débat en commission avant de rouvrir l'ensemble du projet de décret. Visiblement, nous avons l'assentiment de toute la commission. Nous remercions le PS d'avoir ouvert ce débat primordial, nous le soutiendrons, en espérant que la suite des discussions soit constructive pour les plasticiens et plasticiennes.

M. le président. – La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan (PS). – Je souhaite répondre en particulier à Mme Desalle et à M. Gardier. Dans la DPC, le gouvernement s'engage à soutenir la mise en œuvre d'une juste rémunération pour tous les artistes visuels par le biais du droit de monstration, ainsi que la mise en place d'une charte de bonnes pratiques applicables à tous les lieux subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous ne pouvez donc pas dire que j'anticipe quoi que ce soit. Nous ne sommes pas face à un gouvernement qui en est aux étapes de réflexion ou d'étude, mais qui s'est bel et bien engagé et qui doit donc se donner les moyens de ses ambitions. La proposition de résolution ne devrait donc pas poser de problème puisqu'elle fixe un cadre opérationnel pour avancer, tout en laissant au gouvernement la souplesse d'adapter les mesures à prendre en fonction de ces contraintes.

J'ai bien compris que, comme en commission de la culture, Mme Desalle et M. Gardier n'avaient pas l'intention de soutenir cette proposition. Je le regrette, mais je ne suis pas en train d'anticiper: je me limite à faire avancer les choses et à actionner un levier tendu par le gouvernement, puisque telle était sa volonté.

Madame Bernard, je vous remercie pour votre intervention et le soutien que vous apportez au projet de texte. Bien entendu, nous soutiendrons les deux amendements que vous avez proposés, portant notamment sur le refinancement de l'une des branches les moins bien financées du secteur culturel, ainsi que sur le regroupement au sein de la commission paritaire 304. Je crois que la FAP va dans le même sens.

J'en reviens aux éléments partagés par M. Gardier et Mme Desalle. Il est effectivement important que nous avancions. Nous ne sommes pas dotés de toutes les compétences et le texte permet au gouvernement de mettre une série d'opérateurs en action, notamment l'État fédéral. En d'autres termes, ce texte n'est ni un projet ni une proposition de décret, mais une proposition de résolution qui demande au gouvernement de dialoguer avec divers opérateurs tels que l'État fédéral, les Régions, les provinces et d'autres plus petites localités.

En ce qui concerne le fonds de mécénat, c'est un travail qu'il faudra entreprendre. À l'instar de Prométhéa, il existe d'autres exemples de collaborations entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le secteur privé dont le but est de rendre visible et de mettre en avant le patrimoine de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. La CIM Culture peut aussi jouer un rôle à ce sujet. Mme Degryse a d'ailleurs déjà évoqué qu'elle souhaiterait y inscrire plusieurs points et s'associera, pour ce faire, à tous les ministres fédéraux et régionaux nécessaires. Les leviers existent donc.

L'augmentation de l'enveloppe dont nous avons parlé ne servira pas automatiquement à la rémunération des artistes plasticiens. Les opérateurs concernés pourront dépenser les subventions comme ils le souhaitent, sans avoir à en faire bénéficier les artistes. C'est bien dommage.

Madame Cremasco, je vous remercie pour le soutien du groupe Ecolo à notre texte et je partage l'ensemble de votre analyse. Pour ma part, je soutiens toutes les nouvelles dispositions que vous défendez et nous aurons l'occasion d'y revenir en interrogeant la ministre en commission de la Culture. À travers la DPC, le gouvernement a montré sa volonté d'appliquer cette obligation de mettre en œuvre le droit de monstration. S'il ne réalise pas cet objectif, cela fera partie des manquements que nous soulignerons lorsque nous ferons son bilan.

Je vous rejoins aussi concernant la nécessaire intégration des œuvres d'art dans les bâtiments et espaces publics. Par le passé, il y a eu une forte politique d'achat d'œuvres d'art des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles; ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il faudrait pourtant continuer dans cette voie et renforcer cette politique d'acquisition des œuvres de notre Fédération. Il faudra revenir sur ce sujet, mais ce n'est pas le moment.

M. le président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Je tiens simplement à préciser que mon groupe ne remet certainement pas en cause la nécessité d’une rémunération juste pour les artistes plasticiens. Toutefois, nous pensons qu’il est essentiel de ne pas se précipiter et de garantir que chaque mesure adoptée soit réfléchie et viable à long terme.

Madame Cremasco, j’ai en effet soutenu votre proposition de présenter l’évaluation du projet pilote en commission. Je vous réitère à nouveau mon soutien aujourd’hui.

M. le président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je remercie Mme Desalle et tous les membres de la commission de la Culture.

Mon groupe politique soutiendra les amendements du groupe PTB, puisque le premier vise à étudier les perspectives, dont celle de créer une commission paritaire, et que le deuxième vise à refinancer le secteur des arts plastiques. Comme je l’ai déjà dit, nous sommes tout à fait disposés à réfléchir à cette possibilité.

M. le président. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Mon groupe souhaite également l’évaluation du projet-pilote mentionnée par Mme Cremasco.

Quant à l’instauration d’une juste rémunération pour tous les artistes visuels, c’est un objectif inscrit dans la DPC, comme l’a rappelé Mme Laanan. Ce n’est pas anecdotique, puisque la DPC est la feuille de route de la majorité. Cela étant, cette proposition de résolution est prématurée et plusieurs points doivent être affinés. Nous sommes tous d’accord pour dire qu’il faut avancer. Mon groupe souhaite le faire selon une autre méthode que vous, Madame Laanan, mais de manière tout aussi volontariste, comme c’est inscrit en toutes lettres dans la DPC.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Mme Bernard et consorts ont déposé l’amendement n° 1, libellé comme suit:

«Une nouvelle demande au gouvernement est ajoutée:

“d’étudier, avec le secteur, l’opportunité de mettre en place pour les artistes plasticiens une commission paritaire ou de regrouper ceux-ci dans une commission paritaire comme la commission 304 dédiée aux arts du spectacle.”.».

Mme Bernard et consorts ont déposé l’amendement n° 2, libellé comme suit:

«Une nouvelle demande au gouvernement est ajoutée:

“de refinancer le secteur des arts plastiques en veillant à accorder aux structures culturelles, y compris les plus petites d’entre elles, des moyens suffisants pour garantir leur subsistance et leur permettre de rémunérer les artistes avec lesquelles elles travaillent.”.».

Il sera procédé ultérieurement au vote sur les amendements et l’ensemble de la proposition de résolution.

15 Proposition de résolution relative à la reconnaissance formelle par la Belgique et par l'Union européenne de l'État de Palestine (doc. 25 (2024-2025) n^{os} 1 à 3)

16 Proposition de résolution rejetant toute forme d'antisémitisme et de terrorisme, soulignant l'importance d'une paix durable et d'efforts soutenus dans le processus de paix au Proche-Orient et soutenant l'accord du gouvernement fédéral visant au soutien à l'Union européenne pour parvenir par la voie diplomatique à une solution à deux États (doc. 79 (2024-2025) n^{os} 1 à 3)

16.1 Discussion conjointe

M. le président. – L’ordre du jour appelle la discussion conjointe des propositions de résolutions.

La discussion est ouverte.

M. Cloquet et Mme Desalle, rapporteurs, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Depuis l’attaque terroriste du 7 octobre 2023 à l’encontre de la population israélienne, la bande de Gaza est devenue le théâtre d’une escalade de violences terribles et meurtrières. Seule une solution politique à long terme permettra de sortir de ce cycle infernal de violences. Les Israéliens et les Palestiniens se trouvent face à de terribles menaces, à des impuissances et des impunités. D’un côté, une population est victime d’un groupe terroriste et une subit une guerre; d’un autre côté, une population subit des réactions totalement disproportionnées, entraînant une perte insupportable de trop nombreuses vies humaines. Les peuples, palestiniens et israéliens, souffrent. Ils doivent pouvoir vivre en paix et en sécurité. Mais depuis que Donald Trump est au pouvoir aux États-Unis, Benyamin Netanyahu agit en toute impunité et Israël viole systématiquement le droit international par sa politique d’apartheid et de colonisation.

Chers collègues de la majorité, pourquoi nier dans votre texte que l’Organisation des Nations unies (ONU) dénonce elle-même un risque de génocide? Pourquoi occulter une partie de la réalité? Pourquoi ne pas exiger claire-

ment des sanctions à l'égard d'Israël et le respect du droit international? Chers collègues du groupe Les Engagés, pourquoi avoir exigé une reconnaissance immédiate de la Palestine dans nos hémicycles – je pense particulièrement à celui du Parlement wallon en 2014 – et pourquoi nous proposer aujourd'hui un texte aussi faible alors que le contexte est plus alarmant que jamais? Pourquoi tourner autour du pot? Pourquoi ne pas prendre directement vos responsabilités?

La proposition de résolution portée par mon groupe pose l'ambition forte de reconnaître formellement l'État de Palestine et d'inciter l'Union européenne à faire de même. Elle a été déposée dans un contexte de crise humanitaire et politique sans précédent au Proche-Orient. Ce n'est pas seulement un geste symbolique. En reconnaissant formellement l'État de Palestine, la Belgique enverrait un message fort: un engagement ferme pour la paix, le respect du droit international et l'équité entre les peuples. Cette reconnaissance ne signifie pas que nous devons choisir un camp. Elle signifie que la reconnaissance du droit des Palestiniens à l'autodétermination tout en affirmant le droit d'Israël à vivre en paix et sécurité est possible. Cette reconnaissance n'est pas une fin en soi, mais est un point de départ. En effet, la reconnaissance de l'État de Palestine, comme l'ont déjà fait plusieurs États européens, c'est contribuer à la stabilisation d'une région essentielle pour la paix mondiale.

Certains disent et diront encore que ce geste est prématuré, que la reconnaissance pourrait compromettre certaines négociations, mais cela fait des années que certains attendent le moment opportun pour reconnaître l'État de Palestine. À cela nous répondons que l'inaction est bien plus dangereuse. Attendre des conditions idéales pour agir, c'est cautionner un *statu quo* marqué par la violence et l'absence de perspectives. D'autres craindront que cela détériore nos relations avec Israël. Pourtant, exiger le respect du droit international et des droits humains n'est pas un acte hostile, mais prouve simplement que nous prenons nos responsabilités.

Notre proposition de résolution n'est pas seulement une prise de position politique, elle est aussi une déclaration de principe, un engagement vers un avenir où les Israéliens et les Palestiniens pourront vivre côte à côte dans la paix et la dignité. Permettre à la Palestine de disposer du statut d'État souverain lui donnera un fondement juridique indispensable pour surmonter les asymétries structurelles qui bloquent aujourd'hui le processus de paix. Nous considérons que la reconnaissance immédiate de l'État de Palestine et la solution à deux États constituent les prémices indispensables au processus de paix.

En ce sens, la proposition de résolution des groupes MR et Les Engagés manque d'ambition à nos yeux. Sa portée est d'ailleurs bien plus faible que ne l'était la position du cdH il y a dix ans. Mon groupe déplore un manque de clarté et un manque de courage. La proposition de résolution de la majorité appelle à l'action et à la prise de responsabilité de notre pays dans la recherche d'une paix

juste et durable. Nous affirmons qu'il n'existe pas de petits ou grands positionnements sur ces enjeux, mais seulement des actions courageuses. Depuis des décennies, la Belgique a été un acteur constant dans la défense des droits humains et du droit international.

Notre pays a montré la voie. Il a d'abord montré la voie en soutenant la résolution 2334 du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette résolution réaffirme que la création par Israël de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris à Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue un obstacle majeur à la réalisation de la solution à deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable. La Belgique s'est également positionnée en votant en faveur de l'accession de la Palestine au statut d'État observateur à l'ONU.

Aujourd'hui, il est urgent d'aller plus loin et de rejoindre les pays enclins à le faire au sein de l'Union européenne, dits les «pays *like-minded*». L'Union européenne est le premier partenaire économique d'Israël et le principal contributeur aux projets de développement en Palestine. L'Union européenne a une responsabilité toute particulière dans ce conflit. Nous devons pousser pour une position unifiée de l'Europe en faveur de la solution à deux États et mobiliser l'Union européenne pour qu'elle ait un rôle beaucoup plus actif dans le processus de paix. La Belgique doit se positionner pour ce faire et doit porter le combat auprès d'autres États enclins à le faire. Cela implique aussi, à tout le moins, de garantir que toutes les collaborations avec Israël liées à aux domaines de compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrivent dans un processus de paix et véhiculent des messages et des pratiques conformes au droit international.

En soutenant notre proposition de résolution, vous affirmerez que la Belgique et, en particulier, la Fédération Wallonie-Bruxelles ont un rôle, certes un rôle modeste, mais un rôle à jouer dans la construction de cet avenir. La Fédération Wallonie-Bruxelles peut reconnaître l'État de Palestine. Elle peut également plaider pour que notre gouvernement fédéral porte cette position auprès de l'Union européenne. Aucun règlement ne dit que la Fédération Wallonie-Bruxelles et son Parlement ne sont pas compétents pour le faire.

Je voudrais conclure en disant que tous les démocrates, de gauche comme de droite, devraient exiger fermement le respect du droit international, reconnaître la Palestine, exiger des sanctions contre les dirigeants qui agissent en toute impunité et traduire les criminels devant les juridictions internationales.

M. le président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Ce dossier, qui parcourt les décennies, est très sensible. En déposant sa proposition de résolution, la majorité, avec beaucoup

d'humilité, partage un signal. Ce signal tient compte de la réalité, de la souffrance, mais aussi du rôle que peut jouer notre Parlement.

La proposition de résolution de la majorité s'inscrit dans un contexte international marqué par la violence et par des déclarations matamoresques, qui ne peuvent qu'effrayer les chroniqueurs, ainsi que les démocrates que nous sommes. Le climat international est marqué par des tensions profondes et des drames humains. Notre proposition reflète notre volonté de dialogue et notre souci d'apaisement.

Le journal télévisé du Parlement a soulevé la question cet après-midi: quelle est la différence entre la proposition de résolution de la majorité et celle de l'opposition? Celle de la majorité vise à ne pas stigmatiser un camp et une communauté et elle cherche à ne pas exporter un conflit. Elle vise finalement à ne pas exporter un conflit qui a pris naissance à l'étranger, mais qui se propage malheureusement dans nos rues, ce que les intéressés regrettent. Notre Parlement est une vitrine, nos prises de parole sont relayées par les médias et par les réseaux sociaux; nous devons veiller à ne pas exporter le conflit avec des positions radicales.

Dans le cadre de la remise du prix pour la démocratie et les droits de l'homme, nous avons entendu le témoignage d'un père de famille frappé par le conflit, l'indifférence et l'incompréhension. «Mon fils a fermé les yeux pour ouvrir les miens», a-t-il dit. Nous devons prendre en compte cette souffrance.

Le MR tient aujourd'hui à rappeler la position qui a toujours été la sienne: la solution viendra de la communauté internationale et doit être portée par l'Union européenne. Cette solution passera par la reconnaissance de deux États qui, je l'espère, se respecteront à l'avenir.

Faire croire qu'il est possible de trouver une solution avec des propositions de résolution, qu'elles viennent de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'un président américain ou de n'importe quel autre chef d'État, c'est une utopie! La solution sera trouvée quand les protagonistes auront décidé de se faire confiance et de se respecter.

Notre Parlement peut multiplier les prises de position, il ne pourra rien imposer. C'est pourquoi nous devons créer un climat qui favorise le dialogue et soit propice à une solution de paix durable, pour permettre à tous les citoyens et à toute la société civile, quel que soit leur camp, quelle que soit leur place d'un côté ou l'autre de la frontière, de vivre sereinement. C'est ce que l'on espère dans un État démocratique.

M. le président. – La parole est à Mme Azghoud.

Mme Loubna Azghoud (MR). – Chers collègues, aujourd'hui, nous avons une responsabilité immense: celle de refuser la division; de dire que la souffrance

d'un peuple ne peut jamais justifier celle d'un autre; d'affirmer que la paix n'est pas une illusion, mais un choix, un combat, un engagement. Nous avons tous été touchés et émus par le témoignage de M. Jarfi dans le cadre de la remise du prix pour la démocratie et les droits de l'homme. Des héros du quotidien, il y en a, et ce sont eux qui nous montrent la voie.

Cette année, le Prix Sakharov, la plus haute distinction européenne dans le domaine des droits humains, a été décerné aux *Women Wage Peace* et *Women of the Sun*: il s'agit de deux mouvements de femmes israéliennes et palestiniennes qui ont décidé de dépasser leur souffrance, leurs deuils et qui, en Israël comme en Palestine, bravent les incompréhensions et les dangers pour bâtir des ponts plutôt que des murs. Ces femmes nous disent que la paix ne se construit pas en opposant les douleurs, mais en les reconnaissant toutes. Elles refusent la fatalité du conflit. Elles nous rappellent une chose essentielle: il n'y a pas deux camps, comme on veut nous obliger à le croire, mais un seul, celui de l'humanité et de la paix.

Oui, en Israël, des familles pleurent des vies et des vies volées par l'horreur, elles restent dans l'angoisse du retour de leurs otages. En Palestine, des familles vivent dans la terreur et le deuil. Ces réalités ne s'annulent pas l'une l'autre. Elles exigent de nous la même empathie, la même indignation, la même exigence de justice et de sécurité pour tous. Mais pour ce faire, nous devons refuser les discours de haine qui fracturent et empoisonnent nos sociétés. L'antisémitisme explose ici et ailleurs; nous devons le combattre, sans relâche, car il est une menace pour notre cohésion sociale, nos valeurs et notre humanité.

Nous sommes en Fédération Wallonie-Bruxelles, avec les compétences qui sont les nôtres. Dans notre Assemblée, nous pouvons apporter une parole forte, dire que nous refusons la haine, affirmer que nous refusons que les débats légitimes sur le drame israélo-palestinien servent de prétexte pour fracturer nos sociétés, et confirmer que nous nous battons pour que l'espoir ne soit jamais étouffé par le bruit des armes. Car la paix, seule issue possible, se construira avec du courage; il nous en faudra autant que de dialogue, d'écoute, et de détermination. À l'instar de ces femmes palestiniennes et israéliennes, osons dire que l'avenir appartient à celles et ceux qui refusent la haine et qui choisissent l'humanisme. Parce que l'Histoire nous l'a enseigné: la paix ne se décrète pas; elle se bâtit avec force, résilience et courage.

M. le président. – La parole est à M. Daube.

M. Octave Daube (PTB). – À titre liminaire, j'aimerais applaudir l'indécence d'avoir tenu une dizaine de minutes sans utiliser les mots «génocide», «colonisation» et «apartheid».

Avant de dire ce que je pense de la proposition de résolution de la majorité, je rappellerai quelques réalités historiques. Depuis 75 ans, la Palestine est occupée

illégalement par l'État d'Israël, qui a instauré dans sa législation, ses institutions et sa culture un système de domination et de justification de cette domination de la population palestinienne. Cette situation, communément appelée «apartheid», constitue un crime contre l'humanité. Ce n'est point un vain mot, mais une réalité brutale pour ceux qui y sont soumis: limitation du droit de se déplacer, restriction des droits civils, arrestations arbitraires, discriminations à l'emploi et à l'acquisition d'un logement ou encore expropriations. L'apartheid est une humiliation constante pour le peuple qui le subit.

Depuis 75 ans, la Palestine est également colonisée par l'État d'Israël. Cette politique de colonisation est tantôt dissimulée, tantôt assumée, comme c'est le cas depuis quelques années, mais elle a toujours existé. La colonisation, comme l'apartheid, est un concept qui décrit une réalité violente. En effet, la colonisation israélienne a été instaurée à coups de déplacement forcé des populations, d'expropriations, de destruction de maisons et de bétonisation de puits. Ceux qui ont tenté de résister ont été tués ou emprisonnés.

Depuis le 7 octobre 2023, la colonisation est devenue encore plus rapide et violente. L'ONU a recensé pas moins de 600 attaques au cours des six mois qui ont suivi cette date. L'ONU indique également que neuf Palestiniens ont été tués par des colons et que les forces de sécurité israéliennes en ont tué 400.

J'aimerais également parler de la bande de Gaza, que vous n'avez d'ailleurs pas mentionnée. C'est là qu'Israël a commis la majorité de ses crimes et perpétré la plus grande violence destructrice. Entre 1967 et 2005, cette petite bande de terre coincée entre la mer Méditerranée et Israël a été occupée et colonisée par Israël. Après le retrait d'Israël en 2005, cette région est progressivement devenue ce que beaucoup se sont accordés à appeler une prison à ciel ouvert. Le blocus de Gaza par Israël est devenu monnaie courante, tout comme les incursions militaires et les bombardements, qui ont parfois fait des dizaines ou des centaines de victimes. Plus récemment, 50 000 habitants de la bande de Gaza, dont 17 000 enfants, sont morts. Depuis plusieurs semaines, malgré l'accord de cessez-le-feu, Israël soumet la population de Gaza à un nouveau blocus qui empêche non seulement l'entrée de nourriture et d'aide humanitaire, mais aussi l'approvisionnement énergétique. Depuis la semaine dernière, le cessez-le-feu a été brisé: Israël a d'abord refusé d'appliquer la seconde partie en établissant un nouveau blocus, puis a relancé sa guerre génocidaire en commençant par des bombardements qui ont fait plus de 400 victimes en quelques heures, dont, une fois de plus, de nombreuses femmes et de nombreux enfants.

Parallèlement, le ministre israélien de la Défense a fait une déclaration à l'attention de la population civile de Gaza. Il révèle parfaitement la nature génocidaire des actions d'Israël: «Habitants de Gaza, ceci est votre dernier avertissement. [...] L'attaque de l'armée de l'air israélienne contre les terroristes du Hamas n'était qu'une première étape. La suite sera bien plus dure, et vous en

paieriez le prix fort. [...] Suivez le conseil du président américain: restituez les otages et chassez le Hamas. De nouvelles options s'ouvriront à vous, notamment la réinstallation dans d'autres régions du monde pour ceux qui le souhaitent. L'alternative est la destruction et la dévastation totale.» Cette déclaration menace directement les civils et annonce clairement l'intention d'Israël de procéder à un nettoyage ethnique de la bande de Gaza, que ce soit par une méthode génocidaire ou par des déplacements forcés de population. C'est le choix offert par ceux que vous avez refusé de qualifier de criminels.

Le texte proposé par le MR et Les Engagés ne dit rien de tout cela et masque la responsabilité historique d'Israël dans la situation actuelle. Certes, chaque partie a sa part de responsabilité dans les conflits, les agressions et les pics de tension qui ont eu lieu dans cette région. Cependant, tout au long des 75 dernières années, il y a bien eu un agresseur et un agressé, un colonisateur et un colonisé, une puissance qui dispose de la force militaire et du soutien de toutes les puissances occidentales face au peuple palestinien. L'État d'Israël n'est absolument pas la victime de ces 75 années.

Ce texte cache non seulement les crimes commis par Israël depuis 75 ans, mais aussi ceux perpétrés depuis un an et demi. Où sont les références aux massacres opérés par l'armée israélienne à Gaza? Où sont mentionnés les 17 000 enfants tués? Où est la condamnation de l'utilisation de la famine comme arme de guerre? Ce texte fait aussi l'impasse sur la destruction systématique des infrastructures civiles, comme les hôpitaux, les écoles, les universités, etc. Il ne dit rien non plus des quelque 200 journalistes et 220 travailleurs humanitaires qui ont été tués par l'armée israélienne, pour la plupart de manière ciblée. Il cache également l'interdiction d'accès à l'aide humanitaire, les nombreux crimes de guerres et crimes contre l'humanité, pourtant largement documentés. Pire encore, il ne dit pas un mot sur le risque de génocide, reconnu par la Cour internationale de justice (CIJ) et par la quasi-totalité des organisations internationales des droits humains.

Ce silence du MR et des Engagés est véritablement honteux. Il y a deux semaines, Les Engagés défendaient l'idée d'un équilibre, d'une équidistance entre les parties en conflit, ce que le MR a répété aujourd'hui. Nous avons déjà dénoncé l'utilisation de ce raisonnement, car les faits montrent que les deux parties ne sont pas traitées sur un pied d'égalité, ce qui est particulièrement vrai dans le cas de la Belgique. J'en veux pour preuve que notre pays reconnaît Israël comme un État souverain, mais pas la Palestine. Je rappelle que 147 des 193 pays membres de l'ONU, dont 12 pays européens, reconnaissent l'État de Palestine. En faisant partie des derniers pays réfractaires, nous nous plaçons du mauvais côté de l'histoire. Dès lors, comment est-il encore possible de parler d'équilibre? C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles nous remercions le groupe PS pour le texte déposé par ses membres. Nous soutiendrons celui-ci, car il permettrait à notre Parlement de se positionner sur ce sujet et pousserait en-

fin la Belgique à reconnaître l'État de Palestine et, partant, le droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

Pour revenir au texte du MR et des Engagés, j'illustrerai les déséquilibres dont il fait preuve en y prenant deux exemples très concrets. Ainsi, au point «C» des considérants, on peut lire: «Considérant l'horreur des attaques terroristes du 7 octobre 2023 et la violente riposte israélienne qui s'en est suivie». Cette «violente riposte» n'est pas seulement une simple violence, ce sont de crimes de guerres, des crimes contre l'humanité, des actes qui relèvent du nettoyage ethnique. Ce ne sont pas des mots en l'air, ce sont les propres déclarations des dirigeants israéliens qui revendiquent publiquement leur volonté d'éradiquer Gaza, comme l'a fait l'ancien ministre israélien de la Défense Yoav Gallant qui est aujourd'hui sous le coup d'un mandat international pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité et qui parlait d'animaux pour qualifier les Palestiniens.

Le second exemple concerne les demandes faites au gouvernement. Là encore, il y a deux poids deux mesures puisque, là où cette proposition de résolution prévoit des sanctions contre les groupes terroristes qui menacent la sécurité d'Israël, elle n'en prévoit aucune vis-à-vis des responsables israéliens coupables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Aucune sanction n'est prévue pour ceux qui ont massacré des dizaines de milliers de civils, des milliers d'enfants. Rien non plus contre les colons extrémistes israéliens.

En commission, nous n'avons reçu du MR et des Engagés aucune réponse relative au premier de ces déséquilibres. Vous faites comme si cela n'existait pas. En revanche, M. Jean-Paul Bastin nous a affirmé que le texte demande bien de prendre des sanctions contre les colons israéliens. Je reconnais que le texte préconise «de sanctionner davantage les colons qui poursuivent leur expansion agressive en Cisjordanie, et de prendre des mesures contre des groupes extrémistes et terroristes qui affectent la sécurité d'Israël». Certes, cette phrase figure bien dans les développements du texte. Toutefois, le texte formule une demande au gouvernement: «Soutenir les mesures fédérales et européennes contre les groupes extrémistes et terroristes qui menacent la sécurité d'Israël». Le passage énumérant les demandes ne fait plus aucune mention des colons israéliens.

La proposition de résolution du MR et des Engagés illustre parfaitement l'hypocrisie de l'Occident. Elle minimise, voire invisibilise, les crimes de guerre et contre l'humanité commis par l'État israélien et elle refuse de les sanctionner. Elle offre quelques paroles convenues au peuple palestinien pour se donner bonne conscience, mais ne propose aucune mesure concrète ni pour lui permettre d'obtenir justice et réparation et l'aider à obtenir sa liberté et son droit à l'autodétermination ni pour sanctionner Israël.

C'est la raison pour laquelle le groupe PTB a déposé neuf amendements. Votre texte ne nous convient absolument pas.

M. le président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – La proposition de résolution dont nous discutons est essentielle. Elle a un double objectif: d'abord, rejeter toute forme d'antisémitisme et de terrorisme; ensuite, soutenir activement le processus de paix au Proche-Orient et la solution à deux États.

Soyons clairs, ce texte s'inscrit dans une volonté de dialogue, de responsabilité et d'engagement pour la paix. Nous avons d'abord discuté de la proposition de résolution du PS portant sur la reconnaissance d'un État palestinien. Lors de nos discussions en commission, M. Bastin a détaillé les raisons qui nous ont conduits à voter contre ce texte. Je les répéterai ici.

La reconnaissance d'un État palestinien est indispensable, nous en sommes convaincus. Nous nous sommes d'ailleurs exprimés en ce sens au Parlement de Wallonie. Cette reconnaissance doit être l'aboutissement d'un processus de paix et non le geste isolé d'une entité fédérée. Nous ne mesurons pas complètement les conséquences d'une telle décision, qui constitue un moment charnière pour nos démocraties. En effet, c'est un moment charnière pour nos démocraties puisque les lignes politiques bougent dans différents endroits du monde. Ainsi, la nouvelle présidence américaine nous laisse assez dubitatifs, mais elle permettra peut-être aussi à l'Europe de reprendre pleinement sa place dans le «concert des nations», notamment vis-à-vis du conflit israélo-palestinien.

Par ailleurs, il faut rappeler et insister sur les principes du droit international qui doivent être respectés par l'ensemble des acteurs. Le conflit israélo-palestinien perdure depuis des décennies, mais il a connu ces derniers mois une escalade dramatique. Depuis la rupture du cessez-le-feu, le 18 mars dernier, la bande de Gaza a subi une intensification des bombardements, avec des pertes humaines insoutenables et la destruction d'infrastructures civiles, notamment les hôpitaux. Ces événements illustrent une spirale de violence qui doit impérativement cesser.

Par ailleurs, la situation humanitaire en Cisjordanie est alarmante. Médecins sans frontières (MSF) alerte sur les conditions de vie extrêmement précaires des Palestiniens déplacés par les opérations militaires israéliennes. Ce constat dramatique nous rappelle l'urgence d'un engagement diplomatique accru pour une solution politique durable.

Au sein de la communauté internationale, la pression monte. D'ailleurs, la cheffe de la diplomatie européenne, Mme Kaja Kallas, a récemment insisté sur la nécessité d'un retour immédiat au cessez-le-feu, affirmant que la destruction de Gaza ne faisait qu'alimenter la radicalisation. Ces mots doivent résonner dans notre hémicycle et nous encourager à renforcer notre position en faveur

d'une paix négociée, qui est la seule issue viable pour la sécurité des deux peuples. Notre résolution s'inscrit dans cette dynamique de recherche de paix.

Nous affirmons une nouvelle fois que la reconnaissance mutuelle du droit des peuples israélien et palestinien à vivre en sécurité est un préalable fondamental. Cette reconnaissance passe par le respect des frontières de 1967, la libération des otages et l'arrêt de toutes les violences.

Enfin, il est primordial que notre Parlement encourage, d'une voix forte et unie, le gouvernement fédéral à s'engager davantage dans ce dossier en plaidant auprès de l'Union européenne pour une action diplomatique coordonnée. Notre responsabilité, bien que modeste à l'échelle internationale, est d'exprimer une position de principe ferme fondée sur le respect du droit international, la condamnation de toutes les formes d'extrémisme et la promotion d'un cadre politique équilibré pour la paix.

Notre proposition de résolution n'est pas un texte de posture, mais d'engagement. En votant en sa faveur, nous adressons un signal clair: la paix ne se construira ni dans l'ambiguïté ni dans la complaisance avec la violence, qu'elle soit celle d'Israël ou du Hamas. Nous agissons avec lucidité et courage pour faire en sorte que cette guerre qui s'éternise trouve enfin une issue juste et durable.

M. le président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Le conflit israélo-palestinien, qui a déjà tué un nombre immense de personnes, est évidemment un enjeu essentiel sur le plan international. Il est donc tout à fait légitime que notre Parlement s'exprime sur le sujet. Pour mon groupe, face à ce conflit comme à n'importe quel autre, le droit international est la seule boussole possible. Nous avons débattu de cette question essentielle à deux reprises en commission du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à trois reprises dans la commission compétente au Parlement de Wallonie.

Pour entamer mon propos, je rappellerai une nouvelle fois les milliers de morts et de blessés, le cycle infernal de violences et de souffrances qui a repris brutalement depuis notre dernière commission, le 18 mars dernier. Je rappelle aussi l'attaque terroriste inacceptable du 7 octobre 2023 menée par le Hamas contre les civils israéliens et la réaction totalement disproportionnée du gouvernement israélien contre la bande de Gaza et ses millions d'habitants. Enfin, je rappelle les décennies d'occupation du territoire palestinien, ainsi que les décennies de colonisation en violation du droit international et des résolutions de l'ONU. Cette occupation et cette colonisation continuent et prennent toujours plus d'ampleur aujourd'hui.

Comme nous l'avons déjà dit, nous estimons qu'il est essentiel que notre pays rejoigne les États déjà très nombreux qui ont pris position en faveur d'une re-

connaissance de l'État palestinien. Au mois de mai 2024, la Norvège, l'Espagne et l'Irlande ont annoncé leur ralliement à la reconnaissance de la Palestine comme État indépendant. Ces pays se sont ralliés à près de 150 États dans le monde, dont douze États de l'Union européenne. Il est essentiel que notre pays se joigne à eux.

C'est le sens principal de la proposition de résolution déposée par le groupe PS: faire en sorte que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'allie avec la Région wallonne pour demander à l'État fédéral de prendre ainsi position. Mon groupe soutiendra ce texte.

Ultérieurement, la majorité MR-Les Engagés a déposé sa propre proposition de résolution. Cette dernière a été présentée par ses auteurs. Je ne comprends toujours pas la raison d'être de ce texte qui se limite *de facto* à soutenir l'accord Arizona. Il ne vise même pas à encourager le gouvernement fédéral à appliquer son accord – ce serait sans doute trop dangereux. Il ne demande pas au gouvernement fédéral de concrétiser son engagement à reconnaître un jour l'État de Palestine dans le cadre d'une solution négociée à deux États. Depuis des décennies, «ce n'est jamais le bon moment pour les Palestiniens».

Depuis notre débat en commission, la situation sur le terrain s'est considérablement dégradée. Le 18 mars dernier, le gouvernement israélien a repris son offensive insensée: les bombardements ont touché l'ensemble de la bande de Gaza, suivis d'opérations au sol. En quelques minutes, des centaines de personnes – dont des femmes et des enfants – ont été tuées sans sommation dans des zones civiles. Encore une fois, c'est l'enfer sur terre. C'est tout à fait inacceptable.

Le gouvernement israélien, dominé par l'extrême droite, ne cache même plus ses intentions, à savoir vider Gaza de ses habitants, par leur départ volontaire ou imposé, par leur massacre s'il le faut. Il faut arrêter ce gouvernement israélien, alors que les éléments d'un nettoyage ethnique se multiplient.

À quoi donc sert le texte de la majorité, *a fortiori* dans un contexte qui s'est encore dégradé depuis notre débat en commission? Ce texte ne parle pas de l'occupation des territoires palestiniens, qui viole les résolutions de l'ONU. Ce texte ne parle pas des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité qui ont pourtant conduit la Cour pénale internationale (CPI) à établir des mandats d'arrêt. Ce texte ne parle pas non plus du fait que la CIJ a reconnu, en janvier 2024 déjà, la situation à Gaza comme comportant un risque de génocide.

Entre-temps, le président des États-Unis a annoncé sa volonté de prendre le contrôle de la bande de Gaza et de se prononcer prochainement sur l'annexion de la Cisjordanie. Ces deux perspectives contraires au droit international et à tous les principes. Depuis l'arrivée de Donald Trump à la Maison blanche, les attaques des colons se sont multipliées en Cisjordanie: des enfants ont été atta-

qués, des maisons détruites, des agriculteurs tabassés et des oliveraies incendiées. Une partie de ces actes violents se sont déroulés en présence de l'armée israélienne.

Le 13 mars, une commission d'enquête de l'ONU, créée par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, instance officielle internationale au plus haut niveau, a, elle aussi, remis un rapport accusant le gouvernement israélien d'actes génocidaires à Gaza. Ce rapport pointe notamment du doigt la destruction, à la fin de l'année 2023, par les forces de sécurité israéliennes, de la plus grande clinique de fécondation *in vitro* de Gaza. Selon les enquêteurs de l'ONU, cette destruction visait à empêcher les naissances de Palestiniens à Gaza. Elle constitue à leurs yeux un acte génocidaire.

Devant cette escalade et ces souffrances inimaginables, le mieux à faire pour les auteurs de cette seconde proposition de résolution serait de retirer le texte ou de le renvoyer en commission pour la retravailler. Ils auraient ainsi l'opportunité d'y intégrer tous les éléments manquants et toutes les évolutions récentes, de dépasser le propos générique et d'ajouter des actes concrets à la hauteur des événements: la reconnaissance de la Palestine, la suspension de l'accord entre l'Union européenne et l'État d'Israël, la poursuite des auteurs de crime de guerre et de crime contre l'humanité, quel que soit le camp auquel ils appartiennent, et l'utilisation de tous les leviers de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la poursuite de ces objectifs.

En résumé, il ne faut pas que la proposition de résolution déposée par la majorité, par sa faiblesse et son absence de sanctions, laisse penser au gouvernement israélien qu'il jouit d'une impunité, alors qu'il exécute son plan effroyable, en totale contradiction avec le droit international. Si nous ne réagissons pas en prenant des actions concrètes, nous lui permettons simplement de continuer à commettre des actes sordides. La Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent et doivent faire davantage!

M. le président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Nous faisons aujourd'hui face à une situation qui, sur place, est absolument insoutenable, dans un contexte mondial où nous assistons à une montée des extrémismes et du racisme, mais où nous devons aussi composer avec un président américain qui se moque de milliers de famille chassées de chez elles et qui soutient un dirigeant qui se permet de violer un cessez-le-feu ainsi que le droit international en toute impunité.

Je suis inquiète, chers collègues, car même au sein de notre territoire, certains présidents de parti remettent en cause la nécessité d'établir un cordon sanitaire, alors que des dirigeants d'extrême droite semblent prendre le pouvoir aux quatre coins du monde.

Bafouer les droits fondamentaux et le droit international: il semblerait qu'il n'existe désormais plus que la loi du plus fort... Des milliers d'enfants et de familles meurent pourtant à cause de ces bourreaux de la démocratie. Aujourd'hui, il est donc l'heure de prendre nos responsabilités, car tout silence serait complice.

M. le président. – La parole est à M. Daube.

M. Octave Daube (PTB). – M. Resinelli affirme que tout va à peu près bien et que la pression monte au niveau européen. Mais, Monsieur Resinelli, ce n'est pas le cas. Si la pression monte, c'est depuis la rue, c'est avec le combat que mènent des milliers d'étudiants et de personnes à chaque manifestation pour la Palestine.

Aujourd'hui, nous observons la complicité de l'Occident. L'Union européenne est le premier partenaire économique d'Israël. L'Union européenne n'inflige aucune sanction contre Israël, elle laisse faire, elle continue son partenariat avec les États-Unis d'Amérique et M. Trump, qui ont déjà envoyé 12 milliards d'euros en armement à Israël pour soutenir sa politique génocidaire.

Ce n'est malheureusement pas dans ce Parlement que cette complicité est dénoncée: Les Engagés et le MR écrivent des textes tièdes qui prônent la paix, sans réelle prise de position. Heureusement, les manifestants et les militants pour la Palestine se battent tous les jours pour dénoncer cette complicité et pour enfin prendre des sanctions contre Israël, contre sa politique d'apartheid, de colonisation et de génocide.

M. le président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Oui, les choses sont en train de bouger au niveau européen, mais dans le cadre de la diplomatie. La diplomatie ne fait pas beaucoup de bruit, elle se passe de manière concertée, négociée et intelligente. Il faut laisser l'occasion aux experts de la démocratie, notamment à Mme Kaja Kallas, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, d'arriver à un accord de paix. Si nous ne lui laissons pas cette opportunité, si nous arrivons devant elle ou Israël avec de gros sabots, nous n'arriverons à rien et cela remettra de l'huile sur le feu. Nous croyons à une paix à deux États dans la négociation.

M. le président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – En proposant d'attendre la volonté du gouvernement israélien, le MR et Les Engagés plaident en réalité pour le *statu quo*. Or celui-ci est profondément inacceptable. Je crains qu'un jour l'Histoire juge ceux et celles qui savaient et qui n'ont rien fait pour lutter contre cette politique de plus en plus génocidaire de la part du gouvernement extrémiste israélien.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion conjointe.

J’ai été saisi de plusieurs amendements à la proposition de résolution rejetant toute forme d’antisémitisme et de terrorisme, soulignant l’importance d’une paix durable et d’efforts soutenus dans le processus de paix au Proche-Orient et soutenant l’accord du gouvernement fédéral visant au soutien à l’Union européenne pour parvenir par la voie diplomatique à une solution à deux États.

M. Daube et consorts ont déposé l’amendement n° 1 libellé comme suit:

«Dans les considérants, un nouveau point A est ajouté:

A. l’occupation illégale de la Palestine par Israël, qui est à l’origine du conflit;».

M. Daube et consorts ont déposé l’amendement n° 2 libellé comme suit:

«Dans les considérants, le point C est modifié comme suit:

“C. Considérant, d’une part, l’horreur des attaques terroristes du 7 octobre 2023 et, d’autre part, les innombrables violations du droit international et du droit international humanitaire ainsi que les crimes de guerre et crimes contre l’humanité commis par l’État d’Israël, son armée et ses colons depuis plus de 75 ans;”.».

M. Daube et consorts ont déposé l’amendement n° 3 libellé comme suit:

«Dans les considérants, un nouveau point est ajouté entre les points F et G:

“Considérant la plainte déposée par l’Afrique du Sud le 29 décembre 2023 auprès de la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye contre Israël pour violation de la Convention des Nations unies sur la prévention et la répression du génocide;”.».

M. Daube et consorts ont déposé l’amendement n° 4 libellé comme suit:

«Dans les considérants, un nouveau point est ajouté entre les points F et G:

“Considérant que tant la Belgique qu’Israël ont ratifié la Convention des Nations unies pour la prévention et la répression du crime de génocide (“Convention sur le génocide”);”.».

M. Daube et consorts ont déposé l’amendement n° 5 libellé comme suit:

«Dans les demandes au gouvernement, un nouveau point est ajouté entre les points 4 et 5:

“De plaider au sein de la Belgique et de l’Union européenne pour des sanctions contre les responsables politiques et militaires à l’origine d’actes relevant du crime de guerre ou du crime contre l’humanité;”.»

M. Daube et consorts ont déposé l'amendement n° 6 libellé comme suit:

«Dans les demandes au gouvernement, un nouveau point est ajouté entre les points 4 et 5:

“De reconnaître et d'appuyer l'ordonnance de la Cour internationale de Justice (CIJ) du 26 janvier 2024 relative à l'application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza, qui reconnaît un risque plausible de génocide à Gaza et un préjudice irréparable aux droits des Palestiniens protégés par ladite convention;”.»

M. Daube et consorts ont déposé l'amendement n° 7 libellé comme suit:

«Dans les demandes au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un nouveau point est ajouté entre les points 4 et 5:

“De demander au gouvernement fédéral de s'acquitter de toutes les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, entre autres:

a. en veillant à ce qu'Israël mette immédiatement en œuvre les mesures provisoires contraignantes imposées par la Cour internationale de Justice dans le cadre du procès pour génocide contre Israël intenté par l'Afrique du Sud. Mesures qui sont destinées à prévenir les actes potentiellement constitutifs d'un génocide;

b. en veillant à ce que les États parties au Statut de Rome mettent en œuvre les mandats d'arrêt contre les dirigeants israéliens délivrés par la Cour pénale internationale;

c. en adoptant immédiatement des sanctions économiques incluant notamment la suspension de l'accord d'association conclu entre l'Union européenne et Israël, de manière à faire pression sur Israël pour qu'il se conforme aux mesures provisoires imposées par la Cour internationale de Justice dans le cadre du procès pour génocide;

d. en prenant l'initiative d'organiser une Conférence interministérielle regroupant l'ensemble des autorités fédérales et régionales, qui ne devra pas seulement porter sur la mise en œuvre et le respect effectifs des accords existants en matière d'exportation et de transit d'armes vers Israël, mais aussi permettre l'entame de pourparlers en vue d'imposer un embargo sur les armes de large portée à toutes les parties belligérantes en Palestine et en Israël;”.»

M. Daube et consorts ont déposé l'amendement n° 8 libellé comme suit:

«Dans les demandes au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un nouveau point est ajouté entre les points 4 et 5:

“De réaliser, en partenariat avec les autorités académiques, un cadastre des collaborations académiques de toute nature qui existent entre les établissements d’enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des entités israélienne;”.».

M. Daube et consorts ont déposé l’amendement n° 9 libellé comme suit:

«Dans les demandes au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un nouveau point est ajouté entre les points 4 et 5:

“D’inciter les établissements supérieurs qui dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles à rompre leurs collaborations de toute nature avec les entités israéliennes qui participent et/ou soutiennent la guerre, la colonisation et l’apartheid;”.».

Il sera procédé ultérieurement au vote sur les amendements et l’ensemble des propositions de résolution.

17 Projet de décret portant assentiment à l'Accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, fait à Hanoï le 30 juin 2019 (doc. 81 (2024-2025) n° 1)

17.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l’ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

65 membres ont répondu oui.

14 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, M. Christophe Collignon, Mme Stéphanie Cortisse, M. Vincent Crampont, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, Mme Dorothée De Rodder, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Laurent Devin, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Eddy Fontaine, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Isabella Greco, Mme Armelle Gysen,

M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Anne Lambelin, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Jean-Pierre Lepine, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Christie Morreale, Mme Sylvie Muratore, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, Mme Sophie Pecriaux, M. Loris Resinelli, Mme Sabine Roberty, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, Mme Eliane Tillieux, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, M. Stéphane Hazée, Mme Bénédicte Linard, M. Germain Mugemangango, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal.

18 Projet de décret portant changement du nom de l'Enseignement de Promotion sociale en «Enseignement pour Adultes» (doc. 69 (2024-2025) n^{os} 1 et 2)

18.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

68 membres ont répondu oui.

11 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, M. Christophe Collignon, Mme Stéphanie Cortisse, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, Mme Dorothée De Rodder, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Laurent Devin, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Eddy Fontaine, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Isabella Greco, Mme Armelle Gysen, M. Stéphane Hazée, M. François Huberty, M. Loïc Jacob,

Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Anne Lambelin, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Christie Morreale, Mme Sylvie Muratore, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, Mme Sophie Peciaux, M. Loris Resinelli, Mme Sabine Roberty, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, Mme Eliane Tillieux, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne, M. Thierry Witsel.

Se sont abstenus: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Octave Daube, M. Jori Dupont, M. Germain Mugemangango, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal.

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Les membres du groupe PS avaient effectivement soutenu ce projet de décret en commission, mais ils avaient aussi énuméré un ensemble de craintes et d'inquiétudes. C'est ce que je traduis aujourd'hui à travers l'abstention que je porte au nom de mon groupe. Comme l'a d'ailleurs rappelé M. Kaynak tout à l'heure, mon groupe aurait aimé, en parallèle des modifications de l'«emballage», une véritable note d'orientation dessinant des projets de réforme de l'enseignement de promotion sociale. Cette note fait aujourd'hui défaut.

Un changement de nom seul ne changera pas grand-chose. Surtout, il pose la question quand le nom d'«enseignement de promotion sociale» est aussi chargé de sens et d'histoire. En l'absence de note d'orientation, nous ne pouvons nous baser que sur ce que nous lisons: en l'occurrence, les premières informations que nous lisons dans la presse et qui émanent des acteurs de terrain ne nous rendent pas optimistes quant aux objectifs du gouvernement dans la poursuite de cette réforme. Le risque de perte d'identité et de dilution du rôle du secteur est donc bien réel. Dès lors, je tenais à marquer cette inquiétude par mon abstention aujourd'hui.

19 Proposition de décret visant à garantir la cohérence du parcours des élèves au sein de l'enseignement qualifiant et professionnel (doc. 64 (2024-2025) n^{os} 1 et 2)

19.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'article 1^{er}.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

32 membres ont répondu oui.

47 membres ont répondu non.

En conséquence, l'article 1^{er} et la proposition de décret ne sont pas adoptés.

Ont répondu oui: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Dorothée De Rodder, M. Laurent Devin, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

20 Proposition de décret modifiant le décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture (doc. 65 (2024-2025) n^{os} 1 et 2)

20.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'article 1^{er}.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

32 membres ont répondu oui.

47 membres ont répondu non.

En conséquence, l'article 1^{er} et la proposition de décret ne sont pas adoptés.

Ont répondu oui: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Dorothée De Rodder, M. Laurent Devin, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupard, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

21 Proposition de résolution visant à restaurer l'attractivité de l'enseignement qualifiant et du métier d'enseignant (doc. 66 (2024-2025) n^{os} 1 et 2)

21.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

32 membres ont répondu oui.

47 membres ont répondu non.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Ont répondu oui: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Dorothée De Rodder, M. Laurent Devin, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

22 Proposition de résolution visant à une juste rémunération des artistes plasticiens au sein des institutions subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 13 (2024-2025) n^{os} 1 et 2)

22.1 Votes nominatifs

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n^o 1.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

32 membres ont répondu oui.

47 membres ont répondu non.

En conséquence, l'amendement n° 1 n'est pas adopté.

Ont répondu oui: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Dorothée De Rodder, M. Laurent Devin, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 2.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

32 membres ont répondu oui.

47 membres ont répondu non.

En conséquence, l'amendement n° 2 n'est pas adopté.

Ont répondu oui: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Dorothée De Rodder, M. Laurent Devin, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, Mme Christie Morreale,

M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupard, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 3.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

32 membres ont répondu oui.

47 membres ont répondu non.

En conséquence, l'amendement n° 3 n'est pas adopté.

Ont répondu oui: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Dorothée De Rodder, M. Laurent Devin, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain

Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

32 membres ont répondu oui.

47 membres ont répondu non.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Ont répondu oui: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampon, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Dorothee De Rodder, M. Laurent Devin, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart,

Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

23 Proposition de résolution relative à la reconnaissance formelle par la Belgique et par l'Union européenne de l'État de Palestine (doc. 25 (2024-2025) n^{os} 1 à 3)

23.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

32 membres ont répondu oui.

47 membres ont répondu non.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Ont répondu oui: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Dorothée De Rodder, M. Laurent Devin, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos,

M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

24 Proposition de résolution rejetant toute forme d'antisémitisme et de terrorisme, soulignant l'importance d'une paix durable et d'efforts soutenus dans le processus de paix au Proche-Orient et soutenant l'accord du gouvernement fédéral visant au soutien à l'Union européenne pour parvenir par la voie diplomatique à une solution à deux États (doc. 79 (2024-2025) n^{os} 1 à 3)

24.1 Votes nominatifs

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 1.

79 membres ont pris part au vote.

10 membres ont répondu oui.

47 membres ont répondu non.

22 membres se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement n° 1 n'est pas adopté.

Ont répondu oui: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Octave Daube, M. Jori Dupont, M. Germain Mugemangango, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Se sont abstenus: M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampon, Mme Veronica Cremasco, Mme Dorothée De Rodder, M. Laurent Devin, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella

Greco, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, Mme Christie Morreale, Mme Sylvie Muratore, Mme Sophie Pecriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, M. Thierry Witsel.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 2.

79 membres ont pris part au vote.

32 membres ont répondu oui.

47 membres ont répondu non.

En conséquence, l'amendement n° 2 n'est pas adopté.

Ont répondu oui: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Dorothee De Rodder, M. Laurent Devin, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

M. le président. – Les amendements n°s 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont rejetés à la même majorité.

Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

79 membres ont pris part au vote.

53 membres ont répondu oui.

16 membres ont répondu non.

10 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au ministre-président dans la huitaine.

Ont répondu oui: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, M. Christophe Collignon, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Jean-Pierre Lepine, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Sylvie Muratore, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Sabine Roberty, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Vincent Crampont, M. Octave Daube, M. Laurent Devin, M. Jori Dupont, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, M. Ersel Kaynak, M. Germain Mugemangango, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal.

Se sont abstenus: M. Martin Casier, Mme Veronica Cremasco, Mme Dorothée De Rodder, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Stéphane Hazée, Mme Anne Lambelin, Mme Bénédicte Linard, Mme Christie Morreale, Mme Eliane Tillieux.

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Plusieurs membres de mon groupe se sont trompés lors du vote. Mmes Laanan, Muratore, Roberty, Greco et Péciaux, ainsi que MM. Collignon, Lepine, Witsel, Crampont, Devin, Fontaine et Kaynak souhaitent en fait s’abstenir.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 19h50.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– à la ministre Degryse, par Mmes Durenne, Dejardin, Goffinet, Morreale, El Yousfi et Lambelin ainsi que par MM. Chintinne, Palermo, Gardier, Van Goidsenhoven, Fiévet, Evrard et Borsus;

– à la ministre Glatigny, par Mmes De Rodder, Dejardin, Cassart-Mailleux, Tillieux, Pécriaux et Greco ainsi que par MM. Devin, Dönmez, Kaynak, Fontaine et Janssen;

à la ministre Lescrenier, par Mmes Bluge, Barzin, Dejardin, Greco, Roberty, Azghoud, Thoron, Pavet, Revelo Paredes, Vidal, Cassart-Mailleux et Muratore ainsi que par M. Devin;

– à la ministre Galant, par Mme Ozen ainsi que par MM. Maillen et Fiévet;

au ministre Dolimont, par Mme Dejardin ainsi que par MM. Cloquet, Casier et Crampont;

au ministre Coppieters, par Mme Linard.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

- le recours en annulation partielle du décret de la Région flamande du 17 mai 2024 modifiant la réglementation relative au permis d’environnement en ce qui concerne l’instauration d’une procédure modulaire de permis d’environnement et l’arrêté environnement, introduit par l’ASBL Dryade et autres;
- le recours en annulation partielle de la loi du 10 mars 2024 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l’accès au territoire, le séjour, l’établissement et l’éloignement des étrangers concernant la demande d’admission au séjour pour apatridie, introduit par l’ASBL Nansen et autres;
- le recours en annulation partielle de la loi du 10 mars 2024 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l’accès au territoire, le séjour, l’établissement et l’éloignement des étrangers en matière de droit au regroupement familial, introduit par l’ASBL Association pour le droit des étrangers et autres;
- l’arrêt du 27 février 2025 par lequel la Cour rejette la demande de suspension de l’article 30, alinéa 4, de la loi du 18 mai 2024 réglementant la recherche privée, introduite par F.S.;
- l’arrêt du 27 février 2025 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 78 de la loi du 5 mai 2014 relative à l’internement viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu’il ne prévoit pas qu’un pourvoi en cassation puisse être introduit contre les décisions de la chambre de protection sociale relatives aux permissions de sortie;
- l’arrêt du 27 février 2025 par lequel la Cour dit pour droit que dans l’interprétation selon laquelle ils sont compatibles avec l’article 4 de la loi du 11 décembre 1998 portant création d’un organe de recours en matière d’habilitations, d’attestations et d’avis de sécurité, les articles 17 et 18 du Code judiciaire violent les articles 10 et 11 de la Constitution, et par lequel la Cour dit pour droit que dans l’interprétation selon laquelle ils ne sont pas compatibles avec l’article 4 de la loi du 11 décembre 1998 portant création d’un organe de recours en matière d’habilitations, d’attestations et d’avis de sécurité, les articles 17 et 18 du Code judiciaire ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution;
- l’arrêt du 27 février 2025 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 8, § 1^{er}, 2^o, c), de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ne viole pas les articles 10, 11 et 27 de la Constitution;

- l’arrêt du 27 février 2025 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 10, § 1^{er}, de la loi du 22 décembre 2016 instaurant un droit-passerelle en faveur des travailleurs indépendants ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;
- l’arrêt du 27 février 2025 par lequel la Cour rejette les recours en annulation totale ou partielle de la loi du 20 décembre 2019 transposant la Directive (UE) 2018/822 du Conseil du 25 mai 2018 modifiant la Directive 2011/16/UE en ce qui concerne l’échange automatique et obligatoire d’informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l’objet d’une déclaration, introduits par l’association de fait *Belgian Association of Tax Lawyers* et autres, par l’Ordre des barreaux francophones et germanophone, par l’*Orde van Vlaamse balies* et A. T. et par l’Institut des experts-comptables et des conseils fiscaux (actuellement: l’Institut des conseillers fiscaux et des experts-comptables) et autres;
- l’arrêt du 13 mars 2025 par lequel la Cour rejette les recours en annulation partielle du décret de la Région flamande du 9 juin 2023 relatif aux parcs flamands et à la protection générale des sites ruraux, introduits par l’ASBL *Boerenbond* et autres et par l’ASBL *Natuurlijk Boeren*;
- l’arrêt du 13 mars 2025 par lequel la Cour dit pour droit qu’en ce qu’il ne permet pas au contribuable qui perçoit des rémunérations provenant d’activités différentes de combiner le système des frais professionnels réels avec le système des frais professionnels forfaitaires, l’article 51 du Code des impôts sur les revenus 1992 ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution;
- l’arrêt du 13 mars 2025 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 368 du CIR 1992, lu en combinaison avec l’article 371 du CIR 1992, ne viole pas les articles 10, 11, 170 et 172 de la Constitution, lus en combinaison ou non avec le principe général de droit d’accès au juge;
- l’arrêt du 13 mars 2025 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l’article 23 de la loi du 6 novembre 2023 portant des dispositions diverses en matière de soins de santé, introduit par l’ASBL *Federale Vereniging voor Klinische Laboratoria* et autres;
- l’arrêt du 13 mars 2025 par lequel la Cour annule l’article 40, 3^o, 4^o et 6^o, de la loi du 11 décembre 2023 portant des dispositions diverses en matière de pension en ce qu’il limite le bénéfice du tantième préférentiel de 1/50^e aux agents des anciens niveaux 2 et 2+ intégrés aux brigades motorisées des douanes au 1^{er} janvier 1993.